

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017	3
<i>Monsieur le Maire</i>	4
RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
<i>Monsieur le Maire</i>	9
<i>Jacques TAPIN</i>	9
<i>Monsieur le Maire</i>	9
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	9
<i>Monique JOHNSON</i>	10
<i>Monsieur le Maire</i>	10
<i>Josiane METAYER</i>	10
<i>Monsieur le Maire</i>	11
<i>Michel PAILLEY</i>	11
<i>Monsieur le Maire</i>	11
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FÉVRIER 2018.....	12
<i>Monsieur le Maire</i>	13
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017	14
<i>Monsieur le Maire</i>	15
<i>Alain GRIPPON</i>	15
<i>Monsieur le Maire</i>	15
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017	16
<i>Monsieur le Maire</i>	17
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017	18
<i>Monsieur le Maire</i>	19
<i>Alain GRIPPON</i>	20
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017	47
<i>Monsieur le Maire</i>	48
<i>Marc THEBAULT</i>	51
<i>Monsieur le Maire</i>	52
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2017	53
<i>Alain GRIPPON</i>	59
<i>Monsieur le Maire</i>	59
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DE RÉSULTATS 2017	60
<i>Alain GRIPPON</i>	63
<i>Monsieur le Maire</i>	63
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018	64
<i>Monsieur le Maire</i>	65
<i>Alain GRIPPON</i>	65
<i>Monsieur le Maire</i>	76
BUDGET DE LA RÉGIE À AUTONOMIE FINANCIÈRE ENERGIES RENOUVELABLES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018.....	77
<i>Monsieur le Maire</i>	80
<i>Monique JOHNSON</i>	80
<i>Monsieur le Maire</i>	81
<i>Elmano MARTINS</i>	81

<i>Monsieur le Maire</i>	82
<i>Michel PAILLEY</i>	82
<i>Monsieur le Maire</i>	82
<i>Monique JOHNSON</i>	83
<i>Monsieur le Maire</i>	83
<i>Elmano MARTINS</i>	84
<i>Monsieur le Maire</i>	84
<i>Elodie TRUONG</i>	85
<i>Monsieur le Maire</i>	85
<i>Monique JOHNSON</i>	88
<i>Monsieur le Maire</i>	88
<i>Michel PAILLEY</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	89
<i>Elodie TRUONG</i>	89
<i>Monsieur le Maire</i>	90
<i>Jacques TAPIN</i>	91
<i>Monsieur le Maire</i>	91
<i>Jacques TAPIN</i>	91
<i>Monsieur le Maire</i>	92
<i>Monique JOHNSON</i>	93
<i>Monsieur le Maire</i>	93
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	94
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	94
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	95
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	95
<i>Monsieur le Maire</i>	95
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	95
<i>Monsieur le Maire</i>	96
BILAN ANNUEL DE 2017 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES DE LA VILLE DE NIORT	98
<i>Alain GRIPPON</i>	99
<i>Monsieur le Maire</i>	99
APUREMENT DE L'ACTIF DES BIENS DE FAIBLE VALEUR DE 2016 SUR L'EXERCICE 2018	100
FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) PORT-BOINOT - AJUSTEMENTS	101
<i>Monsieur le Maire</i>	103
<i>Alain GRIPPON</i>	103
<i>Monsieur le Maire</i>	103
<i>Monique JOHNSON</i>	103
<i>Monsieur le Maire</i>	103
FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) EGLISE NOTRE-DAME - AJUSTEMENTS	104
<i>Alain GRIPPON</i>	105
<i>Monsieur le Maire</i>	105
FINANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE - AJUSTEMENTS	106
TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA PRÉFECTURE DES DEUX-SÈVRES	108
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018 - COMITÉ TECHNIQUE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	109
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	111
<i>Monsieur le Maire</i>	111
<i>Monique JOHNSON</i>	111
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	111

<i>Monique JOHNSON</i>	111
<i>Monsieur le Maire</i>	112
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018 - COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS	113
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	115
<i>Monsieur le Maire</i>	115
<i>Josiane METAYER</i>	115
<i>Monsieur le Maire</i>	115
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	116
<i>Monsieur le Maire</i>	116
ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DÉCEMBRE 2018 - COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES - CRÉATION D'INSTANCES COMMUNES À LA VILLE DE NIORT ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.....	117
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	118
<i>Monsieur le Maire</i>	118
EMPLOIS TEMPORAIRES - CRÉATION DE POSTES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS.....	119
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	120
<i>Monsieur le Maire</i>	120
AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR POSTE VACANT DE CATÉGORIE A - DIRECTION DES FINANCES	121
RECRUTEMENT D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2018 ..	122
CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS - SERVICE CULTURE	123
EMPLOIS TEMPORAIRES - CRÉATION DE DEUX POSTES POUR LA DIRECTION DES FINANCES	124
EMPLOI TEMPORAIRE - CRÉATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE POUR LA DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	125
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	126
<i>Monsieur le Maire</i>	126
EMPLOIS TEMPORAIRES - CRÉATION DE POSTES POUR LA DIRECTION DE L'EDUCATION.....	127
FOURNITURES DE MATÉRIAUX ROUTIERS - MARCHÉS N°15165A002, 15165A003, 15165A004 - MODIFICATION DE L'INDICE DE RÉVISION DE PRIX SUR LE BITUME - AVENANTS.....	128
MARCHÉ D'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FIXE, MOBILE ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES AVEC INTERNET - LOT 1 AVENANT N°1	129
MISE EN RÉFORME DE MATÉRIELS INFORMATIQUES.....	130
UTILISATION DU SERVICE FRANCECONNECT POUR L'AUTHENTIFICATION DES USAGERS DES SERVICES NUMÉRIQUES DE LA VILLE DE NIORT	131
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	132
<i>Monsieur le Maire</i>	132
ACCORD CADRE TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 2018-2021 - LOTS 6A, 6B, 8 ET 10 - APPROBATION DES MARCHÉS.....	133
EGLISE NOTRE DAME - RESTAURATION DU CLOCHER ET DU PORTAIL NORD - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE	135
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	136
<i>Monsieur le Maire</i>	136

PORT-BOINOT - AMÉNAGEMENT DU SITE ET DES ESPACES PUBLICS - APPROBATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS ET L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - LOTS A01, B04, C02 ET D03..... 137

<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	139
<i>Monsieur le Maire</i>	139
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	139
<i>Monsieur le Maire</i>	140

CARTE SCOLAIRE - PÉRIMÈTRES SCOLAIRES FERDINAND BUISSON ET GEORGE SAND - MODIFICATION DE L'ANNEXE DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-18 DU 5 FÉVRIER 2018..... 141

<i>Rose-Marie NIETO</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142
<i>Rose-Marie NIETO</i>	142
<i>Monsieur le Maire</i>	142

PASSEPORT ENFANTS CAF 2018..... 143

PARCOURS DE L'ÉLÈVE- CLASSES DE DÉCOUVERTE AVEC NUITÉES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE DE COUBERTIN - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNÉE 2018 - SOLDE 144

FÊTE PÉRISCOLAIRE 2018 - MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL À TITRE GRATUIT..... 145

<i>Rose-Marie NIETO</i>	146
<i>Monsieur le Maire</i>	146

PROJET APISCOPE : L'ATELIER DES ABEILLES - CONVENTION 2018..... 147

<i>Rose-Marie NIETO</i>	148
<i>Monsieur le Maire</i>	148

DISPOSITIF APPELS À PROJETS AVEC LES CSC DU PARC, DE PART ET D'AUTRE, LES CHEMINS BLANCS, CHAMPCLAIROT/CHAMPOMMIER ET L'AMICALE SPORTIVE NIORTAISE BASKET-BALL 149

<i>Rose-Marie NIETO</i>	151
<i>Monsieur le Maire</i>	151

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES..... 152

<i>Christelle CHASSAGNE</i>	154
<i>Monsieur le Maire</i>	154
<i>Isabelle GODEAU</i>	155
<i>Monsieur le Maire</i>	155
<i>Isabelle GODEAU</i>	155
<i>Monsieur le Maire</i>	155
<i>Monique JOHNSON</i>	155
<i>Monsieur le Maire</i>	156
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	156
<i>Monsieur le Maire</i>	156
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	156
<i>Monsieur le Maire</i>	156
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	157
<i>Monsieur le Maire</i>	157
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	157
<i>Monsieur le Maire</i>	157

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES..... 158

<i>Christelle CHASSAGNE</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Elodie TRUONG</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Elodie TRUONG</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Elodie TRUONG</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Elodie TRUONG</i>	161
<i>Monsieur le Maire</i>	161
<i>Elodie TRUONG</i>	162
<i>Monsieur le Maire</i>	162

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CHANSON	163
FESTIVAL REGARDS NOIRS 2018 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS	164
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SPIP DES DEUX-SÈVRES, LA MAISON D'ARRÊT DE NIORT ET L'ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON-SECTION LOCALE DE NIORT.....	165
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2018-2021 - ASSOCIATION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE À NIORT	166
<i>Christelle CHASSAGNE</i>	168
<i>Monsieur le Maire</i>	168
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	168
<i>Monsieur le Maire</i>	168
CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET L'ASSOCIATION LE MOULIN DU ROC SCÈNE NATIONALE À NIORT	169
CAMJI - CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2017-2018 - AVENANT N°8.....	170
NIORT PLAGE 2018 - CONVENTION CADRE DE MISE À DISPOSITION NON EXCLUSIVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES INSTALLÉES À TITRE TEMPORAIRE	171
<i>Alain BAUDIN</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173
<i>Alain BAUDIN</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	173
<i>Alain BAUDIN</i>	173
<i>Monsieur le Maire</i>	174
NIORT PLAGE 2018 - CONVENTION CADRE DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LES ASSOCIATIONS ET PARTENAIRES SPORTIFS	175
<i>Alain BAUDIN</i>	177
<i>Monsieur le Maire</i>	177
GYMNASSE DE L'INTER MUTUELLE SPORT - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE IMS ET LA VILLE DE NIORT - CONVENTIONS AVEC LES CLUBS CORPORATIFS UTILISATEURS - ANNÉE 2018	178
<i>Alain BAUDIN</i>	179
<i>Monsieur le Maire</i>	179
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT - NIORT ASSOCIATIONS	180
SUBVENTION À L'ASN BASKET - CONVENTION D'ACOMPTE	181
<i>Alain BAUDIN</i>	182
<i>Monsieur le Maire</i>	182
SUBVENTION AU NIORT HAND-BALL SOUCHÉEN - CONVENTION D'ACOMPTE	183
<i>Alain BAUDIN</i>	184
<i>Monsieur le Maire</i>	184
SUBVENTIONS AU TITRE DES PROJETS SPORTIFS ET DES MANIFESTATIONS	185
<i>Alain BAUDIN</i>	186
<i>Monsieur le Maire</i>	186
<i>Isabelle GODEAU</i>	186
<i>Monsieur le Maire</i>	186
<i>Isabelle GODEAU</i>	187
<i>Monsieur le Maire</i>	187
<i>Isabelle GODEAU</i>	187
<i>Monsieur le Maire</i>	187
<i>Isabelle GODEAU</i>	187
<i>Monsieur le Maire</i>	187
<i>Isabelle GODEAU</i>	187
<i>Monsieur le Maire</i>	187
<i>Alain BAUDIN</i>	187
<i>Monsieur le Maire</i>	187

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LE NIORT TENNIS DE TABLE - AVENANT N°1	188
<i>Alain BAUDIN</i>	<i>189</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>189</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>189</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>189</i>
MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.....	190
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>191</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>191</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>191</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>191</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>191</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>193</i>
<i>Monique JOHNSON.....</i>	<i>193</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
<i>Lucien-Jean LAHOUSSE</i>	<i>194</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>194</i>
SUBVENTION - PROJET SPÉCIFIQUE - ASSOCIATION VIVRE ENSEMBLE AU CLOU BOUCHET (A.V.E.C.)..	195
SUBVENTION À L'ASSOCIATION FRANCE VICTIMES 79	196
<i>Jacqueline LEFEBVRE.....</i>	<i>197</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>197</i>
SUBVENTION À LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI (MIPE) - SOLDE.....	198
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - L'ESCALE - DES LOGEMENTS ET DES SERVICES POUR LES JEUNES - SOLDE.....	199
<i>Dominique JEUFFRAULT</i>	<i>200</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>200</i>
SUBVENTION - MANIFESTATIONS - ASSOCIATION ŒUVRANT DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE - NIORT EN VILLE - ASSOCIATION DU QUARTIER DU PORT	201
<i>Jeanine BARBOTIN.....</i>	<i>202</i>
VENT D'OUEST - PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES JARDINS SOLIDAIRES - CONVENTION D'OBJECTIFS 2016-2018 - AVENANT N°3	204
SUBVENTION AU TITRE DES MANIFESTATIONS - ASSOCIATION TIGRE.....	205
<i>Yamina BOUDAHMANI.....</i>	<i>206</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>207</i>
OPÉRATION PORT-BOINOT - ACQUISITION DE LA PARCELLE BH N°160 APPARTENANT À ENEDIS	208
<i>Marc THEBAULT.....</i>	<i>209</i>
<i>Monsieur le Maire.....</i>	<i>209</i>
OPAH RU DE NIORT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	210
CLASSEMENT DE DIVERSES PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC.....	211
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE D'ESPACE DÉPENDANT DE L'ALLÉE JACQUES COULAIS	212
ACQUISITION DE PARCELLES - AVENUE DE SEVREAU.....	213
ACQUISITION D'UNE PARCELLE - BOULEVARD LOUIS TARDY - PARCELLE EM N°373	214
CESSION DE PARCELLE RUE D'ARSONVAL.....	215
DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA CAN AU TITRE DE LA 2ÈME GÉNÉRATION DU PACT 2018-2020 POUR L'AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.....	216

RÉSEAU DE CHALEUR DU QUARTIER DES BRIZEAUX - RAPPORT ANNUEL DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - SAISON 2016-2017	217
--	-----

STADE DE CHOLETTE - APPROBATION DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES ET SANITAIRES	219
--	-----

<i>Michel PAILLEY</i>	220
<i>Monsieur le Maire</i>	220
<i>Monique JOHNSON</i>	220
<i>Monsieur le Maire</i>	220
<i>Romain DUPEYROU</i>	220
<i>Monsieur le Maire</i>	221
<i>Monique JOHNSON</i>	221
<i>Monsieur le Maire</i>	221
<i>Monique JOHNSON</i>	221
<i>Monsieur le Maire</i>	221

DIVERS SITES - CONVENTION D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE CONSOMMATION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE HTA - CONDITIONS PARTICULIÈRES	222
---	-----

<i>Michel PAILLEY</i>	224
<i>Monsieur le Maire</i>	224

AÉRODROME DE NIORT-MARAIS POITEVIN - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	225
--	-----

CENTRE DU GUESCLIN - DEMANDE DE GRATUITÉ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE POITIERS	226
---	-----

CESSION AU STADE NIORTAIS RUGBY D'UNE STRUCTURE TOILÉE	227
--	-----

<i>Michel PAILLEY</i>	228
<i>Monsieur le Maire</i>	228

PORT-BOINOT - EFFACEMENT DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES AÉRIENS RUE DE LA CHAMOISERIE ET QUAI MÉTAYER - RÉPARTITION FINANCIÈRE ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE NIORT	229
--	-----

<i>Dominique SIX</i>	230
<i>Monsieur le Maire</i>	230

MOTION RELATIVE À LA CRÉATION DE 19 RÉSERVES COLLECTIVES DE SUBSTITUTION SUR LE BASSIN DE LA SÈVRE NIORTAISE ET DU MARAIS POITEVIN	231
--	-----

<i>Monsieur le Maire</i>	232
<i>Monique JOHNSON</i>	234
<i>Monsieur le Maire</i>	234

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 juin 2018

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON

Excusés :

Madame Fatima PEREIRA, Madame Nathalie SEGUIN.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Procès-verbal n° Pv-2018-5

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 18 décembre 2017**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Chers collègues, nous allons commencer notre Conseil municipal mais avant cela, j'ai besoin d'un rapporteur. Merci Madame VACKER.

Avant d'avancer plus loin dans ce Conseil, je voulais rappeler que nous avons eu la grande tristesse de perdre Sonia BAILLOT D'ETIVAUX, dans des circonstances particulièrement dramatiques.

Tous ses collègues et tous les élus qui l'ont connue en ont été très affectés. C'est un drame pour toute une collectivité, et bien sûr en premier lieu, pour sa famille et ses enfants.

Dans ces circonstances, je vous demanderai de bien vouloir observer une minute de silence et, si vous le voulez bien, nous aurons également une pensée pour Marie-Jo SOULISSE, qui nous a quittée elle aussi et qui a été Adjointe au Maire durant plusieurs mandats dans notre municipalité.

Si vous voulez bien vous lever et observer cette minute de silence, merci.

(Minute de silence).

Je vous remercie.

Il faut donc retrouver le cours un peu plus traditionnel de notre Conseil municipal.

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal de la séance du Conseil du 18 décembre 2017. Je vous demande si préalablement il appelle des observations de votre part. Non.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Recueil-décisions n° Rc-2018-4

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2018-192	CULTURE Contrat avec le CACP-Villa Pérochon pour l'exposition au Pilon d'Emmanuelle BRISSON	2 500,00 € net	1
2.	L-2018-106	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre du partenariat avec le Volley-Ball Pexinois	2 500,00 € net	10
3.	L-2018-158	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Achats de places à la S.A.S.P. Chamois Niortais Football Club - match Niort/Le Havre	9 497,60 € HT Soit 10 020,00 € TTC	12
4.	L-2018-172	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre du partenariat avec l'ASN Basket	2 000,00 € net	14
5.	L-2018-174	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Fourniture du pare botte galbé pour les championnats de France d'équitation	20 992,63 € HT Soit 25 191,16 € TTC	16
6.	L-2018-198	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Achat de prestations au Stade Niortais Rugby - match Stade Niortais Rugby/ St Médard en Jalles RC	2 130,55 € HT Soit 2 495,00 € TTC	17
7.	L-2018-233	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service avec l'association Niort Handball Souchéen - Match Niort HBS/SEGRE	2 000,00 € net	19
8.	L-2018-238	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Niort Plage 2018 - Location de jeux évènementiels avec la Société Concept Evènements	5 600,00 € HT Soit 6 720,00 € TTC	21
9.	L-2018-129	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec la CCI des Deux-Sèvres - Participation de groupes d'agents à des formations bureautiques	23 448,00 € TTC	22

10.	L-2018-131	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec "L'Atelier de l'Arbre" - Participation d'un agent à la formation "Parasitologie et protection biologique intégrée de l'arbre"	1 155,00 € HT Soit 1 386 ,00 € TTC	24
11.	L-2018-159	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Cohérences - Participation d'un agent à un bilan professionnel	2 160,00 € HT)	25
12.	L-2018-160	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Rebonds - Participation d'un agent à un bilan de compétences	1 900,00 € net	26
13.	L-2018-163	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'organisme Enfance et Musique - Participation d'un agent à la formation "Techniques d'animation d'un atelier d'éveil musical"	1 250,00 € net	27
14.	L-2018-209	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le CNED - Participation d'un agent à une formation préparation au concours de rédacteur	749,00 € net	28
15.	L-2018-210	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec Archiviste Français Formation EURL - Participation d'un agent à la formation "Mettre en place et exploiter un système d'archivage électronique"	389,00 € net	29
16.	L-2018-211	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec l'ANAP - Participation de 2 agents aux 48èmes journées nationales d'études et de formation des auxiliaires de puériculture	450,00 € net	30
17.	L-2018-220	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le SDIS - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Recyclage ARI"	515,00 € net	31

18.	L-2018-223	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation "Elaborer un protocole de mise en sureté en EAJE"	945,00 € HT Soit 1 134,00 € TTC	32
19.	L-2018-224	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation "Actualités 2018 de la Petite Enfance"	836,50 € HT Soit 1 003,80 € TTC	33
20.	L-2018-102	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Acquisition d'une redevance annuelle pour la solution Centreon de Supervision	7 125,00 € HT Soit 8 550,00 € TTC	34
21.	L-2018-92	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Séjour été 2018 - Office de Tourisme du Bocage Bressuirais	2 042,00 € TTC	35
22.	L-2018-166	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 3ème trimestre - Association SA SOUCHE NIORT ET MARAIS - Avenant n°2 - Atelier Karaté kendo	/	36
23.	L-2018-214	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2017/2018 - 3ème trimestre - Association LES EXPL'ORATEURS - FOURNIER Marie - Atelier Théâtre	240,00 € net	38
24.	L-2018-222	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Centre Ville - Remise à niveau de l'installation de vidéo- protection- Attribution du marché	7 653,61 € HT Soit 9 184,33 € TTC	41
25.	L-2018-171	DIRECTION PARTICIPATION INTERNE - ACCESSIBILITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE Semaine Européenne du Développement Durable 2018 - Tournée du Festival le Temps Presse le 31 mai 208	2 060,00 € HT Soit 2 472,00 € TTC	42
26.	L-2018-173	DIRECTION PARTICIPATION INTERNE - ACCESSIBILITÉ - DÉVELOPPEMENT DURABLE Semaine Européenne du Développement Durable 2018 - Tournée du festival le Temps Presse - Utilisation d'une salle du CGR de Niort	2 226,00 € HT Soit 2 671,20 € TTC	44
27.	L-2018-175	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Halles de Niort - Réfection d'un élément de faitage et mise en place d'une bâche d'occultation - Attribution du marché	4 425,35 € HT Soit 5 310,42 € TTC	46

28.	L-2018-156	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Jardin des Plantes - Restauration des murets en pierre du soubassement - Attribution du marché	13 535,42 € HT Soit 16 242,50 € TTC	47
29.	L-2018-234	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Stade René Gaillard - Démolition de la tribune A et du Tivoli - Autorisation de déposer une demande de permis de démolir	/	49
30.	L-2018-182	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention de mise à disposition à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement pour un aéronef au sein du "Grand Hangar"	Recettes : Redevance d'occupation conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	50
31.	L-2018-197	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Maison d'habitation sise 44 rue des Justices à Niort - Convention d'occupation à titre précaire et révocable - Avenant n°1	Dépôt de garantie : 540,00 €	56
32.	L-2018-207	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne maison de quartier Saint Liguairé 25 rue du 8 mai 1945 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable	Recettes : redevance d'occupation 60,00 €	57
33.	L-2018-140	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS RÉGIE PATRIMOINE & MOYENS Acquisition d'un caisson amovible pour camion - Attribution du marché	6 150,00 € HT Soit 7 380,00 € TTC	61
34.	L-2018-226	DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL AFFAIRES JURIDIQUES Convention d'honoraires - Protection fonctionnelle Cabinet d'avocats SCP Belot Marret & Chauvin	2 039,00 € TTC	62
35.	L-2018-147	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Convention d'occupation à titre précaire et révocable d'une partie de la parcelle cadastrée section HH n°49	A titre gratuit	63

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Monsieur le Maire

Je vous soumetts, cette fois-ci, le recueil des décisions.

Y a-t-il des remarques sur ce recueil ? Monsieur TAPIN.

Jacques TAPIN

Une remarque sur la décision n°24, où il est question d'une remise à niveau de l'installation de vidéo-protection du centre-ville. Il est mentionné dans la décision la motivation à savoir, les dysfonctionnements constatés rue Victor Hugo et sur la Brèche.

Peut-on savoir de quels dysfonctionnements il s'agit et pour quelle durée ils ont été identifiés ?

Et sur la décision n°20, où il est question de l'acquisition d'une redevance annuelle pour la solution Centreon de Supervision, peut-on savoir de quelle nature est cette redevance ? Qu'elle est son affectation ? D'autant plus qu'il est mentionné, dans le point 5 de cette décision, qu'il en sera rendu compte en Conseil municipal.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci.

Alors, pour la partie centre-ville, il s'agit d'une décision à hauteur de 7 600 € HT, qui concerne les secteurs Victor Hugo et la Brèche, notamment pour des enjeux de remplacement pour les cônes de visibilité de ces caméras afin qu'elles aient une opérationnalité maximale.

Je ne sais pas si Lucien-Jean LAHOUSSE a le souvenir de l'autre partie sur la redevance annuelle pour la solution Centreon de Supervision.

Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

A ma connaissance, il faudra vérifier, la solution de supervision est une solution qui permet, comme son nom l'indique, de superviser un certain nombre d'automatismes que l'on peut avoir dans la ville sans qu'il y ait besoin que quelqu'un manipule à chaque fois. Ça peut aussi bien être pour les ouvrages hydrauliques que pour un certain nombre d'autres points et là c'est la licence annuelle.

Monique JOHNSON

Pour revenir sur la page 41, concernant les dysfonctionnements des caméras, j'ai compris que c'était une remise de positionnement par rapport à la vue de celles-ci. J'imagine qu'on commence à avoir certaines dépenses par rapport à ces dysfonctionnements, peut-être des remplacements qui vont venir ?

On l'a déjà demandé, mais pourrait-on avoir un plan de financement, pour avoir une vue réelle du coût de ce dispositif ? Le matériel, l'installation, la maintenance, la masse salariale et les locaux. Ça permettrait d'avoir plus de visibilité par rapport à la mise en place de cette vidéosurveillance. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. On viendra vous informer.

Madame METAYER.

Josiane METAYER

Il s'agit :

- de la décision n°27, qui concerne les Halles de Niort. La décision fait état d'une réfection d'un élément de faitage qui est en mauvais état. Je voulais savoir où est ce qu'on en était dans la programmation des travaux qui avait été faite depuis quelques années, aux vues des conditions de sécurité qui sont assez fragiles et pour lesquelles, il a fallu prendre parfois des mesures en urgence, et aux vues notamment des éléments de charpente qui étaient menaçants. Où en est-on des travaux ? Où en est le planning dans les mois ou les années à venir ? Merci.

- de la décision n°32, qui concerne l'ancienne maison de quartier de Saint-Liguire. Voilà plusieurs fois que vous avez comme décision de louer, de façon épisodique cette maison à des particuliers. Apparemment, ce n'est pas le parc qui le gère. Je voulais savoir, que prévoyez-vous à terme pour cette maison qui va évidemment se dégrader ? La vendre ? En faire un logement d'urgence ou éventuellement pour y héberger des familles qui se trouveraient à la rue ou des familles de migrants ? C'est une maison qui est assez correcte, mais c'est vrai qu'il faut l'entretenir, et ne la louer que quelques fois dans l'année ce n'est sans doute pas satisfaisant. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Merci. D'autres questions ? Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

Pour répondre à Madame METAYER, il avait été dit au Conseil de quartier qu'on conservait cette maison parce qu'elle a un coin où on peut faire réchauffer des plats pour les fêtes familiales, en attendant des travaux peut-être d'un office dans la salle des fêtes de Saint-Liguaire et qu'une fois que ce serait fait, on vendrait la maison. C'est ce qui avait été annoncé par le Conseil de quartier.

Monsieur le Maire

Merci. Pour vous répondre enfin sur les Halles, des travaux de confortement ont été faits l'an passé, évidemment respectueux de toute la sécurité possible.

Pour ce qui est de la première phase de travaux, elle est suspendue à une discussion avec l'architecte des Bâtiments de France, quant aux enjeux d'évacuation sanitaire. Nous sommes donc en discussion pour trouver le meilleur système au regard de la qualité patrimoniale du bâtiment. Pour le coup, il n'y a pas d'enjeux de sécurité qui se posent sur cette question-là.

Pour ceux qui seraient intéressés, parce que la question n'est pas posée, la pendule des Halles sera réparée, mais elle demande un niveau de connaissance dans l'horlogerie qui fait que grâce aux apports, à la connaissance du musée Bernard d'Agescy, et de sa conservatrice, nous aurons un spécialiste. Mais un spécialiste qui est tellement rare qu'il faut programmer dans l'année. Donc il viendra procéder à sa complète restauration pour qu'elle puisse à nouveau indiquer l'heure. Ce qui évitera le remplacement de cette pendule.

Les Halles ne sont pas oubliées, même dans ce type de détail qui est d'ailleurs souvent le plus marquant pour beaucoup de Niortais. J'en profite pour vous le dire. Merci.

Nous prenons donc acte du recueil des décisions.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Procès-verbal n° Pv-2018-6

Direction du Secrétariat Général

**Approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 05 février 2018**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je n'avais pas, dans mon ordre du jour, l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février, mais il a pourtant bien été adressé, je me propose donc de vous le faire adopter.

Y avait-il des remarques sur ce PV ? Non, pas plus que pour celui de décembre.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-159

Direction des Finances

**Budget principal et budgets annexes - Approbation
des comptes de gestion 2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le compte de gestion du budget principal et celui des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois des Brizeaux, Lotissement ZAE Les Champs de l'Arrachis et Lotissement les Champs de l'Ormeau) a été présenté par le Comptable public au titre de l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ;

Considérant que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations ont été régulières pour le budget principal et chaque budget annexe :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion du budget principal et celui des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois des Brizeaux, Lotissement ZAE Les Champs de l'Arrachis et Lotissement les Champs de l'Ormeau), dressés pour l'exercice 2017 par le Comptable public pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous allons aborder une série de documents importants, avec la partie compte de gestion qui précède, comme d'usage, les comptes administratifs. Ce sont des délibérations plutôt liminaires.

Alain GRIPPON

Les comptes de gestion, ce sont des comptes établis par le comptable du Trésor. Les Comptes administratifs, ce sont des comptes établis par les services mais avec le visa du comptable du Trésor.

Pour des raisons pratiques, nous avons réuni, dans le même document qui vous est présenté, les deux comptes qui sont strictement équivalents. C'est au niveau de l'approbation des comptes qu'on pourra distinguer, ce qui relève de la gestion par rapport à ce qui relève de l'administratif pur.

Monsieur le Maire

Très bien. Nous vous proposons préalablement à la présentation du compte administratif, l'approbation du compte de gestion 2017, qui se décompose en 2 délibérations. La première pour le budget principal et budgets annexes et la deuxième pour la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, avant d'ouvrir certainement le débat autour des comptes administratifs.

Je ne sais pas s'il y a des remarques à ce stade-là, certainement plus au compte administratif.

Sur la première, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-160

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Approbation du compte de gestion
2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 30 mai 2018,

Le compte de gestion de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables a été présenté par le Comptable public au titre de l'exercice 2017.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ;

Considérant que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations ont été régulières :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- déclarer que le compte de gestion du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dressé pour l'exercice 2017 par le Comptable public pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Sur le compte de gestion, régie à autonomie financière, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-161

Direction des Finances

**Budget principal et budgets annexes - Approbation
des comptes administratifs 2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort, en ce qui concerne le budget principal et les budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois des Brizeaux, Lotissement ZAE Les Champs de l'Arrachis et Lotissement les Champs de l'Ormeau) :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium, Chaufferie Bois des Brizeaux, Lotissement ZAE Les Champs de l'Arrachis et Lotissement les Champs de l'Ormeau), dont les résultats sont présentés en annexe ;

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation des comptes administratifs. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	1
Abstention :	1
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous abordons maintenant la partie comptes administratifs.

Avant de désigner un Président de séance, je me permets de faire une première présentation si tu veux bien Alain.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le compte administratif est un document financier majeur puisqu'il établit la réalité des comptes publics à l'issue d'une année budgétaire.

Je souhaite donc, avant une présentation plus exhaustive, mettre en avant 5 éléments importants du compte administratif 2017.

Premièrement, vous dire qu'il s'inscrit dans un contexte, pour 2017, de baisses des dotations de l'Etat pour 825 000 €. Cela dit, conformément aux engagements de l'Etat, celle-ci est stable en 2018 comme on pourra le vérifier dans le budget supplémentaire qui suivra.

Cette évolution est appréciable car, chaque année, jusqu'à 2017, comme en sont témoins les comptes administratifs, la Ville a reçu en moins. C'est-à-dire qu'elle a perdu 5 millions par rapport à ce qu'elle touchait en 2013 en dotation globale de fonctionnement.

Deuxième élément, malgré ce contexte, notre capacité d'autofinancement nette est en augmentation et c'est appréciable.

Troisième point, nos dépenses de fonctionnement ont évolué de 1,1% en 2017, soit moins que notre engagement avec l'Etat, en compensation de la stabilité de nos dotations globales.

Le compte administratif 2017 nous prépare au bon respect du contrat financier qui a été signé.

Quatrième point, les investissements ont augmenté de 10%, de compte administratif à compte administratif, même de 12% si on considère les dépenses d'équipements qui sont, en réalité, les seules qui comptent, avec des évolutions très positives, en faveur des bâtiments scolaires, des espaces verts, de l'éclairage public, ou encore du logement avec l'OPAH-RU et quelques autres secteurs.

Enfin, et ce n'est pas le plus négligeable, le volume de la dette a été réduit de près de 6 millions d'euros, passant de 73 millions d'euros au début de 2017 à 67 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Cette situation est le résultat d'efforts collectifs qui se concrétisent au fil des ans et, à force de volonté, permettent de rétablir les comptes publics. Le budget supplémentaire soulignera la constance de ces orientations, perceptibles, encore une fois, dans le compte administratif de 2017. Ces orientations ont permis de préparer la collectivité aux nouvelles contraintes financières pesant sur elle.

Le respect des 1,2% d'évolution des dépenses de fonctionnement moyennant la fin de la baisse des dotations pratiquée depuis 2013.

Le compte administratif 2017 et le budget supplémentaire 2018, qui vous seront présentés successivement, montrent que la Ville de Niort remplit sa part du contrat.

Le budget supplémentaire 2018 permet d'apprécier la stabilité des dotations de l'Etat, conformément à l'engagement de l'Etat. En espérant évidemment que cela soit le cas sur la durée des 3 ans, mais à ce stade il n'y a pas lieu de le remettre en cause.

Voilà cette introduction préalable. Avant de céder la parole à Alain GRIPPON pour la présentation de la délibération sur le compte administratif, c'est une délibération bien particulière donc il convient de désigner un Président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Cette délégation de présidence vaudra à partir du vote, pour l'approbation du compte administratif, c'est une élection à main levée.

Je propose que Marc THEBAULT, comme d'usage, préside l'approbation des comptes administratifs, pendant que je me retirerai : Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Une opposition, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Donc Monsieur THEBAULT est désigné pour présider l'approbation des CA. Après les débats je sortirai de la salle et Monsieur THEBAULT mettra les CA au vote.

Alain, pour une présentation plus exhaustive des comptes administratifs si tu veux bien ? Merci.

Alain GRIPPON

Présentation du document power point.

2017

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Ville de Niort - Conseil Municipal du 04/06/2018

1

2017

Compte Administratif

➤ Budget Principal

- Vues d'ensemble
- Variations de périmètre
- Les grands équilibres
- Section de fonctionnement
- Section d'investissement
- Situation au regard de la dette
- Le contrat financier 2018-2020

➤ Synthèses budgets annexes

Ville de Niort

2

Le budget principal

CA 2017 - VUE D'ENSEMBLE (Réel et ordre en K€)

		Dépenses	Recettes	Résultat 2017	2016	2015	2014
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	83 311,0	88 593,2	5 282,2	5 341,7	6 018,7	3 540,8
	<i>Ecritures réelles</i>	78 171,8	87 100,4	8 928,6	9 714,7	10 150,0	8 564,1
	<i>Ecritures d'ordre</i>	5 139,2	1 492,8	-3 646,4	-4 373,0	-4 131,3	-5 023,3
	Investissement	27 614,8	24 563,5	-3 051,2	-230,8	-3 596,7	7 109,1
	<i>Ecritures réelles</i>	20 216,7	13 519,0	-6 697,7	-4 603,9	-7 728,0	2 085,8
	<i>Ecritures d'ordre</i>	7 398,1	11 044,5	3 646,4	4 373,0	4 131,3	5 023,3
Résultats antérieurs de l'exercice	Report en section de fonctionnement (002)		2 886,4	2 886,4	4 474,6	3 774,5	1 240,7
	Report en section d'investissement (001)	2 943,6		-2 943,6	-2 712,8	884,0	-6 225,2
TOTAL	(réalisations + résultats antérieurs)	113 869,4	116 043,1	2 173,7	6 872,7	7 080,4	5 665,5
Restes à réaliser à reporter							
	Investissement	8 864,9	9 095,5	230,6	-3 985,5	-2 606,0	-1 890,6
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	83 311,0	91 479,6	8 168,5	9 816,4	9 793,2	4 781,5
	Investissement	39 423,3	33 659,1	-5 764,3	-6 929,2	-5 318,8	-1 006,7
	TOTAL CUMULE	122 734,3	125 138,6	2 404,3	2 887,2	4 474,4	3 774,8

Le résultat global de clôture de l'exercice 2017, comprenant l'ensemble des écritures réelles et d'ordre, s'établit à 2 404,3 K€, contre 2 887,2 K€ en 2016.

2017 Compte Administratif

Grands équilibres : Ecart Voté 2017 / Réalisé 2017

En K€

En milliers d'euros		CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 / (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 / (en k€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 / (en %)
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 009,7	85 245,9	87 100,4	90,7	0,1%	932,9	1,1%
a	dont produits des cessions	936,3	1 130,0	921,6	-14,8	-1,6%	variation RRF hors cessions	
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	77 294,9	79 399,8	78 171,8	876,8	1,1%	-1 228,0	-1,5%
b	Solde dotations / reprises provisions	854,0	21,0	21,0	-833,0		0,0	0,0%
C = A - a - B - b	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	7 924,5	5 825,1	7 986,0	61,5	0,8%	2 160,9	37,1%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 200,0	1 188,1	-11,9	-1,0%	-11,9	-1,0%
E = C + D	CAF Brute	9 124,5	7 025,1	9 174,1	49,6	0,5%	2 148,9	30,6%
F	Amortissement d'emprunt	5 584,4	5 805,0	5 787,5	203,1	3,6%	-17,5	-0,3%
f	Autres dettes	400,0	0,0	0,0	-400,0	-100,0%	0,0	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	3 140,1	1 220,1	3 386,6	246,5	7,9%	2 166,5	NS
H	Cession d'immobilisation	936,3	1 130,0	921,6	-14,6	-1,6%	-208,4	-18,4%
b	Solde dotations / reprises provisions	854,0	21,0	21,0	-833,0		0,0	0,0%
J*	Résultat de fonctionnement reporté	0,0	2 886,4	0,0				
K = G + H + b + J	Financement disponible pour l'investissement	4 930,4	5 257,5	4 329,2	-601,1	-12,2%	-928,3	-17,7%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	14 189,8	29 148,5	15 617,3	1 427,5	10,1%	-13 531,2	-46,4%
I	dont dépenses d'équipement	12 070,5	24 077,1	13 519,5	1 449,0	12,0%	-10 557,6	-43,8%
f	dont FC TVA - remboursement transfert droit à déduction TVA / Acclameur	750,0	750,0	750,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	12 870,3	15 761,0	13 519,0	648,7	5,0%	-2 242,0	-14,2%
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-1 319,5	-13 387,5	-2 098,3	-778,8	59,0%	11 289,2	-84,3%
I	Financement disponible pour l'investissement	4 930,4	5 257,5	4 329,2	-601,1	-12,2%	-928,3	-17,7%
O = N - I**	Volume d'emprunt	1 500,0	8 130,0	0,0				

*Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

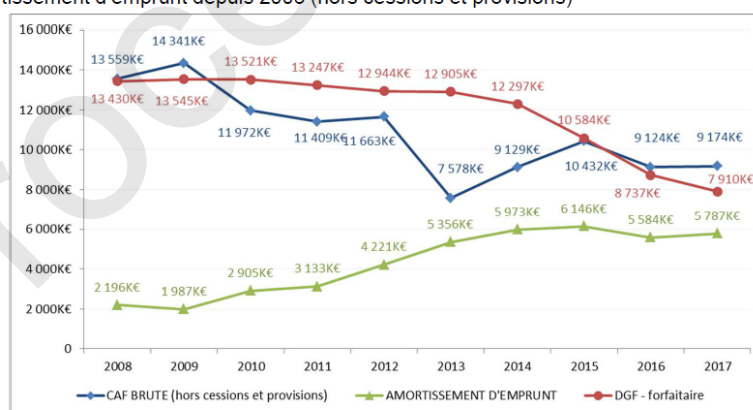
Ville de Niort

5

2017 Compte Administratif

Capacité d'autofinancement

Evolution de la CAF brute, la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement et de l'amortissement d'emprunt depuis 2008 (hors cessions et provisions)



Dans un contexte très contraint, la collectivité a réussi à maintenir en 2017 un autofinancement brut supérieur à 9 000 K€. La CAF brute est même supérieure de +50 K€ à celle de 2016, et ce malgré une nouvelle baisse de DGF de 827 K€ intervenue entre 2016 et 2017 et à laquelle la collectivité a du faire face.

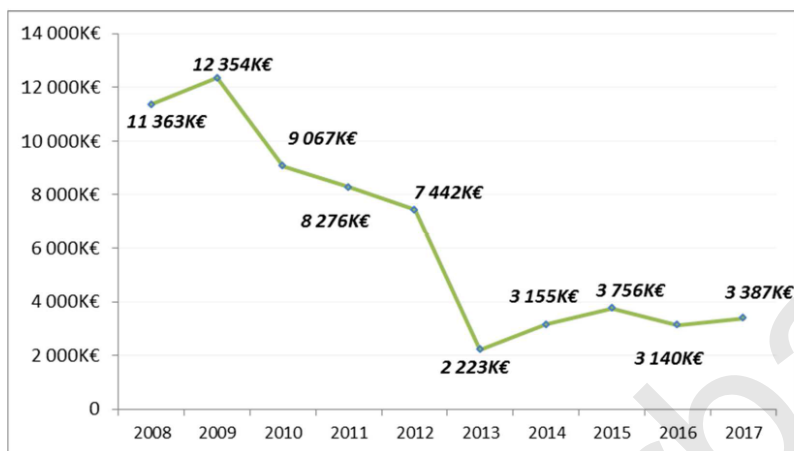
Le niveau d'autofinancement brut a permis d'assumer l'amortissement du capital des emprunts dont le volume a légèrement augmenté en 2017 par rapport à 2016 (+ 203 K€).

Cette évolution résulte de l'effet des renégociations d'emprunts intervenues en 2015 (diminution des annuités à compter de 2016), de l'amortissement progressif du capital auquel s'ajoutent les nouvelles annuités liées aux emprunts mobilisés en 2016 (augmentation de l'annuité en capital en 2017).

Ville de Niort

6

Evolution de la CAF nette depuis 2008 hors cessions et provisions



En maintenant une CAF nette positive quasi constante depuis 2014 d'un montant supérieur à 3 000 K€, la collectivité a préservé sa capacité à investir, tandis que le montant de la dotation forfaitaire passait sur cette même période de 12 297 K€ à 7 910 K€, soit une baisse de -4 387 K€ en niveau annuel.

En K€

		31/12/2016	31/12/2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)
A	Immobilisations incorporelles	16 633	15 787	-846	-5,08%
B	Immobilisations corporelles	624 630	636 887	12 257	1,96%
C	Immobilisations financières	5 460	4 788	-672	-12,30%
D = A + B + C	Total de l'actif immobilisé	646 722	657 462	10 740	1,66%
E	Stocks	0	0	0	
F	Créances	4 624	4 652	28	0,61%
G = E + F	Total actif circulant (hors dispo)	4 624	4 652	28	0,61%
H	Disponibilités	11 817	7 553	-4 263	-36,08%
I	Comptes de régularisation	215	151	-64	-29,92%
J = D + G + H + I	Total de l'actif	663 378	669 819	6 440	0,97%

2017 Compte Administratif

Présentation du passif

En K€

	31/12/2016	31/12/2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)
A Fonds propres	580 677	592 477	11 800	2,0%
B Provisions pour risques et charges	0	0	0	0,0%
C Dettes financières à long terme	73 329	67 523	-5 806	-7,9%
D Dettes à court terme	8 263	9 065	801	9,7%
E = C + D Total des dettes	81 592	76 587	-5 005	-6,1%
F Comptes de régularisation	1 109	754	-355	-32,0%
G = A + B + E + F Total du passif	663 378	669 819	6 440	1,0%

Ville de Niort

9

2017 Compte Administratif

Fonds de roulement et trésorerie

En K€

	31/12/2016	31/12/2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)
A Fonds propres	580 677	592 477	11 800	2,0%
B Provisions	0	0	0	0,0%
C Dettes financières à long terme	73 329	67 523	-5 806	-7,9%
D = A + B + C Ressources stables	654 005	660 000	5 994	0,9%
E Immobilisations incorporelles	16 633	15 787	-846	-5,1%
F Immobilisations corporelles	624 630	636 887	12 257	2,0%
G Immobilisations financières	5 460	4 788	-672	-12,3%
H = E + F + G Emplois stables	646 722	657 462	10 740	1,7%
I = D - H Fonds de roulement	7 283	2 538	-4 746	-65,2%
J Créances	4 624	4 652	28	0,6%
K Dettes court terme	8 263	9 065	801	9,7%
L = J - K Besoins en fonds de roulement	-3 639	-4 413	-773	21,2%
M = I - L Trésorerie	10 923	6 950	-3 972	-36,4%

Les résultats de 2016 et 2017 ont permis à la Collectivité d'augmenter ses fonds propres de près de 12 000 K€ (ligne A). Les dettes à long terme se sont réduites de 5 806 K€ (ligne C). Parallèlement, le fonds de roulement s'est réduit de 4 746 K€ entre 2016 et 2017.

Ville de Niort

10

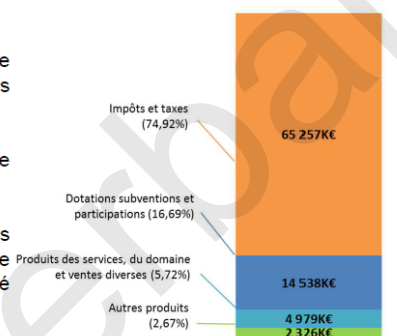
Les recettes de fonctionnement : 87 100,4 K€*(une augmentation de 90,7 K€ soit + 0,1 % par rapport au CA 2016 et +1,1% hors cessions)*

en K€	CA 2016	Voté 2017 (hors résultats reportés)	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en K€) Hors cessions	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %) Hors cession
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	87 009,7	85 245,9	87 100,4	90,7	0,1%	932,9	1,1%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 850,9	4 986,1	4 978,8	127,9	2,6%	-7,3	-0,1%
Impôts et taxes	63 973,5	64 635,5	65 257,0	1 283,5	2,0%	621,4	1,0%
Dotations subventions et participations	15 024,4	14 394,4	14 538,3	-486,0	-3,2%	143,9	1,0%
Autres produits	3 161,0	1 229,8	2 326,3	-834,6	-26,4%	174,9	14,2%

En 2017, les recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse par rapport à 2016, malgré une nouvelle baisse des dotations, et sans augmentation des taux d'imposition.

Les produits de cessions s'établissent en 2017 à 922 K€, pour une prévision de 1 130 K€ (inscrite en section d'investissement).

Indépendamment des produits de cessions (compris dans les autres produits) le niveau de réalisation des recettes de fonctionnement est légèrement supérieur au budget voté (932,92 K€ soit + 1,1 %).

**Produits des services et du domaine : 4 978,8 K€***(+ 127,9 K€ par rapport au CA 2016 soit + 2,6 %)*

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Produits des services et du domaine	4 850,9	4 986,1	4 978,8	127,9	2,6%	-7,3	-0,1%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 337,0	2 364,8	2 391,8	54,9	2,3%	27,0	1,1%
Redevances et droits des services sportifs	261,0	223,1	249,7	-11,3	-4,3%	26,6	11,9%
Redevances d'occupation du domaine public communal	125,6	162,8	153,5	28,0	22,3%	-9,3	-5,7%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS...)	1 602,9	1 739,3	1 642,7	39,7	2,5%	-96,7	-5,6%
Autres produits	524,4	496,1	541,0	16,6	3,2%	44,9	9,1%

Les recettes issues des produits des services sont en augmentation par rapport à 2016 (+ 128 K€, soit + 2,6 %). Elles se situent au niveau des montants programmés (- 7 K€, - 0,1 %).

Les recettes des centres de loisirs et des activités périscolaires ont un taux de réalisation supérieur à la programmation budgétaire (+ 27 K€). Elles sont en progression par rapport à 2016 en raison notamment d'une hausse de fréquentation et de l'évolution des tarifs (+1,5 %).

Les redevances et droits des services sportifs sont en diminution par rapport à 2016 (- 11 K€).

Les remboursements de frais pris en charge par la Ville sont stables par rapport à 2016. L'écart de 96 K€ entre le voté et le CA 2017 correspond à une programmation surestimée des interventions d'entretien d'espace public réalisées par la Ville pour la Communauté d'Agglomération du Niortais.

D'autre part, on constate une hausse limitée des autres produits de service (+ 17 K€ en 2016 et 2017).

Ressources fiscales (impôts et taxes) : 65 257,0 K€

(+ 1 283,5 K€ par rapport au CA 2016 soit + 2,0 %)

En K€	CA 2016	Voûté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voûté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voûté 2017 (en %)
Impôts et taxes	63 973,5	64 635,5	65 257,0	1 283,5	2,0%	621,4	1,0%
Contributions directes (TF et TH)	44 165,1	44 663,6	44 665,3	500,2	1,1%	1,8	0,0%
Attribution de compensation CAN	14 813,8	14 813,8	14 813,8	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Droits de mutation	1 745,1	1 777,1	2 258,7	513,5	29,4%	481,6	27,1%
Taxe sur l'électricité	1 073,2	1 155,0	1 188,6	115,4	10,8%	33,6	2,9%
Droits de stationnement	872,9	802,0	795,8	-77,1	-8,8%	-6,2	-0,8%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	781,1	778,7	778,7	-2,4	-0,3%	0,0	0,0%
Autres	522,2	645,4	756,1	233,9	44,8%	110,7	17,2%

Globalement, les recettes liées aux « impôts et taxes » sont supérieures aux prévisions (+ 621 K€ par rapport au voûté), et en progression par rapport à celles de 2016 (+ 1 283 K€).

Les contributions directes représentent 51 % des recettes réelles de fonctionnement en 2017.

A taux d'imposition constants, la dynamique des bases a été plus forte par rapport à 2016 (+ 500 K€). Cela s'explique notamment par une mesure d'exonération prévue la loi de finances 2016⁽¹⁾ ayant fortement impacté le CA 2016. Même si cette mesure a été reconduite pour 2017, elle a eu moins d'effets.

Les droits de mutations sont en forte hausse en 2017 (+ 513 K€ par rapport à 2016). La reprise économique et la faiblesse des taux d'intérêt bancaires ont favorisé les ventes de biens immobiliers.

Les produits de la taxe sur la consommation finale d'électricité sont également en progression en 2017 (+ 115,4K€).

Les recettes comptabilisées en 2017 au titre des droits de stationnement sur voirie sont en diminution par rapport à 2016, notamment du fait d'une diminution en 2017 des rechargements d'abonnements PIAF, ainsi qu'une baisse de recettes liée aux travaux d'installation des nouveaux horodateurs intervenus en fin d'année. Les produits correspondent cependant aux prévisions budgétaires.

Concernant le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), l'évolution par rapport à 2016 doit être appréciée en neutralisant le montant inscrit par ailleurs en atténuation de produits. Le montant net perçu en 2017 est de 642,30 K€ contre 704,34 K€ en 2016, soit une diminution de - 62 K€.

(1) L'impact de loi de finances concerne l'exonération à l'impôt sur le revenu pour les personnes ayant perdu la majoration de la demi-part supplémentaire de quotient familial, principalement les personnes âgées qui a eu pour conséquence une baisse de recettes fiscale en matière de TH. 13

Ville de Niort

Dotations, subventions et participations : 14 538,3 K€

(- 486,0 K€ par rapport au CA 2016 soit - 3,2 %)

En K€	CA 2016	Voûté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voûté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voûté 2017 (en %)
Dotations subventions et participations	15 024,4	14 394,4	14 538,3	-486,0	-3,2%	143,9	1,0%
DGF Dotation forfaitaire	8 737,1	7 910,1	7 910,1	-827,0	-9,5%	0,0	0,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	876,4	998,5	998,5	122,2	13,9%	0,0	0,0%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	641,6	664,3	664,3	22,7	3,5%	0,0	0,0%
Dotation unique des com.spé à la taxe pro	239,0	74,4	74,4	-164,6	-68,9%	0,0	0,0%
Compensation Etat - exonération taxe foncières	234,3	175,9	175,9	-58,4	-24,9%	0,0	0,0%
Compensation Etat - exonération taxe d'habitation	1 527,3	2 120,0	2 119,5	592,2	38,8%	-0,5	0,0%
Autres dotations et participations	2 768,8	2 451,3	2 595,8	-173,0	-6,2%	144,4	5,9%

Les recettes liées aux dotations et autres participations sont en diminution de 486 K€ par rapport à 2016, soit - 3,2 %.

La part forfaitaire de la DGF est de 7 910 K€ en 2017, soit une baisse de 827 K€ par rapport à 2016 (- 9,5 %). Depuis 2013, la diminution de la DGF atteint 5 000 K€ (soit - 39 %), ce qui représente une perte cumulée de recettes de 12 287 K€.

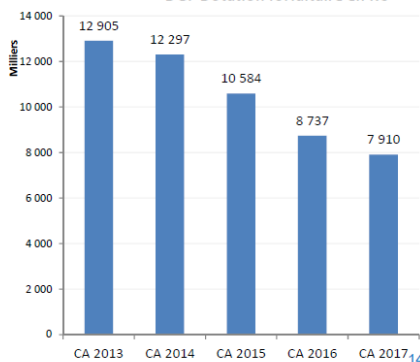
La contribution au redressement des finances publiques à laquelle la Ville a été soumise a réduit le montant de la dotation de 4 668 K€ entre 2014 et 2017.

Les compensations de l'Etat sur la fiscalité locale sont en hausse par rapport à 2016 de 369 K€ (+ 18,4 %), en raison notamment d'un dispositif d'exonération de la taxe d'habitation prévu par la loi de finances 2016.

Les autres dotations et participations sont en diminution de - 173 K€ (- 6,2 %). Cette évolution comprend notamment la fin des participations liées aux emplois d'avenir (- 47 K€), l'évolution des participations versées par la CAN conformément aux conventions avec la Ville (- 159 K€) et pour la première année, les recettes liées aux dépenses de fonctionnement éligibles au FCTVA (54 K€).

Ville de Niort

DGF Dotation forfaitaire en K€



Autres produits : 2 326,3 K€

(- 834,6 K€ par rapport au CA 2016 soit - 26,4 %)

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Autres produits	3 161,0	1 229,8	2 326,3	-834,6	-26,4%	1 096,5	89,2%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	102,1	90,6	123,2	21,1	20,7%	32,6	36,0%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	724,8	739,6	739,8	15,0	2,1%	0,2	0,0%
Produits financiers	11,1	5,0	4,9	-6,2	-55,8%	-0,1	-1,8%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	532,7	373,6	515,8	-16,9	-3,2%	142,2	38,0%
Reprise sur provisions	854,0	21,0	21,0	-833,0	-97,5%	0,0	0,0%
Cessions d'immobilisation	936,3	0,0	921,6	-14,6	-1,6%	921,6	0,0%

Le volume des autres produits est en diminution de 834,6 K€ (- 26,4 %) par rapport à 2016.

Cette évolution est essentiellement due aux reprises sur provisions, intervenues à hauteur de 854 K€ en 2016. En 2017, les reprises sur provision se sont limitées à 21 K€ et correspondent au solde d'une provision constituée en 2009 au titre des risques d'impayés relatifs aux recettes de restauration scolaire, d'activités périscolaires, droits de voirie et factures d'eau.

Les autres produits de gestion restent globalement stables soit 15 K€ de plus en 2017 par rapport à 2016. Il est à noter que la clôture du budget annexe Lotissement ZAE Les Champs de l'Arrachis a permis de dégager un excédent de 92,29 K€ reversé au budget principal.

Les produits issus des cessions des immobilisations représentent 921,6 K€, soit - 1,6 % par rapport à 2016.

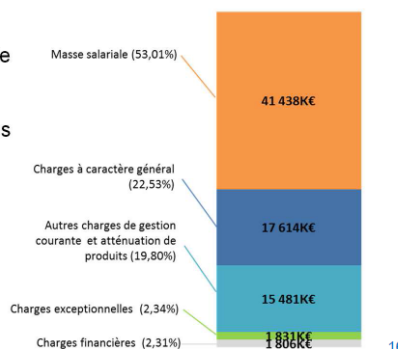
Les dépenses de fonctionnement : 78 171,8 K€

(une hausse de 876,8 K€ soit + 1,1 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	77 294,9	79 399,8	78 171,8	876,8	1,1%	-1 228,0	-1,5%
Dépenses de personnel	40 326,0	41 729,9	41 437,9	1 111,8	2,8%	-292,1	-0,7%
Charges à caractère général	16 919,0	18 391,3	17 615,4	696,4	4,1%	-775,9	-4,2%
Autres charges de gestion courante	15 825,5	15 373,6	15 315,5	-510,0	-3,2%	-58,1	-0,4%
Charges financières	1 966,4	1 895,0	1 806,4	-160,0	-8,1%	-88,6	-4,7%
Charges exceptionnelles	2 119,7	1 843,9	1 831,4	-288,3	-13,6%	-12,5	-0,7%
Atténuations de produits et autres dépenses	138,2	166,2	165,2	26,9	19,5%	-1,0	-0,6%

Le volume global des dépenses de fonctionnement augmente de 1,1% par rapport à 2016 (+ 876,8 K€).

Leur niveau de réalisation est inférieur aux prévisions budgétaires (- 1 228 K€ soit - 1,5 %).



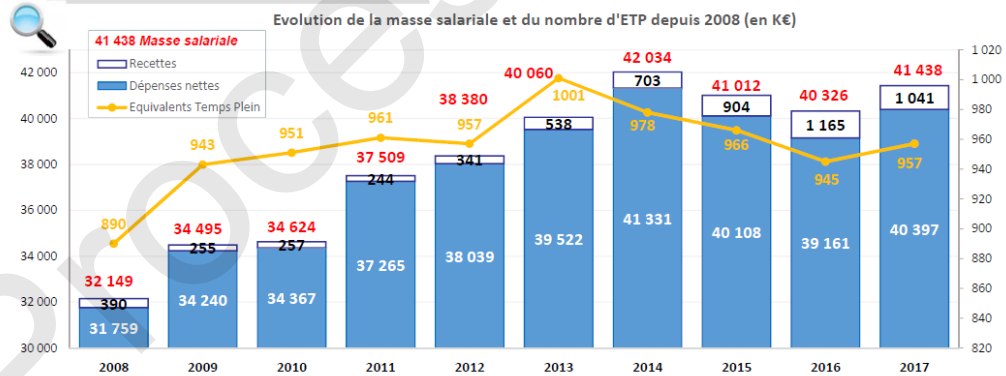
Dépenses de personnel : 41 437,9 K€
(+ 1 111,8 K€ soit + 2,8 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Dépenses de personnel	40 326,0	41 729,9	41 437,9	1 111,8	2,8%	-292,1	-0,7%
Rémunération	29 446,3	30 702,8	30 180,9	734,7	2,5%	-521,8	-1,7%
Personnels titulaires	25 621,9	26 542,0	26 256,0	634,2	2,5%	-285,9	-1,1%
Personnels non titulaires	1 197,1	1 450,8	1 216,1	19,0	1,6%	-234,7	-16,2%
Apprentis et emplois d'avenir	614,6	706,1	519,6	-95,0	-15,5%	-186,5	-26,4%
Autres personnels extérieurs	2 012,7	2 003,9	2 189,2	176,5	8,8%	185,3	9,2%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 317,8	10 462,4	10 636,7	318,9	3,1%	174,3	1,7%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	520,0	526,3	535,1	15,2	2,9%	8,8	1,7%
Autres charges sociales	41,9	38,4	85,1	43,2	102,9%	46,7	121,6%

Après une diminution marquée entre 2014 et 2016, la masse salariale connaît une hausse sensible en 2017, soit + 1 112 K€ (+ 2,8 %).

Cette hausse s'inscrit dans un contexte de contraintes exogènes fortes, c'est-à-dire de mise en œuvre de réformes décidées par l'Etat – augmentation du point d'indice (+ 210 K€), mise en œuvre de la PPCR (+ 305 K€), augmentation des cotisations retraite – qui explique la hausse de la rémunération chargée des titulaires.

Au-delà des coûts liés au déroulement de carrière des agents (+ 100 K€ liée aux avancements et promotions actés en CAP 2017, sans oublier l'effet « Glissement Vieillesse Technique »), la collectivité a par ailleurs fait le choix de déprécier des agents jusqu'alors recrutés en tant que contractuels afin de répondre aux besoins et à des contraintes juridiques.



Hausse maîtrisée des dépenses dans un contexte de contraintes exogènes

CA 2016 : 40 326 K€ CA 2017 : 41 438 K€
(soit + 1 112 K€)

- ⇒ Des dépenses exogènes : hausse de la valeur du point d'indice (+210K€), réforme PPCR (+305K€), hausse des cotisations retraite,
- ⇒ Une augmentation du nombre d'ETP payés sur postes permanents : +12ETP, correspondant à +3 postes créés et pourvus en 2017, 2 postes supprimés, 7 dépréciations de CUI-CAE, 4 dépréciations de CDG.
- ⇒ Des dépenses endogènes : CAP (+100K€), GVT
- ⇒ Une hausse de l'enveloppe liée aux remplacements CDG dans le contexte de la suppression des CUI-CAE (+177K€)

= soit une hausse de + 2,8 % par rapport à 2016

Maîtrise des recettes

CA 2016 : 1 165 K€ CA 2017 : 1 041 K€
(soit - 124 K€)

- ⇒ Une diminution des recettes liées aux emplois aidés suite à la suppression des CUI-CAE (-47K€)
- ⇒ Une diminution des recettes perçues dans le cadre de conventions avec la CAN (-124€)

= soit une baisse de - 10,6 % par rapport à 2016

Charges à caractère général : 17 615,4 K€*(+ 696,4 K€ soit + 4,1 % par rapport au CA 2016)*

Les charges à caractère général sont en hausse de 4,1 % par rapport à 2016 soit + 696,4 K€.

Le niveau de réalisation est cependant inférieur aux prévisions budgétaires de - 776 K€ soit - 4 %.

L'augmentation du volume de ces charges correspond à une évolution structurelle de certaines dépenses par rapport à 2016 :

- l'énergie (+ 200 K€) avec essentiellement l'impact des conditions climatiques et la hausse du coût tarifaire du MW / h depuis août 2017 pour les nouveaux marchés conclus au cours du second semestre ;
- l'alimentation (+ 160 K€) avec notamment la prise en charge de régularisations liées à un retard de facturation de la part de plusieurs fournisseurs (+ 124,4 K€). Par ailleurs, il a été constaté un nombre plus important d'élèves et une hausse des prix sur certains produits de base.

On note également une augmentation des postes de charges liées :

- aux prestations de services (+ 116 K€) avec notamment les animations culturelles (+ 41 K€), sportives (+ 40 K€), et des prestations de propreté urbaine (+ 17 K€), avec, en parallèle, des baisses sur les prestations informatiques (- 23 K€), les prestations liées à la gestion des bâtiments municipaux (- 38 K€), aux ressources humaines (- 33 K€) ainsi qu'aux actions de communication (- 39 K€) ;
- à l'eau et l'assainissement + 136 K€ : évolution davantage liée à des régularisations comptables, la consommation d'eau n'ayant pas enregistré d'évolution significative sur l'année.

Le niveau de réalisation des autres natures de dépenses montre une maîtrise globale des dépenses.

Charges à caractère général : 17 615,4 K€*(+ 696,4 K€ soit + 4,1 % par rapport au CA 2016)*

En K€	CA 2016	Volé 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Volé 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Volé 2017 (en %)
Charges à caractère général	16 919,0	18 391,3	17 615,4	696,4	4,1%	-775,9	-4,2%
Energie (Electricité, Chauffage, Combustibles, Carburant)	2 633,8	2 937,7	2 833,7	199,9	7,6%	-104,0	-3,5%
Contrats de prestations de services	2 322,9	2 793,8	2 438,7	115,8	5,0%	-355,0	-12,7%
Alimentation	1 240,6	1 394,1	1 400,2	159,6	12,9%	6,1	0,4%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	1 510,1	1 426,3	1 337,7	-172,3	-11,4%	-88,6	-6,2%
Entretien et réparation Terrains	1 241,5	1 261,1	1 281,2	39,6	3,2%	20,1	1,6%
Maintenance	1 092,3	1 092,8	1 028,1	-64,2	-5,9%	-64,7	-5,9%
Fournitures de petit équipement et voirie	870,1	925,9	914,3	44,2	5,1%	-11,6	-1,3%
Autres matières et fournitures	776,7	811,5	755,1	-21,7	-2,8%	-56,4	-6,9%
Impôts et Taxes Assimilées	741,5	837,6	739,2	-2,3	-0,3%	-98,4	-11,7%
Eau et assainissement	494,8	489,7	630,4	135,6	27,4%	140,7	28,7%
Entretien et réparation Voies et réseaux	621,7	613,4	614,5	-7,2	-1,2%	1,1	0,2%
Primes d'assurances	470,8	478,6	476,1	5,2	1,1%	-2,5	-0,5%
Frais de télécommunication	360,2	420,3	412,2	52,0	14,4%	-8,1	-1,9%
Locations	235,0	261,4	303,9	68,9	29,3%	42,5	16,3%
Bâtiments	193,4	277,3	250,8	57,4	29,7%	-26,5	-9,6%
Versements à des organis. de formation	173,3	207,7	188,5	15,1	8,7%	-19,2	-9,3%
Transports collectifs	179,1	208,7	186,9	7,8	4,3%	-21,8	-10,4%
Publications	171,9	228,5	184,0	12,1	7,0%	-44,5	-19,5%
Fournitures d'entretien	131,0	122,1	139,4	8,4	6,4%	17,3	14,2%
Frais d'affranchissement	120,5	122,1	119,8	-0,7	-0,6%	-2,3	-1,9%
Autres	1 337,6	1 480,8	1 380,8	43,3	3,2%	-99,9	-6,7%

Autres charges de gestion : 15 315,5 K€

(- 510,0 K€, soit - 3,2 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Autres charges de gestion courante	15 825,5	15 373,6	15 315,5	-510,0	-3,2%	-58,1	-0,4%
Subventions aux personnes de droit privé	5 384,9	5 289,6	5 265,5	-119,5	-2,2%	-24,1	-0,5%
Subvention au CCAS (y compris contrat enfance jeunesse)	5 661,1	5 685,8	5 684,5	23,5	0,4%	-1,3	0,0%
Contribution au SDIS	2 329,5	2 203,0	2 203,0	-126,5	-5,4%	0,0	0,0%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	986,7	1 075,2	1 075,2	88,5	9,0%	0,0	0,0%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	543,7	562,6	557,7	13,9	2,6%	-4,9	-0,9%
Autres	919,7	557,4	529,7	-389,9	-42,4%	-27,7	-5,0%

Les autres charges de gestion ont connu une baisse de 510 K€ par rapport au CA 2016 (soit - 3,2 %). Leur niveau de réalisation reste proche de la programmation budgétaire, avec un écart de - 58 K€ soit - 0,4 %.

Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 265 K€ avec un taux de réalisation correspondant à la programmation (99,5 % du voté 2017).

La subvention attribuée au CCAS est reconduite à hauteur de 5 050 K€. A ce montant s'ajoute en dépenses la subvention correspondant au Contrat Enfance Jeunesse, reversée par la Ville au CCAS pour un montant de 634,5 K€ en 2017 (pour mémoire : ce reversement a pour origine une recette équivalente perçue par la Ville de la part de la CAF).

La contribution au SDIS est en baisse de 126 K€, conformément à la réévaluation dégressive de la contribution de la Ville de Niort.

Charges financières : 1 806,4 K€ (- 160,0 K€, soit - 8,1 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)
Charges financières	1 966,4	1 895,0	1 806,4	-160,0	-8,1%	-88,6	-4,7%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	2 325,7	1 840,0	1 826,5	-499,2	-21,5%	-13,5	-0,7%
Intérêts des autres dettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Intérêts / Rattachement des ICNE	-359,5	50,0	-20,1	339,5	-94,4%	-70,1	-140,1%
Intérêts des comptes courants et dépôts	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0%	-5,0	-100,0%
Pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Autres charges financières	0,3	0,0	0,0	-0,3	-100,0%	0,0	0,0%

Le montant des charges financières s'établit à 1 806,4 K€ en 2017, il est en diminution par rapport à 2016 de 21 % (soit - 500 K€).

Il est également inférieur au montant prévu au budget.

Cette évolution traduit l'absence de recours à l'emprunt nouveau au cours de l'exercice 2017 et le niveau relativement bas des taux sur les marchés bancaires.

Charges exceptionnelles : 1 831,4 K€ (- 288,3 K€, soit - 13,6 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voité 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en %)
Charges exceptionnelles	2 119,7	1 843,9	1 831,4	-288,3	-13,6%	-12,5	-0,7%
Contrat de gestion des parkings en concession	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	697,9	700,2	697,9	0,0	0,0%	-2,3	-0,3%
Subvention au budget annexe Lotissement Les Champs de l'Ormeau	0,0	93,9	93,9	93,9	0,0%	0,0	0,0%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 189,8	824,8	824,8	-365,0	-30,7%	0,0	0,0%
Autres	231,9	225,0	214,8	-17,2	-7,4%	-10,2	-4,5%

Les charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux subventions des budgets annexes des activités relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC). Ainsi ont été versés 824,8 K€ pour équilibrer le budget annexe Stationnement en 2017, ainsi qu'une subvention exceptionnelle pour la clôture du budget annexe Lotissement Les Champs de l'Ormeau (93,9 K€).

Par ailleurs, la compensation de service public versée au délégataire So Space pour l'exploitation de l'Acclameur représente 697,9 K€, à l'identique par rapport à 2016.

Atténuations de produits : 165,2 K€ (+ 26,9 K€, soit + 19,5 % par rapport au CA 2016)

En K€	CA 2016	Voité 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en %)
Atténuations de produits	138,2	166,2	165,2	26,9	19,5%	-1,0	-0,6%

Les atténuations de produits concernent des reversements de fiscalité dont le FPIC qui est désormais perçu brut en recettes et qui doit faire l'objet d'un reversement de dépenses (136,38 K€ sur l'exercice 2017).

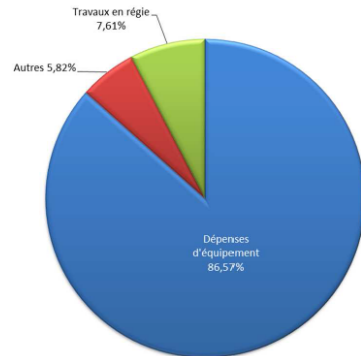
Les dépenses d'investissement hors amortissement du capital : 15 617,3 K€

En K€ (hors résultat d'investissement en voté)	CA 2016	Voité 2017	CA 2017	Reste à réaliser	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voité 2017 (en %)	Ecart CA 2016 / Voité 2016 (en K€)	Ecart CA 2016 / Voité 2016 (en %)
TOTAL	14 189,8	26 204,9	15 617,3	8 864,9	1 427,5	10,1%	-10 587,6	-40,4%	-1 722,7	-6,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 070,5	24 077,1	13 519,5	8 864,9	1 449,0	12,0%	-10 557,6	-43,8%	-1 692,6	-7,0%
URBANISME ET HABITAT	4 413,9	6 292,7	2 532,1	3 074,9	-1 881,8	-42,6%	-3 760,6	-59,8%	-685,7	-10,9%
SECURITE PUBLIQUE	571,4	144,9	8,3	99,3	-563,1	-98,5%	-136,5	-94,3%	-37,2	-25,7%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	2 594,3	7 911,5	4 508,6	2 745,7	1 914,2	73,8%	-3 403,0	-43,0%	-657,3	-8,3%
EDUCATION ET JEUNESSE	830,7	1 398,7	1 033,4	289,5	202,7	24,4%	-365,3	-26,1%	-75,9	-5,4%
SPORT	898,9	730,3	601,6	112,4	-297,4	-33,1%	-128,8	-17,6%	-16,4	-2,2%
CULTURE	83,0	217,6	199,9	21,9	116,9	140,9%	-17,7	-8,1%	4,3	2,0%
LES RESSOURCES	2 678,3	7 381,3	4 635,7	2 521,2	1 957,4	73,1%	-2 745,7	-37,2%	-224,4	-3,0%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	1 188,1	0,0	-11,9	-1,0%	-11,9	-1,0%	-11,9	-1,0%
FCTVA	750,0	750,0	750,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	169,3	177,8	159,7	0,0	-9,6	-5,7%	-18,2	-10,2%	-18,2	-10,2%

Le volume des dépenses réalisées sur 2017 s'élève à 15 617,3 K€, contre 14 189,8 K€ réalisés sur 2016.

Sur les 24 077,1 K€ de crédits votés en dépenses d'équipement, 56 % ont été réalisés en 2017. Les restes à réaliser s'élèvent à 8 864,9 K€.

A l'exception des opérations gérées en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP), les travaux d'investissement se caractérisent, en effet, par une inscription budgétaire intégrale au moment de l'engagement juridique de l'opération et une réalisation effective des dépenses pouvant s'étendre sur plusieurs exercices. Les taux de réalisation peuvent, de ce fait, paraître faibles au regard du montant budgété.



Les dépenses d'investissement hors amortissement du capital :

• 15 617,3 K€ dont 13 519,5 K€ en dépenses d'équipement

En K€ (hors résultat d'investissement en voté)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Restes à réaliser	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2016 / PARC / Voté 2016 (en K€)	Ecart CA 2016 / PARC / Voté 2016 (en %)
TOTAL	14 189,8	26 204,9	15 617,3	8 864,9	1 427,5	10,1%	-10 587,6	-40,4%	-1 722,7	-6,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 070,5	24 077,1	13 519,5	8 864,9	1 449,0	12,0%	-10 557,6	-43,8%	-1 692,6	-7,0%
URBANISME ET HABITAT	4 413,9	6 292,7	2 532,1	3 074,9	-1 881,8	-42,6%	-3 760,6	-59,8%	-685,7	-10,9%
1 PLANIFICATION URBAINE	48,1	0,0	0,0	0,0	-48,1	-100,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
2 ACTION FONCIERE	137,4	671,1	362,8	188,9	225,5	164,2%	-308,3	-45,9%	-119,3	-17,8%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	4 083,2	5 220,8	1 899,0	2 758,9	-2 184,2	-53,9%	-3 321,8	-63,6%	-562,9	-10,8%
Place et rue de L'Hotel de Ville	0,0	30,4	4,1	26,2	4,1	0,0%	-26,2	-86,4%	0,0	0,0%
Les Halles	6,4	198,9	0,0	198,9	-6,4	-100,0%	-198,9	-100,0%	0,0	0,0%
OPAH RU requalification du centre ville	468,0	900,9	694,7	158,9	226,7	48,8%	-206,2	-22,9%	-47,4	-5,3%
ORU	321,5	104,7	65,9	24,6	-252,7	-78,6%	-35,9	-34,3%	-11,3	-10,8%
ZAC Terre de Sport	1320,0	141,8	64,9	70,0	-1 255,1	-95,1%	-70,9	-54,3%	-0,9	-0,6%
Stationnement	33,8	890,0	0,0	802,0	-33,8	-100,0%	-800,0	-100,0%	-58,0	-6,7%
lot Champommier	238,9	12,8	0,0	9,8	-238,9	-100,0%	-12,8	-100,0%	-3,0	-23,4%
Vallée de Bellevue	0,0	142,5	29,7	103,2	29,7	0,0%	-112,8	-79,1%	-9,6	-6,8%
Parc Naturel Urbain	1 261,9	188,1	596,3	997,9	-665,6	-53,8%	-1 265,1	-68,3%	-297,2	-19,8%
Brèche	233,8	471,8	328,2	68,5	92,5	39,8%	-145,4	-30,9%	-76,8	-16,3%
Ouvrages hydrauliques et rivières	25,3	17,4	17,4	0,0	-7,8	-31,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Requalification des entrées de ville	57,0	317,1	30,4	278,2	-26,8	-46,7%	-288,7	-90,4%	-8,5	-2,7%
Contrat de Ville	86,7	141,1	66,4	24,7	-20,4	-23,5%	-74,7	-53,0%	-50,0	-35,4%
4 HABITAT	145,2	400,9	270,3	127,1	125,1	86,1%	-130,6	-32,6%	-3,5	-0,9%
Subvention opérateurs logements social	145,2	400,9	270,3	127,1	125,1	86,1%	-130,6	-32,6%	-3,5	-0,9%
Subvention économie d'énergie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%

L'AP/CP Port Boinot (item Parc Naturel Urbain) et le CIAP, ce sont près de 600 K€ de dépenses qui ont été réalisés. Cela correspond notamment à la maîtrise d'œuvre, à la réalisation d'un espace éphémère, quelques démolitions et diverses études (diagnostic plomb, immobilier...).

La Brèche a bénéficié d'une attention particulière, avec plus de 300 K€ de travaux consistants pour le Haut de Brèche, en la reprise de dallage pierre, de travaux d'étanchéité, de bardage...

La ligne « OPAH RU requalification du centre-ville » concerne les travaux du Donjon pour plus de 100 K€ (aménagement basse cour), les subventions pour les logements (263 K€) et le suivi animation de l'OPAH (321 K€) qui est compensé par des recettes en provenance de la Direction Départementale des Territoires.

Ville de Niort

... / ... 25

Les dépenses d'investissement hors amortissement du capital :

• 15 617,3 K€ dont 13 519,5 K€ en dépenses d'équipement

En K€ (hors résultat d'investissement en voté)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Restes à réaliser	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en K€)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2016 / PARC / Voté 2016 (en K€)	Ecart CA 2016 / PARC / Voté 2016 (en %)
TOTAL	14 189,8	26 204,9	15 617,3	8 864,9	1 427,5	10,1%	-10 587,6	-40,4%	-1 722,7	-6,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 070,5	24 077,1	13 519,5	8 864,9	1 449,0	12,0%	-10 557,6	-43,8%	-1 692,6	-7,0%
SECURITE PUBLIQUE	571,4	144,9	8,3	99,3	-563,1	-98,5%	-136,5	-94,3%	-37,2	-25,7%
Vidéo protection Centre Ville	492,0	53,0	8,1	8,5	-484,5	-98,4%	-44,8	-84,7%	-38,3	-68,6%
Schéma communal de défense extérieur contre les incendies	78,8	91,9	0,2	90,8	-78,6	-99,7%	-91,7	-99,8%	-0,9	-1,0%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	2 594,3	7 911,5	4 508,6	2 745,7	1 914,2	73,8%	-3 403,0	-43,0%	-657,3	-8,3%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	262,9	535,0	318,2	0,0	53,3	21,0%	-216,8	-40,5%	-216,8	-40,5%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	1 815,6	6 069,0	3 298,4	2 447,3	1 462,8	81,7%	-2 770,6	-45,7%	-323,3	-5,3%
Voie	718,7	1 841,2	848,9	749,5	133,2	18,6%	-1 091,3	-59,2%	-341,9	-17,8%
Mobilité éclairage public	273,3	2 242,4	1 259,4	642,2	988,1	360,8%	-653,0	-43,8%	-40,8	-1,8%
Espaces verts naturels	86,4	296,8	222,8	74,2	136,4	157,9%	-73,8	-24,9%	0,4	0,1%
Opérations d'aménagement	490,4	1 298,8	820,9	539,8	330,4	67,4%	-478,9	-36,7%	83,9	4,9%
Crédits de quartiers	248,8	292,1	145,4	141,6	-103,4	-41,6%	-146,7	-50,2%	-5,1	-1,7%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	65,4	590,4	404,6	92,3	339,2	518,7%	-185,8	-31,5%	-93,5	-15,8%
Pilon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Hotel de Ville	5,6	222,7	165,7	42,3	160,1	2853,6%	-57,0	-25,6%	-14,7	-6,6%
Eglises	18,1	79,5	0,0	14,1	-18,1	-100,0%	-79,5	-100,0%	-85,4	-82,3%
Presbytères	19,2	43,8	38,2	6,5	9,0	47,1%	-15,6	-35,6%	-4,1	-20,8%
Cimetères	22,5	244,4	210,7	29,4	188,2	836,7%	-33,6	-13,8%	-9,3	-1,7%
Patrimoine architectural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVER	450,4	717,1	487,3	206,2	36,9	8,2%	-229,8	-32,0%	-23,6	-3,3%

Concernant l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) (rubrique « 6 Accessibilité et handicap »), les études validées en 2016 ont permis de réaliser, en 2017, les travaux correspondant soit plus de 300 K€. Il s'agit, par exemple, les jardins de la Brèche, le cimetière de Bellune, la conservation des cimetières, divers WC publics, le centre régional de tennis de table, la salle de diffusion du CAMJI, etc.

Sur les 3 238 K€ votés au titre de la voirie et des opérations d'aménagement, 1 670 K€ ont été réalisés en 2017 et 1 289 K€ feront l'objet de restes à réaliser.

Dans la rubrique « mobilité éclairage public » on retrouvera plus particulièrement le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) pour lequel 1 040 K€ ont été réalisés et 846 K€ feront l'objet de restes à réaliser.

Ville de Niort

... / ... 26

Les dépenses d'investissement hors amortissement du capital :

• 15 617,3 K€ dont 13 519,5 K€ en dépenses d'équipement

En K€ (hors résultat d'investissement en voté)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Reste à réaliser	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2016 / RAR / Voté 2016 (en %)	Ecart CA 2016 / RAR / Voté 2016 (en %)
TOTAL	14 189,8	26 204,9	15 617,3	8 864,9	1 427,5	10,1%	-10 587,6	-40,4%	-1 722,7	-6,6%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	12 070,5	24 077,1	13 519,5	8 864,9	1 449,0	12,0%	-10 557,6	-43,8%	-1 692,6	-7,0%
EDUCATION ET JEUNESSE	830,7	1 398,7	1 033,4	289,5	202,7	24,4%	-365,3	-26,1%	-75,9	-5,4%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	815,7	1 367,3	1 020,0	289,5	204,3	25,0%	-347,3	-25,4%	-57,8	-4,2%
Bâtiments scolaire	226,4	751,0	491,1	202,7	264,7	116,9%	-200,5	-34,7%	-57,7	-7,7%
Equipement et matériel scolaire	91,3	336,0	314,4	30,8	233,1	244,4%	-21,6	-5,4%	9,2	2,7%
Restauration scolaire	460,0	270,4	206,4	53,7	-283,7	-57,9%	-84,0	-23,7%	-10,3	-3,8%
Bâtiments péri-scolaire	0,0	0,0	1,5	0,0	1,5	0,0%	1,5	0,0%	1,5	0,0%
Equipements et matériels péri-scolaire	8,0	9,4	6,7	2,3	-1,2	-15,7%	-2,7	-29,3%	-0,4	-4,0%
11 JEUNESSE	15,0	31,4	13,4	0,0	-1,6	-10,7%	-18,1	-57,4%	-18,1	-57,4%
SPORT	898,9	730,3	601,6	112,4	-297,4	-33,1%	-128,8	-17,6%	-16,4	-2,2%
Equipements sportifs	807,8	597,7	445,8	111,3	-362,0	-44,8%	-121,9	-21,5%	-10,7	-1,6%
Matériel sportif	91,1	162,0	155,8	1,1	64,7	71,0%	-8,8	-4,2%	-5,7	-3,5%
CULTURE	83,0	217,6	199,9	21,9	116,9	140,9%	-17,7	-8,1%	4,3	2,0%
LES RESSOURCES	2 678,3	7 381,3	4 635,7	2 521,2	1 957,4	73,1%	-2 745,7	-37,2%	-224,4	-3,0%
14 SYSTEME D'INFORMATION	970,3	2 926,2	1 743,1	1 085,4	772,8	79,6%	-1 183,0	-40,4%	-97,6	-3,3%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	778,2	1 677,4	966,8	687,4	188,7	24,2%	-710,6	-42,4%	-43,2	-2,6%
Pôle technique	269,9	954,1	780,0	215,8	460,2	181,6%	-164,1	-20,3%	21,5	2,3%
Pôle administratif	508,3	723,3	209,8	451,8	-301,5	-59,3%	-516,5	-71,4%	-24,7	-3,2%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	929,8	2 777,7	1 925,7	788,4	396,8	107,1%	-382,1	-30,7%	-83,6	-3,0%
dont Flotte de véhicules	298,4	1 223,9	705,0	557,1	438,6	164,6%	-518,9	-42,4%	38,2	3,1%
Engins et matériels	399,7	628,8	788,0	77,8	386,3	96,6%	-142,9	-15,4%	-65,2	-2,0%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	1 188,1	0,0	-11,9	-1,0%	-11,9	-1,0%	-11,9	-1,0%
FCTVA	750,0	750,0	750,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	169,3	177,8	159,7	0,0	-9,6	-5,7%	-18,2	-10,2%	-18,2	-10,2%

L'année 2017 aura aussi été marquée par un fort investissement dans les équipements scolaires et périscolaires. 1 020 K€ ont été réalisés soit 20 % de plus qu'en 2016. 290 K€ feront l'objet de restes à réaliser, ce qui, cumulé avec le réalisé, représente 95% du budget voté.

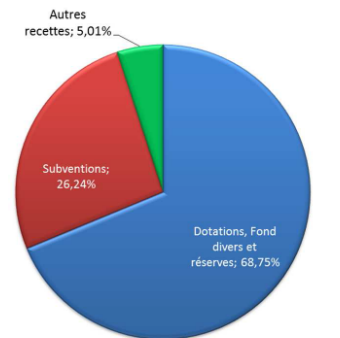
Le même niveau de réalisation peut être constaté pour le sport, la culture et d'autres investissements de la collectivité.

Les recettes d'investissement : 13 519,0 K€

En K€	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Reste à réaliser	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2017 / Voté 2017 (en %)	Ecart CA 2016 / RAR / Voté 2016 (en %)	Ecart CA 2016 / RAR / Voté 2016 (en %)
TOTAL	12 870,3	15 761,0	13 519,0	2 095,5	648,7	5,0%	-2 242,0	-14,2%	-146,5	-0,9%
Dotations, Fond divers et réserves	8 603,0	9 430,0	9 294,3	0,0	691,3	8,0%	-135,7	-1,4%	-135,7	-1,4%
FCTVA	1 727,2	1 500,0	1 591,6	0,0	-135,6	-7,8%	91,6	6,1%	91,6	6,1%
Taxe d'aménagement	1 556,8	1 000,0	772,7	0,0	-784,1	-50,4%	-227,3	-22,7%	-227,3	-22,7%
Plan de relance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Excédents de fonctionnement capitalisés	5 319,0	6 930,0	6 930,0	0,0	1 611,0	30,3%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Subventions	4 242,3	5 259,6	3 546,9	2 095,5	-695,4	-16,4%	-1 712,7	-32,6%	382,8	7,3%
Subventions dont Op. pour compte de tiers et sous mandat	3 489,7	4 433,7	2 809,3	2 095,5	-680,4	-19,5%	-1 624,4	-36,6%	471,1	10,6%
Amendes de police	752,6	737,7	737,6	0,0	-14,9	-2,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Participation pour non réal d'aires de stationnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Participations pour Voiries et Réseaux	0,0	88,3	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	-88,3	-100,0%	-88,3	-100,0%
Autres Recettes	25,0	1 071,4	677,8	0,0	652,8	2609,8%	-393,6	-36,7%	-393,6	-36,7%
Immobilisations corporelles, incorporelles et en cours	0,0	391,9	0,0	0,0	0,0	#DIV/0!	-391,9	-100,0%	-391,9	-100,0%
Autres immobilisations financières	19,3	672,4	672,4	0,0	653,2	3390,8%	0,0	0,0%	0,0	0,0%
Opérations financières	5,7	7,1	5,3	0,0	-0,4	-7,0%	-1,8	-24,7%	-1,8	-24,7%

Hors emprunts, un volume de 13 519 K€ de recettes d'investissement a été exécuté en 2017 (soit 86 % du voté), dont :

- **Le Fonds de Compensation pour la TVA** : 1 591,6 K€, soit 91,6 K€ de plus que le montant prévu au budget (ce montant est lié au volume d'investissements réalisés l'année précédente).
- **Les produits de la taxe d'aménagement** : 772,7 K€ (contre 1 556,8 K€ en 2016), soit 227,3 K€ de moins que le montant inscrit au budget.
- **Le produit des amendes de police** reversé par l'Etat s'élève en 2017 à 737,6 K€, montant légèrement inférieur à celui de 2016 (- 15 K€).
- **Les subventions** perçues pour certaines opérations d'investissement s'élèvent à 2 809,3 K€ (notamment 738 K€ pour Port Boinot, 450 K€ pour le Schéma Directeur d'aménagement Lumineux, 272 K€ pour l'OPAH-RU et 183 K€ pour le CTM de la Chamoiserie). Certaines feront l'objet de reports sur 2018 pour un volume de 2 095 K€.



En K€		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
A	Encours de la dette début d'année	60 509,03	78 295,98	79 644,29	80 870,99	77 124,99	73 040,62
b1	Emprunts mobilisés au cours de l'année	22 000,00	6 704,00	7 200,00	2 400,00	1 500,00	0,00
b2	Remboursement de l'annuité du capital	4 213,05	5 355,69	5 973,30	6 146,00	5 584,37	5 787,37
B = b1 - b2	Flux net de la dette	17 786,95	1 348,31	1 226,70	-3 746,00	-4 084,37	-5 787,37
C = A + B	Encours de la dette en fin d'année	78 295,98	79 644,29	80 870,99	77 124,99	73 040,62	67 253,24

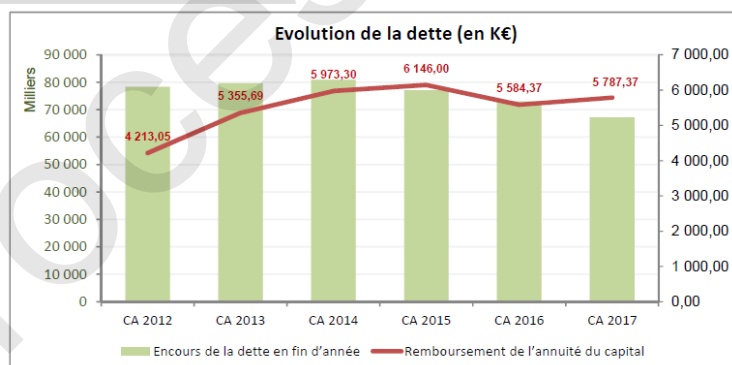
Pour mémoire :

Annuité de remboursement en capital	4 213,0	5 355,7	5 973,3	6 146,0	5 584,4	5 787,5
Annuité de remboursement d'intérêts	1 759,4	2 432,7	2 434,8	2 378,5	2 325,7	1 826,5
Montant total de l'annuité	5 972,4	7 788,5	8 408,1	8 524,5	7 910,0	7 613,9

La répartition de l'encours du budget principal au 31/12/2017 :

- encours en taux fixe = Encours Ville de Niort + Conventions avec la CAN = 38 027 747 € soit 57 %
- encours en taux variable (simple et structuré) = 29 225 395 € soit 43 %

Tous les emprunts souscrits par la collectivité sont classés A1 dans la charte Gissler :
Taux fixe simple ou taux variable. Ils sont donc tous classés sans risque.



Au regard de la gestion de la trésorerie, aucun emprunt n'a été encaissé au cours de l'exercice 2017.

Néanmoins, afin de financer ses dépenses d'investissement votées en 2017 et reportées sur 2018, la Ville a contractualisé, en décembre 2017, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels :

- un emprunt de 3 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,60 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation qui se termine au 30/10/2018.
- un emprunt de 2 millions d'euros sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,78 %. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation qui se termine au 30/10/2019.

Pour mémoire, la Ville a souscrit en décembre 2016, un emprunt de 2 millions d'euros auprès de la Société Générale sur une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,62 % dans le cadre du financement de ses restes à réaliser 2016. Ce prêt dispose d'une phase de mobilisation qui se termine au 30/11/2018.

L'Etat prévoit une contractualisation avec les plus grandes collectivités et leurs groupements à fiscalité propre, sur la base de l'article 29 de la Loi n°2008-32 du 22/01/2018 de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022.

Il est attendu par ce contrat que les collectivités contribuent à l'effort de réduction du déficit public du pays.

Etant soumise à cette obligation, la Ville de Niort a signé un contrat financier avec l'Etat pour une durée de 3 ans (2018 à 2020).

Dans ce contrat, il est prévu 3 grands principes qui s'appliquent au budget principal uniquement, à savoir :

- limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % (inflation comprise) de compte administratif à compte administratif entre 2018 et 2020.
- limiter le besoin de financement
- limiter l'endettement (capacité de désendettement qui ne doit pas dépasser 12 années)

⇒ Le compte administratif 2017 constitue une référence pour la mise en œuvre de ce dispositif qui prévoit des indicateurs spécifiques.

Une évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) limitée à +1,2 % par an

L'exercice budgétaire 2017 constitue l'année base 100 pour l'évolution des DRF.
La loi du 22 janvier 2018 précise la définition de cet indicateur :

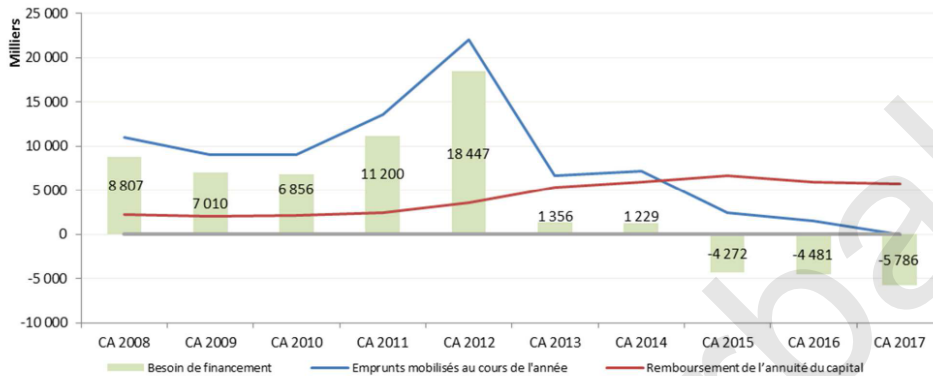
En K€	CA 2017
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) hors résultat reporté	78 171,8
- Atténuations de produits	165,2
- Dotations aux amortissements et provisions	0
- Atténuations de charges	123,2
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883,4

Ainsi, la trajectoire 2018 / 2020 est défini dans une limite de variation maximale des dépenses réelles de fonctionnement

En K€	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
DRF RETENUES AU CONTRAT	77 883	78 818	79 763,8	80 721

La maîtrise du besoin de financement

La loi du 22 janvier 2018 définit le besoin de financement (ou capacité de financement si le solde est positif) d'une collectivité comme la différence entre les emprunts encaissés et les remboursements de dette.



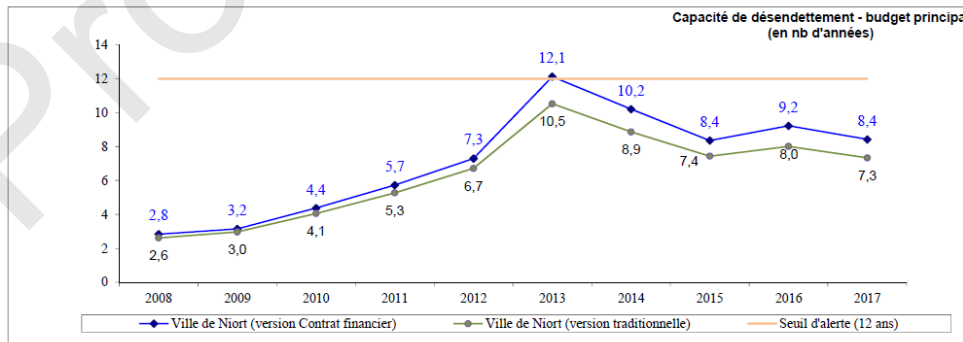
Depuis 2015, avec une stratégie de redressement de sa situation financière, la collectivité a limité le recours à l'emprunt. Depuis 2015, elle rembourse davantage de capital qu'elle ne contracte de nouveaux emprunts. Par conséquent, le besoin de financement se situe à - 5 786 K€ en 2017.

La Ville de Niort respecte déjà l'objectif d'amélioration prévu dans le contrat financier.

La maîtrise de la capacité de désendettement

Ce ratio est défini par la loi du 22 janvier 2018 comme étant le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement déduction faite de certaines charges n'appartenant pas à la classe 6, des dotations aux amortissements et des provisions).

La production immobilisée (travaux en régie qui représentent environ 1 200 K€/an) n'est pas incluse dans le calcul de la CAF brute tel que définie pour le contrat financier. Ce changement de référence par rapport au calcul de la CAF brute effectué habituellement produit mécaniquement un écart du nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser son encours de dette.



Malgré la baisse des dotations (- 5 000 K € de DGF depuis 2013) et les autres mesures imposées par l'Etat, en matière de dépenses obligatoires notamment, la Ville maintient ses efforts en matière d'investissements, grâce à la poursuite de sa maîtrise financières.

Située à 8,4 années au 31/12/2017, la capacité de désendettement reste en deçà du seuil d'alerte des 12 ans. C'est pourquoi la Ville de Niort n'est pas soumise à ce critère dans le contrat.

Les budgets annexes

BUDGET STATIONNEMENT - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 255 606,46 €	Recettes	927 952,56 €
Dépenses	1 850 505,50 €	Dépenses	714 051,98 €
Résultat de l'exercice	405 100,96 €	Résultat de l'exercice	213 900,58 €
Résultat antérieur	394 663,61 €	Résultat antérieur	-862 217,07 €
Résultat cumulé	799 764,57 €	Résultat cumulé	-648 316,49 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-67 706,42 €
		Résultat net de l'investissement	-716 022,91 €
	Résultat net cumulé		83 741,66 €

Grands équilibres (en K€)

	CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart CA 2017 / VOTE 2017 (en k€)	Ecart CA 2017 / VOTE 2017 (en %)
A Recettes réelles d'exploitation (RRE)	2 419,85	1 837,15	1 845,61	-574,24	-23,7%	8,45	0,5%
B Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 815,48	1 883,80	1 841,72	26,24	1,4%	-42,08	-2,2%
C = A - B Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	604,36	-46,65	3,89	-600,48	-99,4%	50,53	-108,3%
D Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D CAF Brute	604,36	-46,65	3,89	-600,48	-99,4%	50,53	-108,3%
F Amortissement d'emprunt	266,05	280,00	278,03	11,98	4,5%	-1,97	-100,7%
G = E - F Autofinancement net	338,32	-326,65	-274,14	-612,46	-181,0%	52,50*	-16,1%
H Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
I* Résultat de fonctionnement reporté	0,00	394,66	0,00				
J = G + H + I Financement disponible pour l'investissement	338,32	68,02	-274,14	-612,46	-181,0%	-342,16	-503,0%
K* Dépenses réelles d'investissement (DRI)	266,05	987,10	303,97	37,92	14,3%	-683,13	-69,2%
L Recettes réelles d'investissement (RRI)	466,41	919,09	919,09	452,67	97,1%	0,00	0,0%
M = L - K Résultat d'investissement (RRI-DRI)	200,36	-68,02	615,11	414,75	207,0%	683,13	-1004,3%
J Financement disponible pour l'investissement	338,32	68,02	-274,14	-612,46	-181,0%	-342,16	-503,0%
N** Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%		

* Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement
 ** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

EXPLOITATION

en milliers d'euros	CA 2016	Total Voies 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		CA 2016	Total Voies 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
				2017/CA 2016 (val)	2017/CA 2016 (%)				2017/CA 2016 (val)	2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	1 815,5	1 883,8	1 841,7	26,2	1,4%	RECETTES	2 419,8	1 837,2	1 845,6	-574,2	-31,1%
Charges à caractère général	1 047,9	1 091,6	1 055,5	7,6	0,7%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 189,8	824,8	824,8	-365,0	-44,3%
Charges financières	376,7	370,0	364,7	-12,0	-3,3%	Produits des gestion	1 230,1	996,0	1 004,5	-225,6	-22,5%
Charges exceptionnelles	390,9	422,2	421,6	30,6	7,3%	Produits exceptionnels	0,0	16,4	16,4	16,4	100,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Total Voies 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		CA 2016	Total Voies 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
				2017/CA 2016 (val)	2017/CA 2016 (%)				2017/CA 2016 (val)	2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	266,0	404,9	304,0	37,9	12,5%	RECETTES	466,4	919,1	919,1	452,7	49,3%
Emprunts et dettes assimilées	266,0	283,0	278,0	12,0	4,3%	Immobilisations corporelles	0,0	299,4	299,4	299,4	100,0%
Immobilisations corporelles	0,0	101,7	25,9	25,9	100,0%	Dotation	466,4	619,7	619,7	153,3	24,7%
Immobilisations incorporelles	0,0	6,9	0,0	0,0	/						
Immobilisations en cours	0,0	13,2	0,0	0,0	/						

Rappel concernant les modifications de périmètre du budget annexe stationnement :

- Jusqu'en 2015, le budget annexe Stationnement ne comportait que l'activité liée au parking de la Brèche jusqu'alors gérée via une délégation de service public : le délégataire percevait les recettes des usagers et la collectivité percevait une redevance du délégataire.
- En 2016, le mode de gestion de ce parking a changé pour devenir un contrat de prestation : la collectivité perçoit directement les recettes des usagers et prend à sa charge un contrat de prestation.
- L'assujettissement à la TVA de l'activité liée au stationnement en parkings aménagés et en concession depuis 2016 a impliqué de transférer les dépenses et les recettes correspondantes vers le budget annexe.

Commentaires concernant l'exercice 2017 :

- Indépendamment de la subvention d'équilibre, le niveau d'exécution des recettes d'exploitation en 2017 est dans l'ensemble conforme aux prévisions (901 K€ contre 892 K€ programmés). Les recettes perçues au titre de l'exploitation du parking de la Brèche se maintiennent à hauteur de 483 K€ (contre 491 K€ en 2016), on constate parallèlement une diminution en volume des recettes comptabilisées en 2017 pour l'exploitation du Moulin du Milieu et des autres parking aménagés. Cette évolution est cependant à relativiser, du fait de régularisations de recettes intervenues au cours de l'année 2016 (rattrapage de recettes antérieures comptabilisées en 2016).
- Le besoin de financement des investissements s'est avéré inférieur aux prévisions.
- L'excédent d'exploitation de l'exercice 2017 permettra de réduire la subvention d'équilibre versée en 2018 par le budget principal au budget annexe.

Situation au regard de la dette

En K€		CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
A	Encours de la dette début d'année	0,00	9 770,00	9 546,37	9 311,96	9 067,45	8 812,40	8 546,35
b1	Emprunts mobilisés au cours de l'année	9 770,00						
b2	Remboursement de l'annuité du capital		223,63	234,41	244,51	255,05	266,05	278,03
B=b1-b2	Flux net de la dette	9 770,00	-223,63	-234,41	-244,51	-255,05	-266,05	-278,03
C=A+B	Encours de la dette en fin d'année	9 770,00	9 546,37	9 311,96	9 067,45	8 812,40	8 546,35	8 268,32

L'encours de dette du budget annexe Stationnement au 31/12/2017 est à 100 % en taux fixe soit 8 268,32 K€.

Le budget annexe Pompes Funèbres concerne l'activité de gestion du fossage des cimetières de la Ville.

L'exercice 2017 se solde par un excédent d'exploitation de 3,7 K€.

Avec la prise en compte des résultats antérieurs, l'exercice 2017 se solde par un déficit global de clôture de 16,7 K€.

BUDGET POMPES FUNEBRES - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	49 411,68 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	45 675,24 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	3 736,44 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-27 781,67 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-24 045,23 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
	Résultat net cumulé		-16 724,82 €

En K€	Grands équilibres	CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart		Ecart		Ecart	
					CA 2017 / CA 2016 (en K€)	CA 2017 / CA 2016 (en %)	CA 2017 / VOTE 2017 (en K€)	CA 2017 / VOTE 2017 (en %)		
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	47,12	78,21	49,41	2,30	4,9%	-28,80	-36,8%		
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	46,76	50,43	45,68	-1,08	-2,3%	-4,75	-9,4%		
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	0,36	27,78	3,74	3,38	936,7%	-24,05	-86,6%		
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%		
E = C + D	CAF Brute	0,36	27,78	3,74	3,38	936,7%	-24,05	-86,6%		
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%		
G = E - F	Autofinancement net	0,36	27,78	3,74	3,38	936,7%	-24,05	-86,6%		
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%		
I*	Résultat de fonctionnement reporté			-27,78						
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	0,36	0,00	3,74	3,38	936,7%	3,74			
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	0,0%	-7,32	-100,0%		
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	7,32	0,00	0,00	0,0%	-7,32	-100,0%		
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00			
J	Financement disponible pour l'investissement	0,36	0,00	3,74	3,38	936,7%	3,74			
N**	Volume d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%		

* hors résultat antérieur reporté

** Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

2017 Compte Administratif

Pompes Funèbres

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

EXPLOITATION

en milliers d'euros	CA 2016		Voté 2017		CA 2017		Ecart CA 2017/CA 2016 (val)		Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	46,8	50,4	45,7	-1,1	-2,3%	RECETTES	47,1	78,2	49,4	2,3	4,9%
Charges à caractères général	14,3	16,2	15,1	0,7	5,0%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Prestations de service...)	47,1	78,2	49,3	2,2	4,7%
Charges de Personnel	32,4	33,6	30,5	-1,9	-5,8%	Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,1	0	/
Autres	0,0	0,6	0,1	0,1							

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016		Voté 2017		CA 2017		Ecart CA 2017/CA 2016 (val)		Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	0,0	7,3	0,0	0,0	/	RECETTES	0	0	0	0	/
Immobilisation corporelle	0,0	7,3	0,0	0,0	/						

Les recettes liées à l'activité sont en progression (+4,7%) par rapport à 2016.

Les dépenses ont évolué parallèlement à la baisse (-2,3%), ce qui a permis de dégager un excédent en 2017.

2017 Compte Administratif

Crématorium

CREMATORIUM - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Pour le budget annexe Crématorium, l'exercice 2017 se solde par un excédent d'exploitation de 288,4 K€ et un déficit d'investissement de 566,1 K€.

L'excédent global de clôture du budget en 2017 s'élève à 2 254,4 K€.

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	678 858,45 €	Recettes	139 507,76 €
Dépenses	390 382,90 €	Dépenses	705 680,87 €
Résultat de l'exercice	288 475,55 €	Résultat de l'exercice	-566 173,11 €
Résultat antérieur	2 408 893,71 €	Résultat antérieur	330 782,69 €
Résultat cumulé	2 697 369,26 €	Résultat cumulé	-235 390,42 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-207 593,47 €
		Résultat net de l'investissement	-442 983,89 €
		Résultat net cumulé	2 254 385,37 €

En K€	Grands équilibres	CA 2016		VOTE 2017		CA 2017		Ecart CA 2016 / CA 2015 (en K€)		Ecart CA 2016 / VOTE 2016 (en K€)		Ecart CA 2016 / VOTE 2016 (en %)	
		CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart CA 2016 / CA 2015 (en K€)	Ecart CA 2016 / VOTE 2016 (en K€)	Ecart CA 2016 / VOTE 2016 (en %)						
A*	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	637,19	730,40	678,86	41,67	6,5%	-51,54	-7,1%					
B*	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	263,85	2 514,37	307,23	43,38	16,4%	-2 207,14	-87,8%					
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	373,34	-1 783,97	371,63	-1,71	-0,5%	2 155,60	-120,8%					
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%					
E = C + D	CAF Brute	373,34	-1 783,97	371,63	-1,71	-0,5%	2 155,60	-120,8%					
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%					
G = E - F	Autofinancement net	373,34	-1 783,97	371,63	-1,71	-0,5%	2 155,60	-120,8%					
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%					
I*	Résultat de fonctionnement reporté		2 408,89										
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	373,34	624,92	371,63	-1,71	-0,5%	-253,29	-40,5%					
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	122,47	955,71	649,33	526,87	430,2%	-306,38	-32,1%					
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	330,78	0,00	0,00	0,0%	-330,78	-100,0%					
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-122,47	-624,92	-649,33	-526,87	430,2%	-24,41	3,9%					
J	Financement disponible pour l'investissement	373,34	624,92	371,63	-1,71	-0,5%	-253,29	-40,5%					
N**	Volume d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%					

* hors résultat antérieur reporté

** Ajout des résultats antérieurs pour le voté unanimité

** Réel en CA / Calculé unanimité pour le voté

NB: Pour mémoire, les montants inscrits au budget en dépenses restent théoriques, ils correspondent aux montants nécessaires à l'équilibre.

2017 Compte Administratif

Crématorium

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

EXPLOITATION

en milliers d'euros	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	263,9	2 514,4	307,2	43,4	16,4%	RECETTES	637,2	730,4	678,9	41,7	6,5%
Charges à caractère général (Energie, Eau, Contrats de prestation, Maintenance, Entretien, Nettoyage...)	95,4	2 290,8	98,4	3,0	3,1%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Prestations de service...)	631,6	730,4	677,8	46,2	7,3%
Charges de personnel	168,5	221,6	207,3	38,8	23,0%	Autres	5,5	0,0	1,0	-4,5	-81,4%
Autres	0,0	1,9	1,6	1,6							

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	122,5	955,7	649,3	526,9	/	RECETTES	0,0	0,0	0,0	0,0	/
Immobilisations incorporelles (Frais d'études, Frais d'insertion...)	24,6	80,9	11,1	-13,5	-56,0%						
Immobilisations corporelles (Batiments, Agencement, Matériel et Outillage, Matériel de transport...)	97,8	874,8	638,2	540,4	/						
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	/						

L'augmentation du volume de recettes (+ 7,3 %) correspond à une augmentation de l'activité du crématorium sur l'année. L'évolution des dépenses de fonctionnement traduit le renforcement des moyens humains alloués à l'activité. Les dépenses d'investissement reportées sur 2018 permettront de régler les dernières factures des travaux de mise aux normes du système d'extraction de l'air et changement des fours de crémation réalisés en 2017.

Ville de Niort

43

2017 Compte Administratif

Parc de Noron

PARC DE NORON - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 369 565,85 €	Recettes	168 943,64 €
Dépenses	1 291 181,76 €	Dépenses	205 449,13 €
Résultat de l'exercice	78 384,09 €	Résultat de l'exercice	-36 505,49 €
Résultat antérieur	39 525,11 €	Résultat antérieur	59 931,95 €
Résultat cumulé	117 909,20 €	Résultat cumulé	23 426,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-36 499,13 €
		Résultat net de l'investissement	-13 072,67 €
		Résultat net cumulé	104 836,53 €

Pour le budget annexe Parc de Noron, l'exercice 2017 se solde par un excédent d'exploitation de 78,4 K€ et un déficit d'investissement de 36,5 K€. Tenant compte des résultats antérieurs, le résultat global de clôture se situe à + 104,8 K€.

Grands équilibres

En K€		CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en K€)	Ecart CA 2017 / VOTE 2017 (en %)	Ecart CA 2017 / VOTE 2017 (en %)	Ecart CA 2017 / VOTE 2017 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	1 306,03	1 385,18	1 366,62	60,59	4,6%	-18,55	-1,3%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	1 300,54	1 203,12	1 137,03	-163,52	-12,6%	-66,09	-5,5%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	5,49	182,06	229,60	224,11	4084,2%	47,53	26,1%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	5,49	182,06	229,60	224,11	4084,2%	47,53	26,1%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Auto-financement net	5,49	182,06	229,60	224,11	4084,2%	47,53	26,1%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
I*	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	39,53	0,00				
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	5,49	182,06	229,60	224,11	4084,2%	47,53	26,1%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	202,58	295,32	201,52	-1,06	-0,5%	-93,80	-31,8%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	73,73	13,80	13,80	0,0%	-59,93	-81,3%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-202,58	-221,59	-187,72	14,86	-7,3%	33,87	-15,3%
J	Financement disponible pour l'investissement	5,49	182,06	229,60	224,11	4084,2%	47,53	26,1%
N**	Volume d'emprunt			229,60	0,00	0,0%	0,00	0,0%

* hors résultat antérieur reporté

** Ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

Ville de Niort

44

2017 Compte Administratif

Parc de Noron

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en €)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
DEPENSES	1 300,5	1 203,1	1 137,0	-163,5	-12,6%
Charges à caractères général (Energie, Eau, Contrats de prestation, Maintenance, Entretien, Nettoyage...)	371,8	450,5	385,9	14,1	3,8%
Charges de personnel	679,3	690,7	690,4	11,1	1,6%
Autres	249,4	61,9	60,7	-188,7	NS

	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en €)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
RECETTES	1 306,0	1 385,2	1 366,6	60,6	4,6%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Prestations, Locations...)	294,4	310,0	279,9	-14,5	-4,9%
Subvention d'équilibre du budget principal	986,7	1 075,2	1 075,2	88,5	9,0%
Autres	25,0	0,0	11,5	-13,4	NS

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en €)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
DEPENSES	202,6	295,3	201,5	-1,1	-0,5%
Immobilisations corporelles (Batiments, Agencement, Matériel et Outillage, Matériel de transport...)	197,5	289,3	201,5	4,0	2,0%
Autres	5,1	6,0	0,0	-5,1	NS

	CA 2016	Voté 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en €)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
RECETTES	0,0	13,8	13,8	13,8	/
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,0	13,8	13,8	13,8	/

Le compte d'exploitation pour 2017 traduit un effort de maîtrise des charges de fonctionnement (-12,6%) qui, tenant compte d'un niveau de recettes issues de l'activité légèrement inférieur à 2016 (-14,5K€) et d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à hauteur de 1 075,2 K€, a permis de dégager un résultat global de clôture positif sur l'exercice (104 K€).

Du côté des investissements, on retiendra notamment l'acquisition d'un matériel de levage et manutention pour 65 K€ et divers équipements son et image pour 81 K€ (vidéoprojecteurs, liaisons micro et sonorisation Halle des Peupliers).

2017 Compte Administratif

Chaufferie bois des Brizeaux

La chaufferie bois des Brizeaux est un équipement géré par délégation de service public. Le budget primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société IDEX.

L'exercice se solde, par un excédent sur chaque section ; plus précisément en exploitation de 5,4 K€ et en investissement de 3,6 K€ (écritures d'ordre comprises).

Le résultat global de clôture s'établit à + 3,01 K€.

CHAUFFERIE BOIS DES BRIZEAUX - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	96 284,16 €	Recettes	91 197,68 €
Dépenses	90 863,79 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	5 420,37 €	Résultat de l'exercice	3 605,90 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-3 621,03 €
Résultat cumulé	5 420,37 €	Résultat cumulé	-15,13 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 307,80 €
		Résultat net de l'investissement	-2 322,93 €
	Résultat net cumulé		3 097,44 €

Grands équilibres

En K€	CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart VOTE 2017 / CA 2017 (en k€)	Ecart VOTE 2017 / CA 2017 (en %)
A° Recettes réelles d'exploitation (RRE)	8,50	8,00	8,69	0,19	2,2%	0,69	8,7%
B° Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	0,00	2,41	0,00	0,00	0,0%	-2,41	-100,0%
C = A - B Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	8,50	5,59	8,69	0,19	2,2%	3,10	55,4%
D Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D CAF Brute	8,50	5,59	8,69	0,19	2,2%	3,10	55,4%
F Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00*	0,0%
G = E - F Autofinancement net	8,50	5,59	8,69	0,19	2,2%	3,10	55,4%
H Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
I* Résultat de fonctionnement reporté							
J = G + H - I Financement disponible pour l'investissement	8,50	5,59	8,69	0,19	2,2%	3,10	55,4%
K Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	5,93	0,00	0,00	0,0%	-5,93	-100,0%
L Recettes réelles d'investissement (RRI)	46,31	0,33	0,33	-45,98	-99,3%	0,00	0,0%
M = L - K Résultat d'investissement (RRI-DRI)	46,31	-5,59	0,33	-45,98	-99,3%	5,93	-106,0%
J Financement disponible pour l'investissement	8,50	5,59	8,69	0,19	2,2%	3,10	55,4%
N** Volume d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%

* hors résultat antérieur reporté

*Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

2017 Compte Administratif

Chaufferie bois des Brizeaux

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

EXPLOITATION

en milliers d'euros	CA 2016		Voie 2017		CA 2017		Ecart CA 2017/CA 2016 (val)		Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	0,0	2,4	0,0	0,0	/	RECETTES	8,5	8,0	8,7	0,2	2,2%
Charges à caractère général	0,0	2,4	0,0	0,0	/	Redevance	7,6	8,0	8,7	1,1	14,4%
Autres charges de gestion courante	0,0	0,0	0,0	0,0	/	Revente energie EDF	0,9	0,0	0,0	-0,9	-100,0%
						Autres produits exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	/

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016		Voie 2017		CA 2017		Ecart CA 2017/CA 2016 (val)		Ecart CA 2017/CA 2016 (%)		
	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/CA 2016 (val)	Ecart CA 2017/CA 2016 (%)	
DEPENSES	0,0	2,3	0,0	0,0	/	RECETTES	46,3	0,3	0,3	-46,0	/
Immobilisations incorporelles et corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0	/	Subventions d'investissement	46,3	0,0	0,0	-46,3	/
Immobilisations en cours	0,0	2,3	0,0	0,0	/	Autres immobilisations financières	0,0	0,3	0,3	0,3	/

L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle de 8,7 K€ au bénéfice de la collectivité. Aucune dépense n'a été enregistrée au cours de l'année.

2017 Compte Administratif

ZAE les Champs de l'Arrachis

ZAE Les Champs de l'Arrachis - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	280 681,28 €	Recettes	172 092,20 €
Dépenses	280 681,28 €	Dépenses	172 092,20 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé			0,00 €

En K€		CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en k€)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (en %)	Ecart VOTE 2017 (en k€)	Ecart VOTE 2017 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	0,00	300,15	264,39	264,39	0,0%	-35,76	-11,9%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	0,00	144,35	108,59	108,59	0,0%	-35,76	-24,8%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
I*	Résultat de fonctionnement reporté							
J = G + H - I	Financement disponible pour l'investissement	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	0,00	-155,80	-155,80	-155,80	0,0%	0,00	0,0%
J	Financement disponible pour l'investissement	0,00	155,80	155,80	155,80	0,0%	0,00	0,0%
N**	Volume d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

*Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

2017 Compte Administratif

ZAE les Champs de l'Arrachis

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Volet 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (val)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)	CA 2016	Volet 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (val)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
	DEPENSES	0,0	144,3	108,6	108,6		/	RECETTES	0,0	300,1
Charges à caractères général (Achats de terrains à aménager, matériel, études...)	0,0	45,8	16,3	16,3	/	Vente de terrains aménagés	0,0	300,1	264,4	264 /
Autres charges de gestion courante (Reversement excédent budget annexe)	0,0	98,5	92,3	92,3	/					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Volet 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (val)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)	CA 2016	Volet 2017	CA 2017	Ecart CA 2017 / CA 2016 (val)	Ecart CA 2017 / CA 2016 (%)
	DEPENSES	0,0	155,8	155,8	155,8		/	RECETTES	0,0	0,0
Emprunts et dettes assimilées	0,0	155,8	155,8	155,8	/	Emprunts et dettes assimilées	0,0	0,0	0,0	/

L'exercice 2017 a permis la régularisation des écritures comptables (régularisation de cessions notamment) de ce budget annexe créé en 2009. La clôture de ce budget se solde par un excédent de 92,3 K€ reversé au budget principal.

2017 Compte Administratif

Lotissement les Champs de l'Ormeau

Les Champs de l'Ormeau - Résultat global de clôture (écritures réelles et d'ordre)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	562 448,63 €	Recettes	508 868,43 €
Dépenses	549 443,63 €	Dépenses	492 561,17 €
Résultat de l'exercice	13 005,00 €	Résultat de l'exercice	16 307,26 €
Résultat antérieur	-13 005,00 €	Résultat antérieur	-16 307,26 €
Résultat cumulé	0,00 €	Résultat cumulé	0,00 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	0,00 €
Résultat net cumulé		Résultat net cumulé	0,00 €

En K€		CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	Ecart	Ecart	Ecart	Ecart
					CA 2017 / CA 2016 (en k€)	CA 2017 / CA 2016 (en %)	VOTE 2017 / VOTE 2017 (en k€)	VOTE 2017 / VOTE 2017 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRE)	0,00	507,56	521,87	521,87	0,0%	14,31	2,8%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRE)	31,04	42,57	40,58	9,53	30,7%	-1,99	-4,7%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRE-DRE)	-31,04	464,99	481,30	512,34	-1650,5%	16,31	3,5%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	-31,04	464,99	481,30	512,34	-1650,5%	16,31	3,5%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	-31,04	464,99	481,30	512,34	-1650,5%	16,31	3,5%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
I*	Résultat de fonctionnement reporté		-13,01					
J = G + H - I	Financement disponible pour l'investissement	-31,04	451,99	481,30	512,34	-1650,5%	29,31	6,5%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	468,29	451,99	451,99	0,0%	-16,31	-3,5%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	31,04	16,31	0,00	-31,04	-100,0%	-16,31	-100,0%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	31,04	-451,99	-451,99	-483,03	-1556,1%	0,00	0,0%
J	Financement disponible pour l'investissement	-31,04	451,99	481,30	512,34	-1650,5%	29,31	6,5%
N**	Volume d'emprunt				0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

* Ajout des résultats antérieurs pour le vote uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le vote

2017 Compte Administratif

Lotissement les Champs de l'Ormeau

Les montants sont hors résultats antérieurs, hors virements de section et hors écritures d'ordre

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/ CA 2016 (€)	Ecart CA 2017/ CA 2016 (%)	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/ CA 2016 (€)	Ecart CA 2017/ CA 2016 (%)	
DEPENSES	31,0	42,6	40,6	9,5	30,7%	RECETTES	0,0	507,6	521,9	522	/
Charges a caractères général (Achats de terrains à aménager, matériel, études...)	31,0	42,6	40,6	9,5	30,7%	Vente de terrains aménagés	0,0	413,7	428,0	428	/
						Subvention exceptionnelle	0,0	93,9	93,9	94	/

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/ CA 2016 (€)	Ecart CA 2017/ CA 2016 (%)	CA 2016	Voie 2017	CA 2017	Ecart CA 2017/ CA 2016 (€)	Ecart CA 2017/ CA 2016 (%)	
DEPENSES	0,0	452,0	452,0	452,0	/	RECETTES	31,0	16,3	0,0	-31,0	NS
Emprunts et dettes assimilées	0,0	452,0	452,0	452,0	/	Emprunts et dettes assimilées	31,0	16,3	0,0	-31,0	NS

L'exercice 2017 a permis la régularisation des écritures comptables (régularisation de cessions notamment) de ce budget annexe créé en 2009. Le versement d'une subvention exceptionnelle de 93,9 K€ par le budget principal a permis de clôturer définitivement ce budget déficitaire.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-162

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Approbation du compte
administratif 2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date 30 mai 2018.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire de Niort, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné ;
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire, rapporteur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2017 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Marc THEBAULT a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	2

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

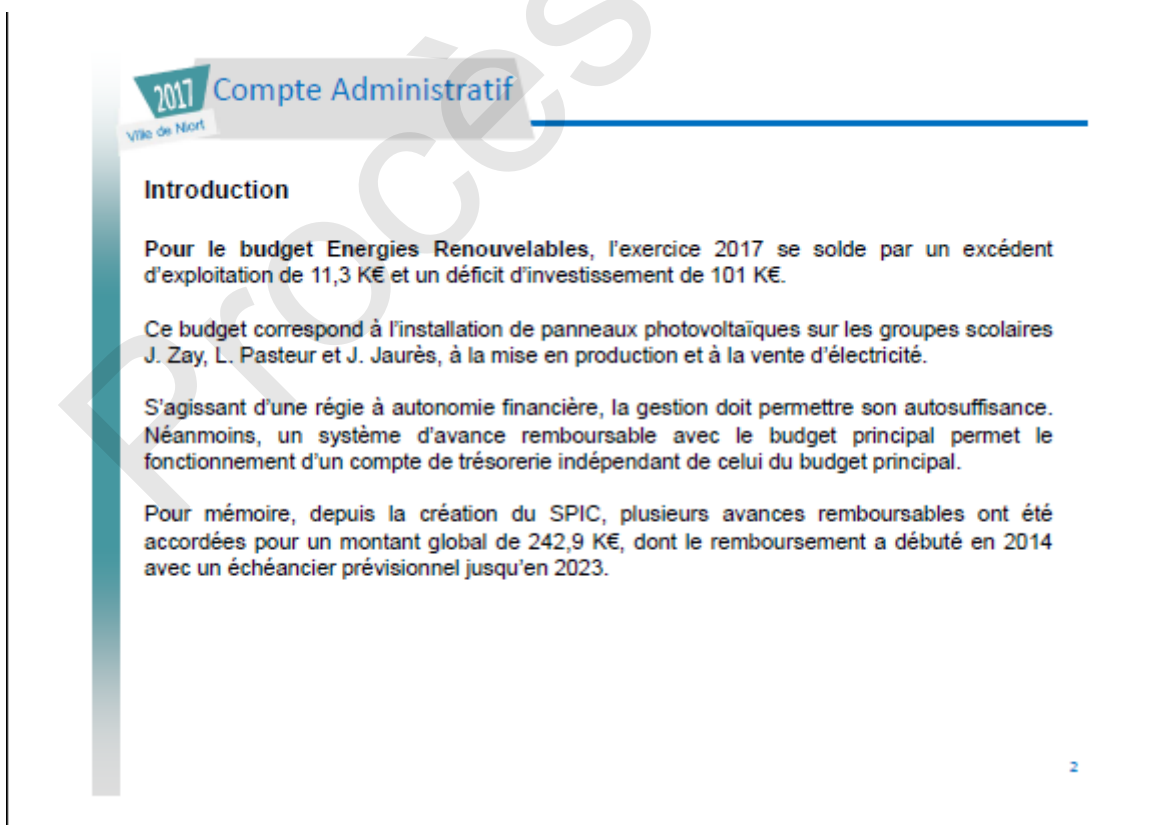
Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Présentation du power point



2017 **Compte Administratif** Vue d'ensemble
 Ville de Nort

CA 2017 - VUE D'ENSEMBLE (R el et ordre en HG)

		D�penses	Recettes	R�sultat 2017
R�alisations de l'exercice	Exploitation	21,19	32,48	11,29
	Ecritures r�elles	4,05	29,54	25,49
	Ecritures d'ordre	17,14	2,94	-14,20
	Investissement	139,76	38,74	-101,03
	Ecritures r�elles	136,81	21,60	-115,21
	Ecritures d'ordre	2,94	17,14	14,20
R�sultats ant�rieurs de l'exercice	Report en section d'exploitation (002)		44,54	44,54
	Report en section d'investissement (001)		93,95	93,95
TOTAL	(r�alisations + r�sultats ant�rieurs)	160,95	209,72	48,77
Restes � r�aliser � reporter	Exploitation			
	Investissement			0,00
RESULTAT CUMULE	Exploitation	21,19	77,03	55,83
	Investissement	139,76	132,69	-7,07
	TOTAL CUMULE	160,95	209,72	48,77

3

2017 **Compte Administratif** Grands  quilibres
 Ville de Nort

Grands  quilibres

EnNE		CA 2016	VOTE 2017	CA 2017	R�sult CA 2017 / CA 2016 (en HG)	R�sult CA 2017 / CA 2016 (en %)	R�sult CA 2017 / VOTE 2017 (en HG)	R�sult CA 2017 / VOTE 2017 (en %)
A*	Recettes r�elles de fonctionnement (RRF)	28,68	95,27	29,54	0,86	3,0%	-65,73	-69,0%
B*	D�penses r�elles de fonctionnement (DRF)	7,17	26,73	4,05	-3,12	-43,5%	-22,68	-84,8%
C = A - B	R�sultat de fonctionnement (RRF-DRF)	21,51	68,54	25,49	3,98	18,5%	-43,05	-62,8%
D	Travaux en r�gle (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	21,51	68,54	25,49	3,98	18,5%	-43,05	-62,8%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Auto-financement net	21,51	68,54	25,49	3,98	18,5%	-43,05	-62,8%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	R�sultat de fonctionnement report�	0,00	0,00	0,00				
K = G+H+J	Financement disponible pour l'investissement	21,51	68,54	25,49	3,98	18,5%	-43,05	-62,8%
L	D�penses r�elles d'investissement (DRI)	10,00	184,05	136,81	-126,81	-1268,1%	-47,28	-25,7%
M	Recettes r�elles d'investissement (RRI)	66,50	115,55	21,60	-44,90	-67,5%	-93,95	-81,3%
N = M-L	R�sultat d'investissement (RRI-DRI)	66,50	-48,64	-115,21	-171,71	-303,9%	-48,67	68,1%
I	Financement disponible pour l'investissement	21,51	68,54	25,49	3,98	18,5%	-43,05	-62,8%
O=N-I+J**	Volume d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%

* Sans r sultat ant rieur report 
 ** Ajout des r sultats ant rieurs pour le vote enquiquant
 ** R sult. CA / Calcul  quivalent pour le vote

4

Les recettes d'exploitation : 29,5 K€

Elles sont constituées de la vente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Les dépenses d'exploitation : 4,05 K€

Il s'agit de charges à caractère général permettant de faire face aux dépenses de :

- redevance d'accès au réseaux EDF
- maintenance des panneaux
- suivi et d'évaluation de l'exploitation des installations de panneaux
- Paiement de l'impôt sur les sociétés

5

Les recettes d'investissement : 21,6 K€

Il s'agit d'une subvention du Conseil Régional relative à l'installation des panneaux photovoltaïques sur une des toitures du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

Les dépenses d'investissement : 136,8 K€

Elles correspondent à l'échéance de remboursement de l'avance du budget principal pour 2017 à hauteur de 65 K€ et à l'installation des nouveaux panneaux sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie pour le reste.

6

2017 Ville de Nort

Compte Administratif

Section d'investissement (2/2)

Echéancier (au 31/12/2017) des avances remboursables au budget principal :

	Date versement avances	Montant de l'avance	ECHÉANCIER DU REMBOURSEMENT									
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €	40 250 €					
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €	40 000 €									
Avance n°3 (à rembourser avant 10 ans)	2016	66 500 €			6 650 €	20 140 €	20 000 €	19 710 €				
TOTAL		242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	60 490 €	20 000 €	19 710 €			

	Date versement avances	Montant de l'avance	SOLDE DU CAPITAL RESTANT SUR LES AVANCES au 31/12/N									
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1	2013	136 400	136 400	108 250	98 250	40 250	0					
Avance n°2	2014	40 000	0									
Avance n°3	2016	66 500			66 500	59 850	39 710	19 710	0			
TOTAL		242 900 €	136 400	108 250	164 850	100 200	39 710	19 710	0			

7

Un compte également en bonne santé, voilà pour la partie administrative qui s'offre au débat s'il y en a. Y a-t-il des questions ? Pas de questions sur le compte administratif ?

Alors je cède la présidence à Marc THEBAULT qui va procéder au vote dès que j'aurai quitté la salle.

(Monsieur le Maire sort de la salle).

Marc THEBAULT

Après cette présentation du compte administratif par notre collègue Alain GRIPPON et par Monsieur le Maire, il m'appartient donc pendant quelques minutes, de procéder au vote de ce compte administratif, en souhaitant bien entendu qu'il soit pleinement approuvé.

Qui vote contre ce compte administratif ? 1 voix.

Qui s'abstient ? 1 voix.

Je vous remercie.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Je passe maintenant au vote du budget de la régie à Autonomie financière Energies Renouvelables.

Qui s'oppose ? 1 voix.

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Nous pouvons faire entrer Monsieur le Maire.

(Monsieur le Maire entre dans la salle)

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs ont été adoptés à une large majorité, avec une voix contre et une abstention pour le CA 2017 du budget principal et budgets annexes et avec une voix contre pour le CA 2017 du budget de la régie à autonomie financière.

Monsieur le Maire

Je m'en réjouis Monsieur le Président. Je vais reprendre la présidence, si vous le voulez bien.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-163

Direction des Finances

Budget principal et budgets annexes - Affectation de résultats 2017

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L°2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2017 du budget principal et des budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2017 permet de déterminer :

- le résultat 2017 de la section de fonctionnement. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section de fonctionnement (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement qui seront reportés au budget de l'exercice 2018.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2017 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2017 de la section d'investissement.

Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2017, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section de fonctionnement, s'il est positif, peut, selon la décision de notre assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section de fonctionnement pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;
- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en fonctionnement (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Affectation du résultat du budget principal :

Constatant que le compte administratif du budget principal présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	88 593 191,54 €	Recettes	24 563 548,77 €
Dépenses	83 311 008,19 €	Dépenses	27 614 769,18 €
Résultat de l'exercice	5 282 183,35 €	Résultat de l'exercice	-3 051 220,41 €
Résultat antérieur	2 886 362,83 €	Résultat antérieur	-2 943 618,61 €
Résultat cumulé	8 168 546,18 €	Résultat cumulé	-5 994 839,02 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	230 586,29 €
		Résultat net de l'investissement	-5 764 252,73 €
Résultat net cumulé		2 404 293,45 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	2 368 546,18 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-116 453,82 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	2 485 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-5 994 839,02 €
Dépenses nettes reportées	-230 586,29 €
Ce besoin de financement sera compensé par :	
l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	5 800 000,00 €
des recettes nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	1 674 252,73 €
Tout en réduisant le volume d'emprunts prévu au budget	-4 195 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Parc de Noron :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Parc de Noron présente le résultat suivant :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1 369 565,85 €	Recettes	168 943,64 €
Dépenses	1 291 181,76 €	Dépenses	205 449,13 €
Résultat de l'exercice	78 384,09 €	Résultat de l'exercice	-36 505,49 €
Résultat antérieur	39 525,11 €	Résultat antérieur	59 931,95 €
Résultat cumulé	117 909,20 €	Résultat cumulé	23 426,46 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-36 499,13 €
		Résultat net de l'investissement	-13 072,67 €
Résultat net cumulé		104 836,53 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement	
Résultat de fonctionnement reporté (ligne budgétaire 002)	104 836,53 €
Ce résultat sera cumulé à la réduction des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-8 807,94 €
Tout en faisant face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	90 628,59 €
Et en assurant l'autofinancement	
Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	5 400,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	23 426,46 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	13 072,67 €
Ces résultats permettront de faire face aux dépenses nettes reportées	36 499,13 €
Ainsi qu'aux dépenses nettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	5 400,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Pompes Funèbres :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Pompes Funèbres présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	49 411,68 €	Recettes	0,00 €
Dépenses	45 675,24 €	Dépenses	0,00 €
Résultat de l'exercice	3 736,44 €	Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieur	-27 781,67 €	Résultat antérieur	7 320,41 €
Résultat cumulé	-24 045,23 €	Résultat cumulé	7 320,41 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	7 320,41 €
Résultat net cumulé		-16 724,82 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	-24 045,23 €
Ce résultat pourra être compensé par des recettes nouvelles qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	22 155,23 €
et par une réduction des dépenses	-1 890,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	7 320,41 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-7 320,41 €

Affectation du résultat du budget annexe Crématorium :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Crématorium présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	678 858,45 €	Recettes	139 507,76 €
Dépenses	390 382,90 €	Dépenses	705 680,87 €
Résultat de l'exercice	288 475,55 €	Résultat de l'exercice	-566 173,11 €
Résultat antérieur	2 408 893,71 €	Résultat antérieur	330 782,69 €
Résultat cumulé	2 697 369,26 €	Résultat cumulé	-235 390,42 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-207 593,47 €
		Résultat net de l'investissement	-442 983,89 €
Résultat net cumulé		2 254 385,37 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	2 254 385,37 €
Ce résultat permettra compenser les dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	2 254 385,37 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	0,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	-235 390,42 €
Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	11 100,00
Affectation du résultat en réserve (compte 1068)	442 983,89 €
Ce résultat permettra de faire face	
aux dépenses nettes reportées	207 593,47 €
à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	11 100,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Stationnement :

Constatant que le compte administratif du budget annexe Stationnement présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	2 255 606,46 €	Recettes	927 952,56 €
Dépenses	1 850 505,50 €	Dépenses	714 051,98 €
Résultat de l'exercice	405 100,96 €	Résultat de l'exercice	213 900,58 €
Résultat antérieur	394 663,61 €	Résultat antérieur	-862 217,07 €
Résultat cumulé	799 764,57 €	Résultat cumulé	-648 316,49 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-67 706,42 €
		Résultat net de l'investissement	-716 022,91 €
Résultat net cumulé		83 741,66 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	83 741,66 €
Ces résultats permettront de réduire les recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-77 741,66 €
Et de diminuer également les dépenses	-12 000,00 €
Tout en assurant l'autofinancement	
Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	18 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	-648 316,49 €
Ce résultat sera compensé par :	
l'affectation du résultat en réserve (compte 1068)	716 022,91 €
Ce résultat permettra de faire face :	
aux dépenses nettes reportées	67 706,42 €
à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	18 000,00 €

Affectation du résultat du budget annexe Chaufferie Bois Quartier des Brizeaux :

Constatant que le compte administratif du budget annexe **Chaufferie Bois Quartier des Brizeaux** présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	96 284,16 €	Recettes	91 197,68 €
Dépenses	90 863,79 €	Dépenses	87 591,78 €
Résultat de l'exercice	5 420,37 €	Résultat de l'exercice	3 605,90 €
Résultat antérieur	0,00 €	Résultat antérieur	-3 621,03 €
Résultat cumulé	5 420,37 €	Résultat cumulé	-15,13 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-2 307,80 €
		Résultat net de l'investissement	-2 322,93 €
Résultat net cumulé		3 097,44 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	3 097,44 €
Il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire une baisse des recettes	-10 097,44 €
avec une réduction de l'autofinancement	
Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	-7 000,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne chapitre 001)	-15,13 €
Ce résultat sera compensé partiellement par :	
Affectation du résultat en réserve (compte 1068)	2 322,93 €
Ce résultat permettra de faire face	
aux dépenses nettes reportées	2 307,80 €
à une baisse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	-7 000,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter sur l'exercice budgétaire 2018 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 5 800 000,00 € ;
- ↳ un montant de 2 368 546,18 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2018 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget annexe Parc de Noron comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 13 072,67 € ;
- ↳ le solde disponible de 104 836,53 € est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- résorber le déficit d'exploitation du budget annexe Pompes Funèbres sur l'exercice budgétaire 2018 ;

- affecter les résultats excédentaires d'exploitation du budget annexe Crématorium comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) pour : 442 983,89 € ;
- ↳ le solde disponible de 2 254 385,37 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2018 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Stationnement comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 716 022,91 €
- ↳ un montant de 83 741,66 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

- affecter sur l'exercice budgétaire 2018 le résultat excédentaire d'exploitation du budget annexe Chaufferie Bois Quartier des Brizeaux comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir partiellement le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 2 322,93 €
- ↳ un montant de 3 097,44 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

L'affectation des résultats obéit à plusieurs règles administratives et légales que je vais taire parce que ça ne représente qu'un intérêt mineur, mais tout ça est dans le document que vous avez en main et notamment page 17.

Concernant le résultat de fonctionnement du budget principal, il concerne le résultat de fonctionnement reporté pour 2 368 546,18 €, qui permettent de faire face aux dépenses nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire à hauteur de -116 453,82 €, tout en assurant l'autofinancement, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de 2 485 000 €.

En matière d'investissement, le résultat d'investissement reporté est de -5 994 839,02 €, pour des dépenses nettes reportées de -230 586,29 €, ce besoin sera compensé par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 5 800 000 €, des recettes nettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire pour 1 674 252,73 €, tout en réduisant le volume d'emprunt prévu au budget à hauteur de -4 195 000 €.

Vous avez ensuite tout ce qui concerne les différents budgets annexes. Est-il bon que nous revenions dessus ? Les principes sont exactement les mêmes, seuls les chiffres diffèrent, pour des montants peu significatifs ou en tout cas beaucoup moins significatifs que le budget principal.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des questions sur cette affectation de résultats ? Non ?

Qui s'oppose ? Une opposition. Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-164

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Affectation de résultats 2017**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 30 mai 2018.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2017 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables et vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessous.

I - Rappel des principes

1 - L'arrêté des comptes 2017 permet de déterminer :

- le résultat 2017 de la section d'exploitation. Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (recettes moins dépenses), augmenté du résultat antérieur reporté de la section d'exploitation (compte 002) ;
- le solde d'exécution 2017 de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget de l'exercice 2017.

2 - Le résultat cumulé de la section d'exploitation excédentaire constaté à la clôture de l'exercice 2017 doit servir par ordre de priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actifs (différence des titres émis sur le compte 775 et celui des mandats émis sur le compte 675), au financement des dépenses d'investissement (recettes sur le compte 1064 « réserves réglementées) ;
- pour le surplus, à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actifs. Le besoin en financement de la section d'investissement est obtenu par la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2017, majorée du résultat antérieur d'investissement reporté, à laquelle s'ajoute la différence des restes à réaliser (dépenses moins recettes).

3 - Le solde du résultat de la section d'exploitation, s'il est positif, peut, selon la décision de la présente assemblée, être affecté à la section d'investissement et/ou à la section d'exploitation pour permettre par ordre de priorité :

- l'apurement d'un éventuel déficit d'exploitation antérieur (dans le cas où l'exercice précédent s'est soldé par un déficit de fonctionnement reporté en dépenses sur le compte 002). Cet apurement s'effectuera automatiquement dès lors qu'on additionnera le résultat de l'exercice et le solde antérieur reporté pour obtenir le résultat cumulé ;
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, par inscription d'une recette d'investissement au compte 1068 ;

- le reliquat, s'il existe, est affecté au choix de l'assemblée délibérante, soit en investissement (mise en réserve complémentaire au compte 1068), soit en exploitation (excédent antérieur reporté, compte 002), soit en mixant les deux possibilités. Il est possible également de procéder exceptionnellement à un reversement à la collectivité de rattachement à la seule condition que ce dernier ne soit pas nécessaire au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement à court terme du SPIC.

Les tableaux d'affectation des résultats ci-après détaillent ces opérations.

II - Affectation du résultat

Constatant que le compte administratif du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables présente le résultat suivant :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	32 483,59 €	Recettes	38 742,35 €
Dépenses	21 193,35 €	Dépenses	139 755,19 €
Résultat de l'exercice	11 290,24 €	Résultat de l'exercice	-101 012,84 €
Résultat antérieur	44 542,50 €	Résultat antérieur	93 947,58 €
Résultat cumulé	55 832,74 €	Résultat cumulé	-7 065,26 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	0,00 €
		Résultat net de l'investissement	-7 065,26 €
Résultat net cumulé		48 767,48 €	

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation résultat 2017	
Exploitation	
Résultat d'exploitation reporté (ligne budgétaire 002)	48 767,48 €
Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	700,00 €
Ce résultat permettra de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	13 767,48 €
Tout en assurant l'autofinancement Virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement	35 700,00 €
Investissement	
Résultat d'investissement reporté (ligne budgétaire 001)	-7 065,26 €
Affectation du résultat en réserve (compte 1068)	7 065,26 €
Cumulé avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	3 575,00 €
Ces recettes permettront de faire face à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire	39 275,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- affecter, sur l'exercice budgétaire 2018, le résultat excédentaire de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables comme suit :

- ↳ à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour : 7 065,26 €
- ↳ un montant de 48 767,48 € est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002).

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

C'est à la fois les mêmes principes comptables et légaux, avec une affectation du résultat qui tient compte des différents agrégats que nous venons d'évoquer, concernant l'affectation du résultat 2017.

Nous avons un résultat d'exploitation reporté de 48 767,48 €, avec une hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire à hauteur de 700,00 €. Ceci permettant de faire face aux dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire à hauteur de 13 767,48 € et en assurant l'autofinancement, section d'exploitation vers la section d'investissement, à hauteur de 35 700,00 €.

En matière d'investissement, le résultat d'investissement reporté est de -7 065,26 €, affectation du résultat en réserve, 7 065,26 €, même montant, cumulé avec hausse des recettes qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire à hauteur de 3 575,00 €.

Ces recettes permettront de faire face à une hausse des dépenses qu'il est proposé d'inscrire au budget supplémentaire à hauteur de 39 275,00 € et d'affecter sur l'exercice 2018 le résultat excédentaire de la régie à autonomie financière à titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin définitif de la section d'investissement à hauteur de 7 065,26 € et un montant de 48 767,48 € pour affecter à l'excédent reporté d'exploitation.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des remarques sur l'affectation des résultats concernant le budget de la régie ? Non ?

Qui s'oppose ? Une opposition. Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-165

Direction des Finances

Budget principal et budgets annexes - Budget supplémentaire 2018

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2017. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2018 concernant le budget principal et ses budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium et Chaufferie Bois des Brizeaux).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 concernant le budget principal et ses budgets annexes (Parc de Noron, Stationnement, Pompes Funèbres, Crématorium et Chaufferie Bois des Brizeaux) tels que présentés.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Nous arrivons au budget supplémentaire 2018, avec ses annexes. Alain.

Alain GRIPPON

2018 BUDGET SUPPLEMENTAIRE

BUDGET PRINCIPAL
ET
BUDGETS ANNEXES

Ville de Niort

Conseil municipal
du 04/06/2018

2018 Budget supplémentaire ***Le Budget supplémentaire - Sommaire***

Introduction

Le budget principal

- **Détail des ajustements de la section de fonctionnement**
- **Détail des ajustements de la section d'investissement**

Les budgets annexes

Ville de Niort

2

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative particulière. Il remplit une double fonction : il intègre les restes à réaliser (reports) relatifs à l'exercice précédent et prend en compte les premiers ajustements de la programmation prévue au budget primitif.

Un budget de reports : Voté après le compte administratif de l'exercice précédent, le BS en reprend les résultats : excédent de clôture et reports (dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser).

Un budget d'ajustement : le BS permet d'ajuster les dépenses et les recettes initialement prévues au budget primitif en fonction :

- de la réalité de l'exécution budgétaire ;
- des ressources disponibles (excédent du compte administratif, recettes nouvelles ou ajustées, désaffectation de dépenses) ;
- des évolutions et orientations données aux projets en cours ;
- d'actions et opérations nouvelles ;

Enfin, il convient de rappeler le contexte du contrat financier 2018-2020 qui impose de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que le recours à l'emprunt.

Le budget principal

2018

Budget supplémentaire

Grands équilibres

en K €		BP 2018	BS 2018	Total 2018 BP + BS
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	3 007,2	87 785,2
a1	dont résultat de fonctionnement reporté	0,0	2 368,5	2 368,5
a2	dont provisions	0,0	0,0	0,0
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	78 948,0	172,2	79 120,2
C = (A - a1 - a2) - B	Résultat de fonctionnement (hors résultat reporté)	5 830,0	466,5	6 296,5
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	0,0	1 200,0
E = C + D	CAF Brute (hors résultat reporté)	7 030,0	466,5	7 496,5
F	Amortissement d'emprunt	6 030,0	0,0	6 030,0
G = E - F	Autofinancement net	1 000,0	466,5	1 466,5
H	Cession d'immobilisation	1 000,0	0,0	1 000,0
I	Résultat de fonctionnement reporté *	0,0	2 368,5	2 368,5
J	Solde dotations / reprises provisions	0,0	0,0	0,0
K = G + H + I + J	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 835,0	4 835,0
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	17 779,2	15 341,3	33 120,4
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	5 009,2	9 701,3	14 710,4
N = M - L	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-12 770,0	-5 640,0	-18 410,0
K	Financement disponible pour l'investissement	2 000,0	2 835,0	4 835,0
O	Volume d'emprunt **	10 770,0	2 805,0	13 575,0

* Ajout des résultats antérieurs pour le BS et le voté.

** L'impact BS sur le volume d'emprunt est le résultat de la contraction de :

+ 7 000 K€ d'emprunts reportés 2017 finançant en partie les restes à réaliser des dépenses d'investissement

- 4 195 K€ pour l'équilibre final du budget issus notamment du résultat de fonctionnement reporté et de l'inscription de nouveaux crédits.

Ville de Niort

6

2018

Budget supplémentaire

Section de fonctionnement

Synthèse des mouvements en section de fonctionnement

En K€	BP 2018	BS 2018	Total 2018 BP + BS
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 778,0	3 007,2	87 785,2
<i>dont résultat de fonctionnement 2017 reporté</i>		2 368,5	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		638,7	
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	78 948,0	172,2	79 120,2
<i>dont dépenses imprévues</i>			
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		172,2	
Résultat de fonctionnement (RRF-DRF)	5 830,0	2 835,0	8 665,0

Hors résultat antérieur reporté, les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse compte tenu notamment des dotations et contributions notifiées à la Ville de Niort.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une hausse limitée afin notamment de respecter les objectifs du contrat financier 2018-2020.

Ville de Niort

8

2018

Budget supplémentaire

Section de fonctionnement

Détail des mouvements en recettes de fonctionnement : + 638,7 K€

En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
Produits des services et des domaines	-12,0	263,0	251,0
dont forfait post stationnement (changement de chapitre)		250,0	250,0
dont modification fonction parc de stationnement (changement de chapitre)		13,0	13,0
dont remboursement de frais par la CAN (Clauses d'insertion sociales dans les marchés et stratégie d'achat)	-12,0		-12,0
Impôts et taxes	-263,0	327,0	64,0
dont ajustement des contributions directes TF et TH		327,0	327,0
dont forfait post stationnement (changement de chapitre)	-250,0		-250,0
dont modification fonction parc de stationnement (changement de chapitre)	-13,0		-13,0
Dotations et autres participations	-70,8	380,9	310,2
dont DGF - dotation forfaitaire		2,7	2,7
dont Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)		72,0	72,0
dont Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	-10,8		-10,8
dont compensation exonération de taxes	-60,0	256,9	196,9
dont autres	0,0	49,4	49,4
		Dont FIPHFP	25,5
		dont Fond National de Prévention	20,9
		dont (CAN - Regards noirs)	3,0
Produits exceptionnels		13,5	13,5
dont assurance - maison centre de formation des chamois		13,5	13,5
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS	-345,8	984,4	638,7

2018

Budget supplémentaire

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent en partie :

- à des régularisations faisant suite à la réception de notifications [contributions directes TF et TH (+ 327 K€), dotation forfaitaire (+ 2,7 K€), dotation de solidarité urbaine (+ 72 K€), dotation nationale de péréquation (- 60 K€) et compensation d'exonération de taxes (+ 196,9 K€)
- à de nouvelles recettes non prévues lors du BP [participation de la CAN pour le festival Regards Noirs (+ 3 K€) et autres remboursements d'assurance (+ 13,5 K€)].
- à des réajustements en lien avec des actions en cours [Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique - FIPHFP (+ 25,5 K€), Fonds National de Prévention (+ 20,9 K€), participation de la CAN pour les clauses sociales d'insertion (- 12 K€)]

2018 Budget supplémentaire Section de fonctionnement

Détail des mouvements en dépenses de fonctionnement : + 172,2 K€

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Charges à caractère général (1/2)	-62,6	367,7	305,1
Contrat de prestation de service	-22,3	277,6	255,3
<i>Manifestations agricoles : Evacuation, transport, nettoyage et traitement 180 T de pneus</i>		75,0	75,0
<i>Sondages de sols contentieux Brèche</i>		50,0	50,0
<i>Prestation de service - festivités de Noël</i>		47,0	47,0
<i>Prestation de services</i>		34,1	34,1
<i>Eclairage public</i>		20,0	20,0
<i>FPHFP - prestation de service</i>		13,5	13,5
<i>AMO DSP Acclameur</i>		6,0	6,0
<i>Effarouchement des étourneaux</i>		6,0	6,0
<i>Désembuage réseau chauffage cité administrative</i>		5,0	5,0
<i>Soirées electro</i>		5,0	5,0
<i>Diagnostics immobiliers</i>		4,0	4,0
<i>Prestations supplémentaires pour Regards Noirs 2018</i>		3,0	3,0
<i>Manutention local stockage</i>		2,1	2,1
<i>Boltag invitation réunion - téléalerte</i>		1,9	1,9
<i>Campagne ragondins</i>	-12,5		-12,5
<i>Autres</i>	-2,8		-2,8
<i>Transfert de crédits vers autre chapitre ou vers section investissement</i>	-7,0	5,0	-2,0
Etudes et recherche	-30,0	0,0	-30,0
<i>SDI Immobilier</i>	-30,0		-30,0
Entretien et réparation de Bâtiment	0,0	23,5	23,5
<i>Réparation suite sinistre au 70 rue H. Sellier (maison centre formation chamois)</i>		13,5	13,5
<i>Sinistre sol sportif salle de sport Ste Pezenne</i>		10,0	10,0

2018 Budget supplémentaire Section de fonctionnement

Détail des mouvements en dépenses de fonctionnement : + 172,2K€

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
Charges à caractère général (2/2)	-62,6	367,7	305,1
Autres ajustements de crédits	-10,2	66,6	56,4
<i>Manifestations agricoles : Evacuation, transport et traitement de 200 T de fumiers</i>		24,0	24,0
<i>Participation pour le poste géré par la CAN - clauses sociales</i>		12,0	12,0
<i>Locations de matériels</i>		10,0	10,0
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>		7,5	7,5
<i>Honoraires expert contentieux Brèche</i>		7,0	7,0
<i>dont autres</i>	-10,2	6,1	-4,1
Subventions et participations	-7,5	40,6	33,1
Admission des créances en non-valeur		15,6	15,6
Subvention aux associations	-7,5	25,0	17,5
Subventions du budget principal aux budgets annexes	-95,8	0,0	-95,8
Budget annexe Stationnement	-77,7		-77,7
Budget annexe Parc de Noron	-18,0		-18,0
Charges exceptionnelles	0,0	29,7	29,7
<i>Titres annulés</i>		16,2	16,2
<i>Contrat de DSP Acclameur (application du taux de révision prévu à la convention)</i>		12,0	12,0
<i>Fonds d'action sociale</i>		1,5	1,5
TOTAL DES MOUVEMENTS	-165,8	438,0	272,2
DEPENSES IMPREVUES	-100,0		-100,0
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS	-265,8	438,0	172,2

2018

Budget supplémentaire

Section de fonctionnement

Les ajustements des dépenses de fonctionnement correspondent notamment à :

- des ajustements de crédits concernant les charges à caractère général [telles que les manifestations agricoles (+ 99 K€), les sondages des sols liés au contentieux du haut de Brèche (+ 50 K€), les festivités de Noël (+ 47 K€), le schéma directeur immobilier (- 30 K€), divers travaux de réparation ou d'entretien du patrimoine municipal]
- les subventions aux associations (+ 17,5 K€), aux budgets annexes Parc de Noron (+ 18 K€) et Stationnement (- 77,7 K€).
- La réduction des dépenses imprévues (- 100 K€) pour faire face aux dépenses nouvelles.

2018

Budget supplémentaire

Section d'investissement

Synthèse des mouvements en section d'investissement (hors emprunt)

En K€	BP 2018	BS 2018	Total 2018 BP + BS
Recettes d'investissement (RRI)	5 009,2	9 701,3	14 710,4
<i>dont restes à réaliser 2017 (hors emprunts)*</i>		<i>2 095,5</i>	
<i>dont excédent antérieur reporté</i>		<i>0,0</i>	
<i>dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>		<i>5 800,0</i>	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		<i>1 805,8</i>	
Dépenses d'investissement (DRI)	17 779,2	15 341,3	33 120,4
<i>dont restes à réaliser 2017</i>		<i>8 864,9</i>	
<i>dont déficit antérieur reporté</i>		<i>5 994,8</i>	
<i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>		<i>481,5</i>	
Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-12 770,0	-5 640,0	-18 410,0

*Hors report d'emprunt 2017 restant à réaliser de 7 000 K€

2018

Budget supplémentaire

Section d'investissement

Détail des mouvements en dépenses : 481,5 K€

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENTS URBAINS	-771,4	200,9	-570,5
Les Halles	-620,0		-620,0
Passage du commerce		30,0	30,0
Pôle d'échange parvis Venise Verte		89,4	89,4
Terre de Sport - Acclameur		60,0	60,0
Stationnement		7,2	7,2
Port Boinot	-70,9		-70,9
Contrat de Ville	-80,5	14,3	-66,2
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	-100,0	0,0	-100,0
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC (hors opérations spécifiques)	0,0	490,9	490,9
Voirie		395,0	395,0
Opérations d'aménagement		95,9	95,9
8 PATRIMOINES HISTORIQUES ET CULTUELS	-197,0	3,1	-193,9
Eglise Notre-Dame	-197,0		-197,0
Cimetière		3,1	3,1
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	-90,0	40,0	-50,0
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	-333,0	0,0	-333,0
Bâtiments scolaire	-333,0		-333,0

Les mouvements de crédits en dépenses d'investissement portent notamment sur :

- la reprogrammation ultérieure des 620 K€ sur les Halles, l'année 2018 permettant la consolidation du projet
- l'ajustement du séquençage de la programmation des AP/CP : Port Boinot (- 70,9 K€), ADAP (-100 K€) et Eglise Notre-Dame (- 197 K€)
- divers travaux de voirie et aménagements, dont : le mur de soutènement du Chemin du Pissot (250 K€), secteur Chanzy/Bouteville (400 K€), secteur rue de Ribray et Gavacherie (95 K€)
- la reprogrammation en 2019 des 300 K€ de travaux sur le groupe scolaire Prévert suite à un calendrier de travaux affiné)

2018

Budget supplémentaire

Section d'investissement

Détail des mouvements en dépenses : 481,5 K€ (suite)

En K€	Dépenses en -	Dépenses en +	Total Dépenses
11 JEUNESSE		1 350,6	1 350,6
12 SPORT	-82,2	2,5	-79,7
Equipements sportifs	-70,0		-70,0
Matériel sportif	-12,2	2,5	-9,7
13 EQUIPEMENTS CULTURELS		30,0	30,0
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	-100,0	10,0	-90,0
Pôle technique	-100,0	10,0	-90,0
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	-0,7	17,5	16,8
Engins et matériels		13,0	13,0
FIPHP		4,5	4,5
Autres	-0,7		-0,7
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS	-1 674,4	2 145,5	471,1
Taxe d'aménagement - remboursement		10,4	10,4
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS	-1 674,4	2 155,9	481,5

Dans les mouvements significatifs, également sont à retenir :

- la reprise de la maîtrise d'ouvrage par la Ville du projet de Crèche place du Port pour 1 350 K€
- l'abandon des crédits pour la participation de la Ville à l'étude de faisabilité du complexe de la Venise Verte portée par la CAN qui n'est plus adaptée depuis le transfert de compétence du site.

2018 Budget supplémentaire		Section d'investissement	
Détail des mouvements en recettes : + 1 805,8 K€			
En K€	Recettes en -	Recettes en +	Total Recettes
Subventions d'investissement	-170,2	472,4	302,2
Subventions de l'Etat	-132,7	6,4	-126,3
AP/CP Eglise Notre Dame - DRAC	-65,7		-65,7
AP/CP Port Boinot - Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)	-67,0		-67,0
AP/CP Port Boinot - Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)		6,4	6,4
Subventions de la Région	-37,5	0,0	-37,5
AP/CP Eglise Notre Dame	-37,5		-37,5
Subventions du Département	0,0	75,0	75,0
AP/CP Port Boinot - CAP 79		75,0	75,0
Subventions de la Communauté d'agglomération du Niortais	0,0	373,2	373,2
AP/CP Port Boinot - PACT CAN II		366,0	366,0
Etude de programmation Denfert Rochereau		7,2	7,2
Autres subventions d'investissement	0,0	17,8	17,8
Bornes de rechargement véhicules électriques - participation du SIEDS		17,8	17,8
Participation pour voiries et réseaux (PVR)	0,0	50,0	50,0
PVR - Rue de la Tour Chabot		50,0	50,0
Autres immobilisations financières	0,0	33,8	33,8
Régularisation de l'avance remboursable sur le budget régie à autonomie financière Energies Renouvelables		33,8	33,8
Investissement sous mandat	0,0	1 419,8	1 419,8
CCAS - Crèche place du Port		1 350,6	1 350,6
Abri bus Ribray Gavacherie - CAN		69,2	69,2
TOTAL DES MOUVEMENTS INSCRITS AU BS	-170,2	1 976,0	1 805,8

Les recettes d'investissement correspondent :

- à des ajustements de subventions notamment dans le cadre des opérations en AP/CP (Notre Dame et Port Boinot)
- à des crédits nouveaux pour une PVR (+ 50 K€)
- à des opérations sous mandat dont la future crèche du CCAS (+ 1 350,6 K€)
- à la régularisation de l'avance remboursable accordée à la régie Energies Renouvelables (+ 33,8 K€)

2018 Budget supplémentaire		Affectation du résultat : le principe	
CA 2017 (en K€)			
Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	88 593,2	Recettes	24 563,5
Dépenses	83 311,0	Dépenses	27 614,8
Résultat de l'exercice	5 282,2	Résultat de l'exercice	-3 051,2
Résultat antérieur	2 886,4	Résultat antérieur	-2 943,6
1 Résultat cumulé	8 168,5	Résultat cumulé	-5 994,8
		Restes à réaliser nets (Reports) *	230,6
		Résultat net de l'investissement	-5 764,3
2 Résultat net cumulé	2 404,3		

- Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 2017, soit 8 168,5 K€, doit réglementairement couvrir au minimum le besoin de financement de la section d'investissement de l'année 2017 (soit 5 764,3 K€)
- Le reliquat, au maximum 2 404,3 K€, constitue le solde net à affecter qui sera inscrit en fonctionnement au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2017.
- Le résultat cumulé de la section d'investissement, soit - 5 994,8 K€, sera inscrit au titre des résultats antérieurs pour l'exercice 2017.

*y compris reports d'emprunt 2017 restant à réaliser de 7 000 K€

2018

Budget supplémentaire *Schéma d'équilibre du budget supplémentaire*

AFFECTATION DU RESULTAT & BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser 2017	8 864,92	Restes à réaliser 2017 *	9 095,50
Résultat (déficit) reporté 2017 [001]	5 994,84	Résultat (excédent) reporté 2017 [001]	0
		Affectation du résultat 2017 [cpté 1068]	5 800,00
Dépenses nouvelles	481,52	Recettes d'invest. nouvelles	1 805,77
Virement neutre de section à section	0	Virement neutre de section à section	350,00
Dépenses imprévues [020]	0		
		Variation volume emprunt prévus pour équilibrer	-4 195,00
		Virement de la section de fonctionnement	2 485,00
TOTAL	15 341,28	TOTAL	15 341,28
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Report solde excédent 2017 [002]	2 368,55
Dépenses nouvelles	272,22	Recettes nouvelles	638,67
Virement neutre de section à section	350,00	Virement neutre de section à section	0
Dépenses imprévues [020]	-100,00		
Virement à la section d'investissement	2 485,00		
TOTAL	3 007,22	TOTAL	3 007,22

*y compris reports d'emprunt 2017 restant à réaliser de 7 000 KE

2018

Budget supplémentaire

Les budgets annexes

2018 Budget supplémentaire

Budget annexe Crématorium

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2017 = BP + BS
Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>dont excédent antérieur reporté</i>	731,0	2 254,4	2 985,4
Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>dont masse salariale</i> <i>dont autres des mouvements inscrits au BS</i>	512,0	2 254,4 44,0 2 210,4	2 766,4
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	219,0	0,0	219,0

Le résultat cumulé après affectation a minima du déficit d'investissement (reports inclus) est de 2 254 K€.

En dépenses d'exploitation, 2 210 K€ prévus permettent l'équilibre du budget. On notera tout de même l'ajustement de crédits sur les frais de personnel à hauteur de 44 K€ du fait d'une régularisation avec le budget principal (28 K€) et de l'ajustement de l'enveloppe de remplacement (16 K€).

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2017 = BP + BS
Recettes réelles d'investissements (RRI) <i>dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>	0,0	443,0	443,0
Dépenses Réelles d'investissement (DRI) <i>dont restes à réaliser 2017</i> <i>dont déficit antérieur reporté</i>	219,0	443,0 207,6 235,4	662,0
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	-219,0	0,0	-219,0

L'affectation du résultat nécessaire à l'équilibre du budget est de 443 K€ en partie pour financer les 207 K€ de reports 2017 relatifs notamment aux travaux sur filtration des fumées

2018 Budget supplémentaire

Budget annexe Pompes funèbres

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'exploitation (RRE)	54,0	22,2	76,1
Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>dont résultat de fonctionnement 2017 reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	54,0	22,2 24,0 -1,9	76,1
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	0,0	0,0	0,0

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'investissements (RRI) <i>dont excédent antérieur reporté</i>	0,0	7,3	7,3
Dépenses Réelles d'investissement (DRI) <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	0,0	7,3	7,3
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	0,0	0,0	0,0

Les mouvements du BS correspondent aux affectations des résultats d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'aux écritures nécessaires à l'équilibre du budget.

2018 Budget supplémentaire

Budget annexe Parc de Noron

Synthèse des mouvements en section de fonctionnement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) <i>dont résultat de fonctionnement 2017 reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	1 237,5	96,0 104,8 -8,8	1 333,5
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF) <i>dont charges à caractère général</i> <i>dont charges exceptionnelles</i> <i>dont autres mouvements inscrits au BS</i>	1 096,1	88,0 25,3 67,1 -4,4	1 184,1
Résultat de fonctionnement (RRF - DRF)	141,4	8,0	149,4

Outre l'affectation du résultat, les recettes de fonctionnement correspondent à une diminution de la subvention d'équilibre du budget principal (-18 K€), à la refacturation à la CAN de l'installation provisoire des gens du voyage à Noron (+ 7 K€) et une régularisation de TVA non récupérable* (+ 2 K€).
Pour les dépenses de fonctionnement, sont prévus notamment 7 K€ pour l'installation temporaire des gens du voyage et 67 K€ sur les charges de personnel au titre de la fin des contrats emploi d'avenir devenus contractuels et ajustements du besoin en matière de remplacement.

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'investissements (RRI) <i>dont excédent antérieur reporté</i> <i>dont excédents de fonctionnement capitalisés</i>	1,6	36,5 23,4 13,1	38,1
Dépenses Réelles d'investissement (DRI) <i>dont restes à réaliser 2017</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	143,0	44,5 36,5 8,0	187,5
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	-141,4	-8,0	-149,4

8 K€ sont prévus au titre des dépenses d'investissement permettant une régularisation de TVA non récupérable*.

* impact de la gestion de la gratuité des salles sur le coefficient de déduction de TVA, régularisations 2017.

21

2018 Budget supplémentaire

Budget annexe Stationnement

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>dont résultat de fonctionnement 2017 reporté</i> <i>dont subvention d'équilibre</i> <i>dont autres mouvements inscrits au BS</i>	2 215,0	6,0 83,7 -77,7 0,0	2 221,0
Dépenses réelles d'exploitation (DRE) <i>dont compensation financière So Space</i> <i>dont autres mouvements inscrits au BS</i>	1 884,1	-12,0 -24,0 12,0	1 872,1
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	330,9	18,0	348,9

Les recettes d'exploitation correspondent essentiellement à une réduction de la subvention d'équilibre du budget principal (- 77 K€) et à l'affectation du résultat.

Les dépenses d'exploitation concernent des ajustements de la programmation, notamment de la compensation financière So Space (- 24K€).

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'investissements (RRI) <i>dont réserves capitalisées</i>	0,0	716,0 716,0	716,0
Dépenses Réelles d'investissement (DRI) <i>dont restes à réaliser 2017</i> <i>dont déficit antérieur reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	330,9	734,0 67,7 648,3 18,0	1 064,9
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	-330,9	-18,0	-348,9

En investissement, il s'agit notamment d'inscrire le déficit antérieur reporté et les restes à réaliser. Le besoin de financement du résultat d'investissement et des reports, nécessite d'inscrire en réserve un montant de 716 K€.

Les seules demandes de crédits nouveaux sont des régularisations suite au vandalisme des caisses automatique du Parking du Moulin du Milieu (10 K€) et un complément pour la réfection de la dalle béton de la Brèche (8 K€).

22

2018

Budget supplémentaire

Budget annexe Chauffage bois les Brizeaux

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'exploitation (RRE) <i>dont résultat d'exploitation 2017 reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	27,5	0,0	27,5
Dépenses Réelles d'exploitation (DRE) <i>dont résultat d'exploitation 2017 reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	27,5	3,1 -3,1	27,5
Résultat d'exploitation (RRE - DRE)	0,0	0,0	0,0

Les mouvements du BS correspondent aux affectations des résultats de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'aux écritures nécessaires à l'équilibre du budget.

Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 = BP + BS
Recettes réelles d'investissements (RRI) <i>dont réserves capitalisées</i>	30,0	2,3	32,3
Dépenses Réelles d'investissement (DRI) <i>dont restes à réaliser 2017</i> <i>dont déficit antérieur reporté</i> <i>dont solde des mouvements inscrits au BS</i>	30,0	2,3 0,0	32,3
Résultat d'investissement (RRI - DRI)	0,0	0,0	0,0

Ville de Noit

23

Monsieur le Maire

Merci Alain.

Y a-t-il des remarques sur le budget supplémentaire ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Je vous remercie.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-166

Direction des Finances

**Budget de la régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Budget supplémentaire 2018**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 30 mai 2018.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédant apparaissant au compte administratif 2017. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale les projets de budget supplémentaire de l'exercice 2018 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2018 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	1
Abstention :	4
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

2018

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE
ENERGIES RENOUVELABLESConseil municipal
du 04/06/2018

Ville de Niort

2018

Budget supplémentaire

Section d'exploitation

Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€

L'exercice 2017 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables se clôture avec un résultat cumulé d'exploitation de 55,83 K€.

Après affectation de la couverture du déficit du résultat cumulé d'investissement (- 7,06 K€), il est inscrit 48,77 K€ au titre des résultats reportés d'exploitation.

Les 13,8 K€ prévus en dépenses permettent l'équilibre du budget.

	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 BP + BS
Recettes réelles d'exploitation	32,3	48,8	81,1
<i>Dont résultat d'exploitation reporté</i>		48,8	48,8
<i>Dont vente de produits</i>	32,3	0,0	32,3
Recettes d'ordre d'exploitation	3,0	0,7	3,7
Total des recettes d'exploitation	35,3	49,5	84,8
Dépenses réelles d'exploitation	6,8	13,8	20,6
<i>Dont impôt sur les bénéfices</i>	2,0	0,0	2,0
<i>Dont autres</i>	4,8	13,8	18,6
Dépenses d'ordre d'exploitation	28,5	35,7	64,2
Total des dépenses d'exploitation	35,3	49,5	84,8

Ville de Niort

2018

Budget supplémentaire

Section d'investissement

Synthèse des mouvements en section d'investissement

Le résultat positif de l'exercice 2017 consécutif à celui de 2016 permettra d'augmenter le montant prévu pour rembourser l'avance au budget principal (+ 35 K€) tout en affectant a minima l'excédent de financement de la section de fonctionnement au déficit d'investissement (+ 7,1 K€).

Les autres mouvements inscrits au BS sont relatifs à des ajustements d'amortissements (+ 0,7 K€) ou des transferts de frais d'études (+ 3,6 K€) et sont globalement neutres.

en K€	BP 2018	BS 2018	TOTAL 2018 BP + BS
Recettes réelles d'investissement	0,0	7,1	7,1
<i>dont Affectation du résultat</i>	0,0	7,1	7,1
<i>dont autres</i>	0,0	0,0	0,0
Recettes d'ordre d'investissement	28,5	39,3	67,8
Total des recettes d'investissement	28,5	46,3	74,8
Dépenses réelles d'investissement	25,5	42,1	67,6
<i>dont remboursement avance au Budget Principal</i>		35,0	35,0
<i>dont Déficit antérieur reporté</i>		7,1	7,1
Dépenses d'ordre d'investissement	3,0	4,3	7,3
Total des dépenses d'investissement	28,5	46,3	74,8

Ville de Noit

3

2018

Budget supplémentaire

Section d'investissement

Projection de l'échéancier des avances remboursables au budget principal suite au BS :

Au vu des résultats des deux dernières années, le rythme de remboursement des différentes avances du Budget est revu pour être accéléré. L'avance n°1 serait soldée en 2018 et la n°3 d'ici 2020

			ECHEANCIER DU REMBOURSEMENT										
	Date versement avance	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Avance n°1 (à rembourser avant 2021)	2013	136 400 €		28 050 €	10 000 €	58 000 €	40 350 €	- €	- €				136 400 €
Avance n°2 (à rembourser dès 2014)	2014	40 000 €	40 000 €										40 000 €
Avance n°3 (à rembourser sous 10 ans)	2016	66 500 €				6 650 €	20 140 €	20 000 €	19 710 €	- €	- €	- €	66 500 €
TOTAL		242 900 €	40 000 €	28 050 €	10 000 €	64 650 €	60 490 €	20 000 €	19 710 €	- €	- €	- €	242 900 €

			SOLDE DU CAPITAL RESTANT SUR LES AVANCES au 31/12/N									
	Date versement	Montant de l'avance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Avance n°1	2013	136 400	136 400 €	108 350 €	98 350 €	40 350 €	- €					
Avance n°2	2014	40 000	- €									
Avance n°3	2016	66 500			66 500 €	59 850 €	39 710 €	19 710 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL		242 900 €	136 400 €	108 350 €	164 850 €	100 200 €	39 710 €	19 710 €	- €	- €	- €	- €

Ville de Noit

4

Monsieur le Maire

Délibération concernant le budget supplémentaire de la régie à autonomie financière Energies renouvelables.

Une prise de parole sur l'énergie renouvelable. Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci. Je vais m'abstenir sur cette délibération pour la raison suivante : je pense que, je l'ai déjà dit par rapport à cette régie d'autonomie financière Energies Renouvelables, nous manquons d'ambition sur cette problématique qui est quand-même un enjeu local, national, planétaire important sur le réchauffement climatique.

Un petit rappel sur les objectifs au niveau national : 2020, objectif de 23% de l'énergie renouvelable dans la consommation finale de l'énergie, fin 2015, avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. La France prolonge son objectif des énergies renouvelables dans la consommation finale brute à 32% en 2030.

Donc nous, collectivités, on a un devoir d'être exemplaires et mener des projets ambitieux pour répondre à ces enjeux.

Des grandes villes au niveau national ont pris des engagements très forts, 100% énergie renouvelable d'ici 2050, c'est très très fort comme engagement. Plus localement, si on regarde La Rochelle, ils sont dans ces ambitions là avec des indicateurs et des projets ambitieux pour atteindre 23% en 2020.

Quel est le taux d'énergie renouvelable sur les bâtiments publics de la Ville de Niort ? Je ne sais pas, je pense qu'on est très très loin de cette ambition de 23% et c'est dommage.

On peut aussi regarder des villes de taille similaire. Si on regarde la ville de Lorient, ils ont des projets d'énergies renouvelables, deux installations par an.

Ce sont des villes de notre taille, donc ce sont des ambitions que l'on peut se permettre. Ce que je regrette dans cette délibération, c'est qu'on voit qu'on avait un rythme de remboursement et au lieu de se

projeter dans d'autres projets, on a préféré augmenter le montant prévu pour rembourser l'avance au budget principal. Donc je vois là un manque d'ambition par rapport à ce qu'on pourrait faire et j'irai même plus loin, pour donner des exemples. On parlait de La Rochelle et de Lorient. La Rochelle a ouvert un très grand projet d'équipement de panneaux photovoltaïques, à épargne participative. Il y a des choses très ambitieuses que l'on peut faire avec les citoyens qui nous permettent de développer, sur nos bâtiments publics, ces énergies renouvelables.

Pourquoi pas Noron ? Pourquoi pas l'Aérodrome ?

Pareil à Lorient. On est aussi sur l'épargne participative citoyenne, ça marche très très bien et je pense qu'il faut montrer cette audace. Il faut avoir plus d'ambition pour que dans la présentation de ce budget régie à autonomie financière Energies Renouvelables, on ait vraiment des choses concrètes qui nous amènent vers une ambition par rapport aux enjeux que ça représente. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Elmano MARTINS.

Elmano MARTINS

Concernant le remboursement : effectivement cette régie a des recettes et ce n'est pas la peine de faire de la trésorerie si on n'a pas de projets en face. Voilà pourquoi les remboursements sont ajustés à l'année. Première chose.

Deuxième chose : on a eu un nouveau projet et dès qu'un projet est faisable, on le fait. Il faut savoir que la législation bouge beaucoup. Au départ, on s'orientait sur de la vente, les prix de vente ont drastiquement baissé. On était sur de l'autoconsommation et maintenant on s'orienterait plutôt, suivant l'ADEME, sur de l'autoconsommation et de la vente.

Concernant les projets participatifs : on est effectivement en train d'y travailler. On essaye de développer cette régie à autonomie financière. On a essayé, de se rapprocher un peu de la CAN, puisque j'avais pensé à un moment qu'éventuellement ça pouvait être fusionnable. Ça ne l'est pas pour des raisons légales. Comme ce n'est pas la même collectivité, on ne peut pas associer les deux régies.

On se réunit 3 à 4 fois à l'année, nous regardons ce que nous pouvons faire et effectivement, cette action participative que tu as annoncée, c'est quelque chose qu'on est en train de regarder de près.

Mais il faut que, d'une part, la Ville de Niort soit d'accord, puisqu'il s'agirait effectivement que le citoyen lambda participe, mette 10, 15, 20, 1 000 ou 1 500 € pour pouvoir faire un projet énergies renouvelables.

On peut parler de panneaux solaires et notre collectivité prêterait, sans aucun retour, des surfaces de couverture. On voit bien que juridiquement ça impacte pas mal de choses, mais on est en train d'y réfléchir et de travailler dessus avec le CRER et l'ADEME. On est complètement dans le développement que tu viens de souligner.

Monsieur le Maire

Merci Elmano. Michel PAILLEY.

Michel PAILLEY

A la Ville de Niort, on a peut-être pris un peu le problème à l'envers, parce qu'on est aussi parti du principe que la meilleure énergie c'est celle qu'on ne consomme pas et on fait des investissements importants pour ne pas consommer.

Dominique SIX pourrait en parler au niveau de l'éclairage public. Je vais vous parler de ce qu'on pourrait investir et de ce que l'on fait régulièrement. Vous voyez des délibérations sur les économies d'énergie à l'intérieur des bâtiments. C'est vrai que c'est un des deux axes forts et qui est récompensé par le label Cit'Ergie. On a plutôt cet axe-là. Mais quant à vous répondre sur le taux d'énergies renouvelables dans la consommation, je ne l'ai pas, mais ça vaudrait le coup de le savoir.

Un point technique par rapport à l'aérodrome. On a un problème aéronautique par rapport aux panneaux solaires. Je voulais vous le signaler parce qu'on y a réfléchi.

Monsieur le Maire

J'ajouterais qu'il y a aussi toute la dimension îlots de chaleur sur le verdissement de la Ville. C'est le cas avec les cimetières qui représentent une surface non négligeable de végétalisation. Ce sera le cas avec Boinot, avec 25 000 m² qui vont être végétalisés, notamment le boulevard Main dans les années qui suivront.

Ce sont des enjeux non négligeables d'adaptation. Alors ce n'est pas de l'énergie renouvelable particulièrement, qui relèvent peut-être davantage de l'agglomération, mais vous savez qu'on a un parc naturel classé avec le Marais poitevin dont Niort fait partie et donc un certain nombre d'énergies renouvelables ne sont pas possibles sur ce territoire et à proximité. Le photovoltaïque le permettrait, moyennant certaines contraintes et l'agglomération a également encouragé des projets privés comme la méthanisation, à Prin-Deyrançon, Mauzé, qui aujourd'hui est lancée et va bien fonctionner. D'autres projets sont en cours, qui sont un peu plus longs mais qui doivent sortir et qui relèvent aussi des énergies renouvelables. Il y a différents enjeux et la CAN va également adopter et débattre dans son PCAET prochainement.

Quant à La Rochelle que vous citez, c'est en effet un affichage ambitieux en terme d'énergies renouvelables. Pourquoi pas. Reste qu'il vient aussi tout juste d'être adopté. Donc nous sommes dans des temps qui sont assez comparables dans ce domaine-là.

D'autres questions ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Je voulais juste ajouter, par rapport à cette possibilité et je pense qu'on comprend tous l'intérêt d'impliquer le citoyen dans ces projets-là, que le regroupement « Niort en transition », qui marche très bien, pourrait être un interlocuteur si ce n'est pas déjà le cas.

Je voulais dire à Monsieur PAILLEY que ce n'est pas que Niort a pris le problème à l'envers, c'est que la loi POPE prévoyait le 3x20. Ça veut dire qu'il faut agir sur les 3 volets. Donc augmenter de 20% les énergies renouvelables, réduire la consommation et augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment.

Il faut donc prendre les 3 volets à la fois, la loi nous amène effectivement dans ce chemin-là.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Elmano MARTINS et Elodie TRUONG.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Elmano MARTINS

Juste une précision, parce qu'à l'heure d'aujourd'hui les pouvoirs publics poussent à l'autoconsommation. Il faut savoir que les équipements que nous avons en tant que Ville de Niort sont peu sujet à ça. Si on prend un groupe scolaire, par exemple, il ne fonctionne pas pendant les périodes de vacances et pendant une grande période d'été et c'est là effectivement où il y a beaucoup de production.

On est en train de réfléchir sur de l'autoconsommation au niveau du SEV, parce que c'est un équipement qui est énergivore et au niveau de l'assainissement, pour la steppe d'Aiffres, il y a déjà des panneaux dessus mais en autoconsommation. On est également en train d'y réfléchir pour Goilard qui est la plus grosse station d'épuration au niveau de la CAN, mais là on n'est pas dans la régie.

Je pense que les élus en charge de ces problèmes cherchent effectivement à monter les projets, cherchent à voir et à mettre en avant cette problématique d'énergies renouvelables.

Monsieur le Maire

Merci. Et comme l'a très bien dit aussi Michel PAILLEY, la lecture énergétique ne doit pas forcément se lire dans le budget à autonomie financière mais dans le budget principal ou ses budgets annexes. Quand vous voyez le détail de ce qui est fait en terme d'investissements dans les économies d'énergies, de protection et d'isolation, c'est colossal. Ce qui nous permet de réduire la facture qui parfois continue à grimper, mais qui est réduite par rapport à ce qu'elle devrait atteindre si ce n'était pas fait. Le plan, très ambitieux pour le coup, de rénovation totale du parc d'éclairage public, avec le schéma d'aménagement lumineux de la Ville de Niort dont Dominique SIX s'occupe, qui va remplacer toutes les vieilles ampoules par du LED, c'est aussi une économie d'énergie qui est substantielle. Là ce n'est pas une nouvelle entité de production, certes, mais c'est une énergie qui n'est carrément pas consommée, donc c'est encore bien mieux que tout ça.

Je suis d'accord avec vous sur un certain nombre de points. Il y a encore mieux à faire sur ces sujets-là, mais ce sont des appropriations qui sont longues et vous savez que le photovoltaïque en particulier a connu des désagréments de financement que l'éolien n'a pas et qui est plus compliqué chez nous qu'ailleurs, donc ça explique aussi beaucoup de choses.

Elodie TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci. Au terme de l'ensemble des votes que nous venons de passer, comptes administratifs, budget supplémentaire, budget principal et budgets annexes, je voudrais vous faire part de quelques réserves que nous pouvons avoir sur les éléments que vous nous avez communiqués.

Alors évidemment, le compte administratif c'est une photographie, un retour très clair, en tout cas une vue comptable d'exercices passés, sur lequel on ne va pas avoir de contestation particulière si ce n'est avoir un point de débat sur la gestion de la dette, puisque vous faites état et vous nous racontez une jolie histoire sur cette baisse de la dette qui serait l'effet seule de votre action. Or, je considère qu'on a évidemment un désendettement qui baisse naturellement du fait que nous avons un certain nombre de grands projets qui sont maintenant derrière nous et je l'ai dit par ailleurs, à d'autres moments dans cette enceinte, beaucoup de nos investissements sont désormais portés par l'agglomération. Du coup on investit moins, on s'endette moins et c'est clair que vous ne mobilisez pas l'emprunt que nous votons pourtant à chaque budget principal tous les ans. Ça c'est un élément sur lequel j'aimerais avoir un peu d'éclairage.

Ensuite, je voudrais revenir sur une inquiétude. C'est-à-dire que dans les documents que vous nous avez transmis, que ce soit ce compte administratif ou que ce soit le rapport sur la dette, vous faites état de 7 à 8 millions d'emprunts tirables sur 2018 et 2019.

Vous nous dites tout à l'heure que ces emprunts sont prévus pour faire face à de nouveaux investissements. J'aimerais savoir pour quels investissements vous envisagez de mobiliser ces emprunts et si vous envisagez de les mobiliser ? Auquel cas, on peut ne pas les inscrire les prochaines fois. Ceux-là sont inscrits donc ce sera difficile de s'en passer, mais pour ce qui pourrait être de nouveaux emprunts au prochain budget, j'aimerais avoir quelques éclairages sur ces deux points. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame TRUONG. Je pense qu'il faudra expliquer aux différents gouvernements successifs que la dette baisse naturellement.

La dette ne baisse pas naturellement, elle baisse parce qu'il y a une volonté de la faire baisser et qu'il y a un effort de gestion qui permet d'en baisser l'encours et le volume, mais jamais une dette ne baisse

naturellement, ça c'est une réalité. La dette ne baisse pas naturellement, on la rembourse à coup de prêt de 6 millions par an en annuité de capital et pas loin de 2 millions en charges d'intérêts. Vous vous rendez compte ? Ça fait pas loin de 8 millions d'euros. Ce qui veut dire qu'on doit dégager une capacité d'autofinancement chaque année qui dépasse ces 8 millions d'euros, pour assurer une part d'autofinancement de nos investissements.

Donc une dette ne se réduit pas naturellement, d'ailleurs ce n'est même pas un verbe qui est réfléchi. On réduit la dette parce qu'on le veut, parce qu'on fait en sorte qu'elle puisse être réduite.

On mobilise maintenant quelques emprunts nouveaux. Non, on ne les mobilise pas justement, le verbe est important. On a pris acte sur un certain nombre d'emprunts, à des taux qu'il s'agissait de fixer dans des périodes où ils étaient faibles pour les mobiliser ultérieurement. Les échéances vous ont été rappelées dans le cahier, et les mobiliser dans un volume inférieur de ce que nous pouvons rembourser chaque année, ce qui permet de prévoir une baisse, peut-être moindre demain, mais une baisse encore de l'encours, en tout cas de ne pas augmenter le volume de dette et de moins emprunter que l'on a à rembourser là aussi. Parce qu'une dette ne baisse pas naturellement.

Ces investissements, je suis très curieux que vous vous étonniez de leur nombre. D'une part, parce que nous allons voir 3 délibérations tout à l'heure concernant des autorisations de programme, c'est un exercice de transparence assez inédit, en tout cas depuis longtemps, qui permet d'avoir une vue pluriannuelle d'investissements importants mais pas uniquement au regard de leur importance, mais par rapport à leur pluriannualité.

C'est le cas de Port Boinot, non négligeable comme investissement pour l'agglomération et surtout le Cœur de Ville, avec un enjeu naturel important. C'est le chaînon manquant du Parc Naturel Urbain en lien avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin, dont Niort est partie prenante, en lien avec toutes les réponses environnementales et écologiques, que nous mettons en place, comme le début du débat l'a montré. Il y a également l'église Notre Dame, monument historique sur lequel la Direction Régionale de l'Action Culturelle qui dépend de l'Etat, m'a alerté dès 2014. Des pierres sont encore tombées ces derniers mois, enfin ces dernières semaines, ce qui justifie qu'une action patrimoniale importante soit faite sur ce clocher. Elle avait été commencée préalablement et interrompue en 2008/2009. Nous ne faisons que la reprendre et il est plus que nécessaire d'avancer.

C'est l'agenda d'accessibilité, on parle beaucoup en ce moment d'accessibilité, il y a même les 3èmes rencontres, Cécilia SAN MARTIN et Jacqueline LEFEBVRE s'y impliquent particulièrement et je les en remercie, avec un grand nombre d'autres Adjointes parce que ça concerne également le sport et la culture. L'Ad'ap, c'est un plan de 10 millions d'euros. C'est de l'investissement obligatoire à l'horizon 2024. Il y a une montée en charge importante cette année au compte administratif, vous avez pu voir l'augmentation importante de volume notamment en pourcentage, mais vous pouvez également le constater au budget supplémentaire donc c'est un enjeu important.

Puis il y a tout cet investissement qui ne se voit pas, enfin qui se voit quand on est chacun dans nos quartiers, peut-être moins emblématiques et qui sont tellement importants. Ce sont les bâtiments scolaires que j'évoquais tout à l'heure, sur lesquels il s'agit de faire beaucoup de choses, parce que peu a été fait depuis longtemps et année après année, c'est un budget que l'on consolide. On l'a pas mal fait en restauration scolaire, on le renforce sur le bâtiment scolaire et notamment les écoles, l'isolation thermique, l'accessibilité aussi pour tous les élèves. On va le faire bientôt avec un investissement très important sur l'école Prévert à Sainte Pezenne, mais on n'oublie pas George Sand et toutes les autres écoles qui sont sujettes à un certain nombre de travaux. On le fait également dans des enjeux de voirie, même si nous avons des dépenses imprévues que nous inscrivons au budget supplémentaire avec 400 000 €, pour boucher un trou, qui n'est pas financier mais qui est une mauvaise surprise, de 600 m² ou 1 000 m², je ne sais plus, dans le nord de la colline Saint André avec la rue Thibault de Boutteville, qui nous fait un peu reporter un autre investissement important mais qui se fera, la rue Basse, et d'autres sujets de voirie dont je ne vais pas faire la liste exhaustive puisqu'un certains nombres ont été faits ou vont être fait. Voilà les investissements.

Quant à l'agglomération, je me réjouis qu'elle soit au côté de toutes les communes, à travers le Pacte d'Appui communautaire au territoire, 12 millions d'euros pour toutes les 42 communes, même les 45 puisque les 4 qui ont fusionnées peuvent bénéficier de la somme et même d'un renforcement de cette somme. En profite toutes ces communes et leur maîtrise d'ouvrage en lien avec des équipements culturels ou sportifs de l'agglomération, qui sont sur l'ensemble du territoire parce que notre politique d'agglomération, et ça ce n'est pas nouveau, c'est une réalité ancienne, mais que nous réaffirmons à travers des travaux d'investissements dans chacune, se retrouve. J'ai commencé par inaugurer la

médiathèque d'Aiffres, celle d'Usseau également pour laquelle on a voté des travaux et qui ont été réalisés, je pourrais en citer d'autres. On a fait aussi la réfection des piscines de Magné et de Sansais la Garette. Les 42 communes et l'agglomération s'occupent aussi désormais de la Ville de Niort et je crois que c'est une bonne nouvelle. Voilà pourquoi, il faut non pas attendre que la dette baisse naturellement par une opération dans laquelle on pourrait croire, mais qui serait certainement une cause perdue d'avance. On a fait un véritable effort de baisse de dette durant cette première partie de mandat, je ne le regrette aucunement parce qu'aujourd'hui notre ville est crédible sur le plan financier auprès des opérateurs bancaires et peut, de façon raisonnable, être soutenue dans ses investissements proches qui font qu'une ville comme nous continue à s'enrichir, à prospérer et à accueillir de nouveaux habitants. Voilà Madame TRUONG, l'enjeu de ce budget supplémentaire et de la politique budgétaire que nous menons depuis maintenant 4 ans.

Madame JOHNSON voulait s'exprimer je crois.

Monique JOHNSON

Oui, merci.

Je reviens à nos histoires d'énergies renouvelables, désolée. Je fais un vœu, c'est qu'on puisse, lorsqu'on discute de ces sujets, je ne doute pas de la volonté d'avancer sur ces projets-là, qu'on ait plus clairement des indicateurs, des objectifs chiffrés, qu'on puisse faire un état des lieux d'où on en est aujourd'hui, pour pouvoir se projeter, pour qu'on puisse réellement appréhender l'effort qui est mis en œuvre par notre collectivité, face à ces enjeux mondiaux auxquels on doit répondre. Je pense que c'est nécessaire, autrement on va toujours se poser les questions : Est-ce qu'on en fait assez ou pas assez ? Dans quelle direction on va ? On ne parle pas le même langage donc c'est un vœu que je fais pour qu'enfin on puisse avoir ces indicateurs, ces objectifs chiffrés, qu'on puisse suivre dans le temps. Merci.

Monsieur le Maire

Moi je veux bien des objectifs chiffrés et des indicateurs, mais il ne faut pas que les indicateurs eux-mêmes soient contestés alors qu'ils sont faits par des tiers digne de foi. Si on conteste les indicateurs de l'ADEME ou d'ATMO ou je ne sais quel autre..., de quel indicateur on parle ? Voilà, c'est tout le problème. Accordons-nous sur des indicateurs, mais on fait confiance à tous les organismes

conférences internationales et qui sont aujourd'hui établis. Mais si je lis ici ou là qu'on conteste pour faire peur aux gens, peut-être que les critères sont mauvais, mais ce n'est pas le Maire de Niort qui va contester le critère, force est d'avoir des critères communs qui soient justes, qui ont été longuement évalués, négociés. Ça c'est important, mais je suis tout à fait d'accord, il n'y a pas de rétention d'information particulière. Il y a un travail qui se fait notamment à la CAN ou à la Ville, dans les différents services relevant du développement durable. D'ailleurs il y avait une très belle session dans le cadre de la semaine du développement durable qui a été faite, avec des courts métrages pour sensibiliser mais au-delà de cette sensibilisation annuelle, il y a aussi des actions réelles tous les jours de l'année.

Michel PAILLEY et Elodie TRUONG.

Michel PAILLEY

Dans le cadre du label cit'ergie, on a cette onde d'indicateurs, donc ils existent.

Monsieur le Maire

Merci Michel.

Elodie TRUONG et Jacques TAPIN.

Elodie TRUONG

Merci. J'entends bien Monsieur le Maire que la dette ne se réduit pas naturellement. Effectivement, elle se réduit si on ne génère pas de nouveaux emprunts et si on la rembourse, cela étant évidemment négocié et prévu selon une courbe attendue, c'est bien ce que je disais tout à l'heure.

Moi ce qui m'inquiète c'est que du coup on a un certain nombre de projets qui sont arrêtés, sur la Ville de Niort. Vous me faites à chaque fois un inventaire des éléments, mais il y a de grands projets structurants pour cette ville qui sont à l'arrêt alors qu'ils sont évidemment, à un travail partenarial avec la CAN. Je parle par exemple du pôle multimodal de la Gare dont, depuis un certain nombre d'années on n'entend pas parler alors qu'il aurait dû être pas mal amorcé aujourd'hui en 2018.

Un certain nombre d'autres projets, je pense aux Halles. On n'a pas évoqué ce sujet mais c'est dans les décisions, des projets de rénovation qui devaient être lancés. Vous en avez fait état dans les décisions et

il n'empêche que ces éléments sont arrêtés. Bref, il y a un certain nombre de projets qui sont à l'arrêt sur la Ville de Niort et ça c'est pour ce qui concerne les investissements, alors qu'on les diffère, pourquoi pas ? C'est une décision.

Maintenant, vous faites effectivement le choix de contraindre et de rentrer dans le contrat avec l'Etat et de maintenir cette contraction des dépenses de fonctionnement pour une capacité d'autofinancement, on en a déjà parlé. Aujourd'hui on pourrait desserrer un peu les taux sur les dépenses de fonctionnement. Le territoire et un certain nombre de partenaires sociaux en auraient besoin, donc sur ces points-là, je suis désolée mais j'émet des réserves sur les éléments budgétaires que vous nous présentez, à la fois sur le budget principal et le budget supplémentaire.

Maintenant, vous nous avez fait état d'un certain nombre de choix, ce ne seraient pas les nôtres.

Monsieur le Maire

Pourtant vous l'avez voté, donc il faut savoir. On émet des réserves, on n'est pas d'accord mais on vote quand-même, pourquoi pas ? Je suis très ouvert d'esprit, vous le savez. Néanmoins il y a quelque chose que je ne comprends pas Madame TRUONG. C'est que le pôle multimodal, vous savez très bien qu'il y avait un projet, que ce projet a été cassé et vous l'aviez reproché à l'époque, par le gouvernement et c'était d'ailleurs François FILLON, ce qui a réorienté la recherche d'un pôle multimodal, moins vers la Gare que vers la Brèche.

Ce qui ne retirait pas le projet que vous portiez de transports collectifs en site propre, mais ce projet est tombé en sommeil, pour toutes ces raisons que j'ai évoquées et nous l'avons repris parce que le projet Gare était, en effet, tombé en sommeil. Il n'était porté que par le projet de transports collectifs en site propre qui rasait un pâté de maisons et qui élargissait les avenues. Je ne suis pas sûr que le qualificatif soit le plus exact me concernant, néanmoins c'est la réalité. Aujourd'hui, on a lancé les études d'orientations stratégiques sur la Gare. Non pas par un bout de type transports collectifs, mais l'ensemble du transport, de la circulation, de la dimension économique et ces études d'orientations économiques n'ont jamais été prises donc ça c'est aussi une réalité pour une Gare, on s'inscrit sur un temps qui est relativement long, même si à moyen terme il y a des vrais sujets sur lesquels on pourrait avancer.

Et il y a des projets, je me suis dit, pourquoi ça n'a pas été fait avant ? Le passage du commerce, ça faisait tellement de temps qu'il était abimé, qui s'en est occupé ? Les écoles, il y a une école à Jean Zay,

c'est bien. Mais il y a 19 groupes scolaires et quand on voit George Sand avec tous les courants d'air, il est urgent de faire quelque chose, on y travaille et on va le faire. L'école Jacques Prévert, il y a aussi un enjeu d'agrandissement et d'adaptation parce que la salle de motricité n'est pas forcément là où il fallait. Il y a un enjeu de restauration scolaire, ça a été fait. Evidemment ce n'est pas pharaonique, mais ce sont des investissements qui concernent tous les Niortais. Je pense que c'est très important parce qu'il n'y a pas un projet qui mange tout. Il y a plusieurs projets qui concernent toute la Ville, tous ses quartiers, son centre-ville évidemment aussi, mais tous les Niortais et ça c'est bien l'essentiel.

Après, il y a quelque chose que je ne comprends pas « relâcher les dépenses de fonctionnement ». Vous nous dites qu'il faut investir, je suis d'accord. Mais relâcher les dépenses de fonctionnement, je ne vois pas comment on peut relâcher les dépenses de fonctionnement, avoir une CAF qui nous permet d'investir, rembourser la dette et faire des dépenses d'investissements. Tout ça est très contradictoire. Voilà ce que je peux vous répondre Madame TRUONG.

Monsieur TAPIN et Madame JOHNSON ensuite.

Jacques TAPIN

Monsieur le Maire, le problème n'est pas de savoir qui est le meilleur aujourd'hui et qui a été le plus mauvais hier...

Monsieur le Maire

C'est bien ce que je rappelle Monsieur TAPIN.

Jacques TAPIN

Oui, mais je me permets de vous le redire et il est incontestable qu'au vu des documents que vous nous fournissez de l'analyse financière municipale, il est incontestable que la gestion est efficace et bonne. Ça c'est clair. Mais la bonne gestion, ce n'est qu'un moyen, ce n'est pas une fin. Or jusqu'à maintenant on pourrait avoir l'impression que la finalité de tout ça, c'est le stop fiscal et la maîtrise de la dette.

Mais il y a une ville après, il y a quelque chose qui vit après et c'est ça que je voudrais tout simplement rappeler, sans porter de jugement sur aujourd'hui ou sur hier. La fiscalité c'est la solidarité. Il ne faut pas

l'oublier et à force d'inciter au stop fiscal, on introduit dans les consciences l'idée que finalement la fiscalité c'est mauvais, même chose pour la dette. La dette c'est un investissement pour l'avenir avec un retour attendu en terme de création de richesse, économique, sociale, environnementale. C'est ça une dette, bien sûr qu'elle se rembourse, avec volonté, avec stratégie, ça aussi c'est incontestable.

N'oublions pas que derrière tout ça, il y a une ville, un projet, une ambition. L'alpha et l'oméga de la politique municipale, ce ne sont ni le stop fiscal, ni la maîtrise de la dette. C'est bien autre chose pour nous. Voilà ce que je voulais vous dire, au-delà de toute polémique et vous avez déjà commencé à porter des éléments intéressants, des éléments factuels, des éléments concrets, parce qu'une ville ça vit. C'est ça qui est important, au-delà de la technicité et de la rigueur des chiffres qui, au bout d'un certain moment nous font dire que tout ça est tellement compliqué que ça ne me concerne pas.

Je vous remercie de m'avoir prêté attention.

Monsieur le Maire

Merci Jacques pour ce satisfecit. Néanmoins, je ne vais pas redire la liste quasiment à la Prévert que j'ai fait des investissements, notamment dans tous les secteurs et quartiers, en rappelant que s'ils ne sont pas pharaoniques, ils sont multiples et diversifiés sur l'ensemble de la ville. Donc c'est ça aussi une ville qui vit. C'est du quotidien, ce n'est pas que du brillant.

Je me réjouis également, on en a parlé, puisqu'il y a quand-même des projets emblématiques, qui sont un objectif préférable, comme Boinot. Demain on aura aussi le CCAS qui va construire une nouvelle crèche. On en construit souvent des crèches ? Pas si souvent que cela ! Le CSC centre-ville qui va bénéficier de nouveaux locaux, place du Port. On a également, vous l'avez dit, l'agglomération qui va investir dans une médiathèque d'une grande modernité, après qu'on ait refait la Scène Nationale et une partie de ses installations. On a investi sur la Villa Pérochon en matière culturelle également, ça c'est la ville. Il y aura bientôt la piscine de Pré Leroy. Il y aura également le conservatoire de musique à vocation à rayonnement départemental à Du Gesclin qui va faire l'objet de rénovation importante, c'est pas mal !

On va voter tout à l'heure les équipements de vestiaires à Cholette, alors on est évidemment dans des équipements de proximité mais, c'est important qu'on ait fait celui de Grand-Croix. Bref, la liste est longue, je ne pourrai être exhaustif, mais c'est tout simplement une réalité mais je suis heureux que vous m'offriez l'occasion de le rappeler parce que la pédagogie, c'est aussi l'art de la répétition.

Et la dette, c'est certainement utile quand on a de l'argent, mais quand on en n'a pas assez pour rembourser, c'est quand-même un sérieux problème. Je vous prie de le croire, à défaut de le vivre.

Madame JOHNSON. Il y aura d'autres interventions ? Monsieur DUFORESTEL. On arrêtera là. Merci.

Monique JOHNSON

Je reviens sur les histoires d'indicateurs, j'allais m'arrêter là, mais vous avez ouvert une porte, donc je ne peux qu'y entrer.

Les indicateurs dont je veux vous parler, sont ceux que se fixe la ville, je ne parlais pas d'indicateurs réglementaires mais je vais en parler tout à l'heure.

Une ville qui a des ambitions d'améliorer sa politique et par rapport à l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, elle se fixe des objectifs. Soit, effectivement, elle se base sur les chiffres de la loi, soit elle va en dessous de ça ou elle va au-dessus. Donc elle fixe ses propres ambitions, au regard des engagements nationaux, mais c'est à une collectivité de se fixer ces objectifs-là. Qui fait quoi ? A quelle échéance ? C'est la b.a-ba du management.

Après, c'est vous qui m'avez parlé de : « Oui, mais si on met en doute les indicateurs des services de l'Etat... ». J'ai bien compris à quoi vous faisiez référence. Vous parlez de la pollution atmosphérique et des seuils réglementaires ATMO. Ce sont des seuils réglementaires, effectivement. Vous n'avez pas répondu aux sollicitations de la presse par rapport à un document très fourni, qui a été effectué par mes soins et également certains de mes collègues, où on met en exergue non seulement les seuils ATMO réglementaires certes, qu'il faut respecter, mais ceux de l'OMS qui eux, prennent directement en compte la santé des personnes qui respirent l'air et les polluants qui sont présents.

Ce sont deux choses différentes. Oui vous respectez la réglementation par rapport au seuil ATMO. Non la Ville de Niort ne respecte pas les seuils fixés par l'OMS par rapport à la santé. Ce sont deux choses différentes, je n'allais pas l'évoquer, c'est vous qui avez lancé la chose. Merci.

Monsieur le Maire

Intarissable, mais c'est bien. Monsieur DUFORESTEL pour terminer.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. Vous êtes sans nul doute un bon communicant, mais au niveau de la pédagogie, il vous faudra peut-être repasser parce que ce que vous évoquez dans l'inventaire à la Prévert, comme vous l'avez appelé vous-même, ce sont des affaires courantes. C'est d'ailleurs ce qui nous amène à voter 90% des délibérations de ce Conseil municipal et qui, à la marge, n'offre pas de grande différence entre une gestion de gauche et de droite dans la vie d'une cité.

Excusez-moi de rappeler ces éléments de l'ancien monde pour certains d'entre vous. En tout cas, ce sont ces affaires courantes mais qui ne tracent pas la nature d'un projet de ville et, ce qu'ont très bien rappelé mes collègues Elodie TRUONG et Jacques TAPIN, c'est que ça ne donne pas sens à la vie de la cité. C'est celui qu'on est censé débattre au sein de ce Conseil municipal et que vous ne donnez pas d'éléments constitutif de ce projet. Vous alignez éventuellement quelques projets parce que vous avez envie de sortir de ce mandat pour éventuellement vous représenter avec des choses réalisées, donc on accélère un peu des éléments, mais on n'en voit pas les éléments constitutifs du vivre ensemble dans la Ville.

(Inaudible, remarque d'un élu)

Il y a un problème ?

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, restez correct s'il vous plaît.

Pascal DUFORESTEL

Je suis très correct, moi...

Monsieur le Maire

Allez, poursuivez. Concentrez-vous, je sais que vous n'avez pas préparé grand-chose, mais...

Pascal DUFORESTEL

C'est très désobligeant, ce sont des remarques désobligeantes, vous n'êtes pas obligé d'user de votre autorité de premier magistrat pour ce genre de remarques désobligeantes.

En quoi ça c'est intéressant pour vous ?

Monsieur le Maire

C'est bon ? C'est la question ?

Pascal DUFORESTEL

Non mais en quoi c'est intéressant pour vous ? C'est très désobligeant, donc je vais conclure mon intervention et arrêtez de faire des remarques comme ça en permanence pour casser l'intervention sur le fond et sur la forme, là aussi c'est un mode de...

Monsieur le Maire

Vous seriez concentré, vous sauriez où vous voulez arriver...

Pascal DUFORESTEL

...De gestion de la vie démocratique qui n'est pas très pertinente de votre part et qui donne à voir 2 côtés. C'est-à-dire le Jérôme à la Ville, souriant, avenant et le BALOGE désobligeant dans les Conseils communautaires et municipaux. Je suis très correct en disant désobligeant. Désobligeant est un mot français très correct.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL...

Pascal DUFORESTEL

En tout cas, par rapport au débat qui a été amorcé, convenez que l'alignement d'affaires courantes et les quelques projets que vous avez évoqués, ne font pas projet de ville et qu'on ne peut pas, comme ça, placer de manière binaire, d'un côté, une réalité d'investissements difficiles, parce que certes ça a été rappelé, il y a eu des mandats d'investissements lourds qui vous ont précédés, dont acte et qui notamment font la ville et font sens, et une volonté, parce que maintenant vous vous êtes mis les mains dans le piège de l'Etat avec cette règle des 1,2%, en réduisant le fonctionnement. Or le fonctionnement, sans en abuser, c'est aussi la capacité à faire fonctionner ce vivre ensemble, mais c'est en cela qu'il y a un problème sur la ville.

A quoi bon, et on le voit sur l'ensemble des politiques publiques, mettre des caméras ? Est-ce que ça résout les problèmes de sécurité et les problèmes de sentiments d'insécurité, apparemment, de ce qu'on en voit aujourd'hui y compris les récriminations des habitants des quartiers de la Tour Chabot et du Clou Bouchet ces derniers jours. On voit bien que non, ça ne résout pas fondamentalement le problème.

Ensuite, et on peut reprendre comme ça l'ensemble des éléments. C'est très très bien, je vais vous donner un élément de satisfecit, de reconstruire un CSC en centre-ville. Ça a un sens, mais si c'est pour les déposséder complètement de politique socioculturelle et d'éducation populaire, ça n'a plus de sens et c'est ça que vous faites en parallèle.

Monsieur le Maire

Bien. Merci.

Je pense qu'il faudra aussi évoluer dans le discours, parce que vous ne pouvez pas être aujourd'hui sur le même discours qu'il y a 4 ans et les mêmes rancœurs. Les choses évoluent, ça se voit, vous pouvez ne pas le voir ou ne pas l'entendre, mais c'est aussi une réalité et si un compte administratif n'est pas assez lisible pour vous, ce que je peux concevoir, puisque c'est un document financier, il dit quand-même beaucoup de choses d'une action de la collectivité.

Puisqu'il n'y a pas que les chiffres, il y a aussi des réalités que vous pouvez rencontrer en étant présent dans la ville comme je peux l'être moi aussi. C'est aussi ça une ville et on s'y active profondément.

Quand à ce contrat financier, encore une fois, je regrette mais depuis 2014 on n'avait pas loin de 13 millions d'euros de dotation, en 2017 au compte administratif moins de 8 millions d'euros, 5 millions de perte, plus 8 millions d'annuités. Ça a demandé non seulement des efforts de gestion, de bonne gestion pour parvenir au compte administratif qu'on voit, mais ça demande aussi des efforts de service public. Quand on crée, dès le départ, la cantine les mercredis ; quand on a titularisé les référents périscolaires dans les écoles ; quand on a développé un certain nombre de propositions et d'offres d'aides sociales notamment, via le CCAS, pour les personnes les plus âgées mais pas seulement ; quand on s'engage sur l'accessibilité et sur plein de sujets ; quand on rénove des écoles ; quand on crée une crèche ; je crois, en effet, qu'on travaille au vivre ensemble, au-delà même des grands projets qui construisent et qui font que notre ville soit demain une ville moderne. J'aurais aussi pu parler du numérique, mais je serais

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

trop long et je n'aurais certainement pas la capacité de vous convaincre quelque soient mes efforts déployés ce soir.

Merci beaucoup, nous allons passer au vote pour ce budget énergies renouvelables, puisque finalement ce débat était sur le budget supplémentaire de la régie à autonomie financière concernant les énergies renouvelables.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-167

Direction des Finances

**Bilan annuel de 2017 des acquisitions et cessions
d'immeubles de la Ville de Niort**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur présentation de Monsieur le Maire

L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Le bilan annuel de 2017 de la Ville de Niort est retracé sous forme de tableaux récapitulatifs, ci-joints, précisant la nature du bien, sa localisation, le montant de l'opération et l'identité du cédant ou du cessionnaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan annuel des acquisitions et cessions d'immeubles de la Ville de Niort annexé à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain GRIPPON

Cette délibération concerne les villes ou les communes de plus de 2 000 habitants, qui doivent chaque année prendre une délibération annexée au compte administratif concernant les acquisitions et cessions d'immeubles de la Ville de Niort.

Vous avez la liste qui suit la délibération, il est clair que je ne vais pas vous lire chacune de ces lignes.

En ce qui concerne les acquisitions, le montant global HT s'élève à 1 065 664,35 €, le montant TTC est de 1 069 074,36 €.

Concernant les cessions, elles s'élèvent à 851 665,30 € HT et 869 916,87 € TTC.

Monsieur le Maire

Merci Alain.

En sachant qu'il faut réduire d'un montant de 100 000,00 € correspondant à un jeu d'écriture comptable sur les acquisitions compte tenu du sujet Terre de Sports, transféré à l'agglomération.

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-168

Direction des Finances

Apurement de l'actif des biens de faible valeur de 2016 sur l'exercice 2018

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'instruction M14 du Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie, le Conseil municipal a la possibilité de sortir de l'actif et de l'inventaire des biens de faible valeur, c'est-à-dire les biens d'un montant unitaire inférieur à un seuil fixé par l'Assemblée délibérante.

Par délibération en date du 17 décembre 2010, ce seuil a été fixé à 1000,00 € TTC.

Les biens de faible valeur sont amortis l'année qui suit celle de leurs acquisitions et sortis de l'actif à N+2.

Ainsi les biens acquis en 2016, d'une valeur unitaire inférieure à 1000,00 €, et amortis en 2017, sont sortis de l'actif en 2018. Vous en trouverez la liste ci-annexée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- sortir de l'actif et de l'inventaire les biens de faible valeur acquis en 2016 et amortis en 2017 dont la liste est jointe en annexe, pour un montant de 506 689,63 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-169

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot - Ajustements

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Port-Boinot ;

Vu la délibération D-2017-98 en date du 3 avril 2017 portant ajustement de l'AP/CP Port-Boinot ;

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'AP a évolué avec un élargissement de son périmètre avec l'intégration des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

Cette même année a été marquée par la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles notamment.

Aussi, le projet s'affinant, des subventions FEDER et CAP 79 viendront contribuer au financement du projet Port-Boinot.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre de la 2ème génération du PACT 2018-2020, des crédits seront sollicités auprès de la CAN pour des travaux sur le patrimoine.

Prévue pour une durée de 7 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 13 173 075 € HT soit 15 807 690 € TTC en dépenses et de 3 762 910 € HT soit 4 515 492 € TTC en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

TYPE D'AP	AP DE PLAN		Crédits de paiement (en € TTC)						
	En € HT	En € TTC	CA 2016	CA 2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEPENSES	13 173 075,00	15 807 690,00	710 588,43	501 852,87	2 920 100,00	7 030 000,00	2 900 000,00	1 075 900,00	669 248,70
Bâtiments et espaces publics	10 810 575,00	12 972 690,00	710 588,43	501 852,87	2 711 000,00	6 090 000,00	1 850 000,00	440 000,00	669 248,70
Etude modes de gestion	40 000,00	48 000,00			48 000,00 €				
Fabrique et Maison Patronale	2 322 500,00	2 787 000,00		0,00	161 100,00	940 000,00	1 050 000,00	635 900,00	
RECETTES	3 762 910,00	4 515 492,00	0,00	738 707,00	616 400,00	1 531 107,00	1 629 278,00	0,00	0,00
Bâtiments et espaces publics	3 762 910,00	4 515 492,00	0,00	738 707,00	616 400,00	1 531 107,00	1 629 278,00	0,00	0,00

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**Monsieur le Maire**

Viennent 3 délibérations concernant des AP/CP, la première concerne Port-Boinot. Alain.

Il s'agit de réajustement en fonction des recettes de subventions nouvelles.

Alain GRIPPON

Il s'agit d'un rééchelonnement du programme initial, pour Port-Boinot. C'était une enveloppe globale, en dépenses, de 15 807 690,00 €, qui a été rééchelonnée sur 8 ans, avec de nouveaux montants que Monsieur le Maire vous demandera d'approuver.

Monsieur le Maire

C'est un peu moins de 8 ans, mais en effet, il y a des reprises de dépenses et surtout de recettes, qui remettent droit l'AP/CP comme de juste, à chaque fois qu'on les engage.

Il est précisé en même temps qu'on attend des subventions du FEDER et du CAP 79.

Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci. Je me posais la question, puisque les chiffres avancés selon les années sont quand-même assez spécifiques, à 7,00 € près, 738 707,00 €, on n'a pas un découpage de ce qui est l'argent FEDER, l'argent PACTE, CAN et CAP 79 ?

Parce qu'il n'y a pas trop de visibilité sur qui donne quoi sur les différentes années par rapport aux recettes ? Non ?

Monsieur le Maire

Merci. En fait, à chaque fois qu'on a une délibération qui enregistre une demande de subvention et une recette nouvelle, il est précisé d'où elle vient.

Ensuite dans l'AP/CP, on est sur un volume global dépenses/recettes qui s'équilibre. C'est la pluriannualité que met en œuvre l'AP/CP et pas forcément l'origine. Par contre, il y a évidemment une publicité qui est faite pour chaque délibération sur ce sujet et sur les recettes qui viennent en complément.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

. [RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018**

Délibération n° D-2018-170

Direction des Finances**Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre-Dame - Ajustements**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Vu la délibération D-2017-97 du 3 avril 2017 portant ajustement de l'AP/CP Eglise Notre Dame ;

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 2 950 000 € HT soit 3 540 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 8 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre. Son approbation est d'ailleurs à la présente séance du Conseil municipal.

Aussi, il convient de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet		Crédits de paiement (en € TTC)							
	En € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES	2 950 000	3 540 000	10 200	0	53 000	670 000	600 000	600 000	630 000	976 800
RECETTES	1 303 523,33	1 564 228	0	5 737,50	9 300	301 500	270 000	270 000	599 500	108 190,50

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

Alain GRIPPON

Le principe est évidemment le même, mais l'AP/CP s'élève globalement à ce jour à 3 540 000 € TTC sur 8 ans, avec des échéances variées et variables année après année.

Monsieur le Maire

En effet, il s'agit principalement d'un ré-étalonnage compte-tenu d'un léger retard sur le dossier. Mais les travaux vont normalement commencer d'ici la fin de l'année, début de la nouvelle année.

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-171

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2017-3 du 16 janvier 2017 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Portant sur un montant global de 8 674 379,17 € HT soit 10 409 255 € TTC, l'Ad'AP est prévue pour une durée de 9 ans. Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

L'année 2016 a été plutôt consacrée à des phases d'études sur l'Ad'AP et aux dépôts des dossiers à la Sous-commission Consultative Départementale en vue d'obtenir l'attestation des travaux d'accessibilité.

L'année 2017 se traduit par la réalisation des travaux dont les études avaient été menées en 2016. Les interventions ont eu lieu sur divers sites dont le cimetière de Bellune, de Buhors, place de la Brèche, dans des groupes scolaires et des équipements sportifs. D'autres études ont été lancées en parallèle sur d'autres sites.

En outre dans le cadre de la mise en œuvre de la 2ème génération du PACT 2018-2020, des crédits seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en €HT	En €TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	8 674 379,17	10 409 255	144 124,60	316 522,70	875 000	1 182 000	1 259 000	946 000	1 779 000	1 779 000	2 128 607,70
Accessibilité des ERP	8 491 045,83	10 189 255	132 175,49	258 253,70	857 025	1 160 000	1 237 000	926 000	1 760 000	1 760 000	2 098 800,81
Accessibilité des IOP	183 333,33	220 000	11 949,11	58 269	17 975	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	29 806,89
Recettes totales	183 333,33	220 000	0	0	0	66 000	154 000	0	0	0	0
PACT CAN II	183 333,33	220 000	0	0	0	66 000	154 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain GRIPPON

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-172

Direction du Secrétariat Général

**Télétransmission des actes au contrôle de légalité -
Convention entre la Ville de Niort et la Préfecture des
Deux-Sèvres**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

L'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que certains actes pris par les autorités communales ne sont exécutoires qu'après avoir été transmis au représentant de l'Etat dans le département.

A compter de 2020, cette transmission ne pourra se faire que par voie électronique pour les communes de plus de 50 000 habitants.

Par une délibération en date du 26 janvier 2007, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres pour la transmission électronique des délibérations du Conseil municipal.

Cette convention, signée le 18 février 2007, a été étendue aux décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT, par une délibération du 15 septembre 2014, et aux actes budgétaires, par une délibération du 9 octobre 2017.

La Ville de Niort souhaite désormais avoir recours à la transmission électronique pour tous les actes de la collectivité soumis à une obligation de transmission au représentant de l'Etat, dont la liste figure à l'article L2131-2 du CGCT.

A ce titre, il convient d'établir une nouvelle convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre le représentant de l'Etat et la Commune de Niort pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat ;
- autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-173

Direction Ressources Humaines

**Elections professionnelles du 6 décembre 2018 -
Comité technique - Fixation du nombre de
représentants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que le comité technique est consulté pour avis sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- à la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Le comité technique est également consulté sur les aides à la protection sociale complémentaire, ainsi que sur l'action sociale.

Le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié impose de délibérer afin de fixer le nombre de représentants du personnel au sein du comité technique, mais aussi afin de déterminer leurs modalités de fonctionnement.

Considérant la création d'un comité technique commun pour la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques ;

Considérant la fixation du nombre de représentants de la collectivité à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant et assurant la présidence ;

Considérant la décision que le collège des représentants de la collectivité ne vote pas lors des débats ;

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel est fixé au 6 décembre 2018 ;

Considérant que les effectifs des personnels de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale sont respectivement de 1008 agents Ville de Niort et 198 agents Centre Communal d'Action Sociale à la date du 1er janvier 2018, soit 1206 agents représentant 57,21% de femmes et 42,79% d'hommes ;

Considérant que, compte-tenu de l'effectif du personnel, le nombre de représentants du personnel au comité technique, doit être compris entre 5 et 8 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales prévues par la loi a eu lieu ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

-confirmer le Comité technique commun pour la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale ;

- maintenir le nombre de représentants de la collectivité au comité technique à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant et assurant la présidence ;

- confirmer que le collège des représentants de la collectivité ne vote pas lors des débats ;
- fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Alors justement, on passe aux élections professionnelles et la fixation du nombre de représentants qu'il y a dans ces différentes instances.

On a deux délibérations qui sont du même ordre, la première concerne les Comités Techniques, qui sont un peu aux collectivités ce qu'est le Comité d'Etablissement d'Entreprises dans le privé, sauf que ce n'est pas eux qui gèrent les œuvres sociales, comme ça peut l'être dans le privé.

Ils sont consultés pour avis, pour l'organisation et le fonctionnement des services, l'évolution des administrations, les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois de compétences, les grandes orientations en matière de politique indemnitaire du critère de répartition à l'information, à l'insertion, le sujet d'ordre général intéressant, l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail.

Compte-tenu du nombre d'agents de la Ville, on peut avoir entre 5 et 8 représentants du personnel.

On vous propose de choisir le même nombre de représentants qu'auparavant, c'est-à-dire 6 représentants et 6 suppléants et, par ailleurs, de confirmer qu'on a un Comité Technique commun pour la Ville de Niort et pour le CCAS, maintenir le nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant. Le membre titulaire assure la présidence et confirmer que le collège des représentants de la collectivité ne vote pas lors des débats.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci. Je suis plus à l'aise avec le droit privé par rapport au CE et le rôle des représentants du personnel dans ces instances, il y a une raison pour laquelle, dans un Comité Technique, les représentants du personnel n'auraient pas le droit au vote ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Hors micro.

Monique JOHNSON

Ah ok, alors j'avais mal compris. Excusez-moi. Toutes mes excuses.

Monsieur le Maire

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-174

Direction Ressources Humaines

**Elections professionnelles du 6 décembre 2018 -
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail - Fixation du nombre de représentants**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 33-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale modifié impose de délibérer afin de fixer le nombre de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, mais aussi afin de déterminer leurs modalités de fonctionnement.

Considérant la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun pour la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques ;

Considérant la fixation du nombre de représentants de la collectivité à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant et assurant la présidence ;

Considérant la décision que le collège des représentants de la collectivité ne vote pas lors des débats ;

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel au comité technique, à partir duquel seront désignés les représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, est fixé au 6 décembre 2018 ;

Considérant que les effectifs des personnels de la Ville de Niort et du Centre Communal d'Action Sociale sont respectivement de 1008 agents Ville de Niort et 198 agents Centre Communal d'Action Sociale à la date du 1er janvier 2018, soit 1206 agents représentant 57,21% de femmes et 42,79% d'hommes ;

Considérant que, compte-tenu de l'effectif du personnel, le nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, doit être compris entre 3 et 10 agents ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales prévues par la loi a eu lieu ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- confirmer le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun pour la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- maintenir le nombre de représentants de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à 1 membre titulaire et 1 membre suppléant et assurant la présidence ;
- confirmer que le collège des représentants de la collectivité ne vote pas lors des débats ;

- fixer le nombre de représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est une délibération pour le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dont la mission est de contribuer à la protection de la santé physique, mentale, on en a parlé, de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales, prises en ces matières.

On rappelle le nombre d'agents qui est d'ailleurs le même que pour le comité technique, avec les mêmes répartitions hommes-femmes et compte-tenu de l'effectif du personnel, on peut avoir entre 3 et 10 agents au CHSCT. On a choisi d'en avoir comme dans la précédente mandature, c'est-à-dire 6.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir confirmer que le CHSCT est commun pour la Ville et de Niort et le CCAS, et de maintenir le nombre de représentants de la collectivité au CHSCT à un membre titulaire et un membre suppléant, assurant la présidence.

Ce collège des représentants de la collectivité ne vote pas non plus lors des débats et le nombre d'élus est fixé à 6 représentants du personnel.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Madame METAYER.

Josiane METAYER

Je voulais seulement faire une remarque par rapport à ce comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail. C'est dommage qu'aujourd'hui il n'y ait plus qu'un élu. Au début du mandat, on était plusieurs élus et c'était un moyen de pouvoir rencontrer les gens qui travaillent à la Ville et de connaître un peu leur problématique. Au moins, on était informé, aujourd'hui on ne l'est plus. Alors je sais que ce n'est plus obligatoire, mais je regrette qu'on ne puisse plus être présent à ce comité d'hygiène. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est vrai qu'on avait le choix, et on a fait le choix de n'avoir qu'un seul représentant. D'ailleurs, toutes les organisations syndicales n'étaient pas opposées à ce choix-là.

J'observe que dans certaines réunions de ces instances qui ont lieu pendant les heures de travail, ça pose un problème quand il y a des votes. Il y a parfois beaucoup de difficultés à réunir les élus. Il y a des élus qui travaillent et ça ne leur est pas toujours facile de se libérer. Donc après avoir vu pendant quelques mois, comment cela fonctionnait, on a préféré ce choix. Ceci-dit, je pense que si vous voulez avoir des contacts avec les organisations syndicales ou des organisations d'élus, je m'exprime pour elles mais elles seraient capables de le faire, elles seraient ravies, au contraire, que vous puissiez les rencontrer.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-175

Direction Ressources Humaines

**Elections professionnelles du 6 décembre 2018 -
Commissions consultatives paritaires - Création
d'instances communes à la Ville de Niort et au
Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'article 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que des commissions consultatives paritaires connaissent des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels et de toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle.

Il prévoit que des commissions consultatives paritaires communes à un établissement public communal et à une commune, compétentes pour les agents contractuels de l'établissement public communal et de la commune, puissent être créées auprès de la commune, par délibérations concordantes de l'établissement public communal et de la commune.

Considérant que pour des raisons d'organisation et d'harmonisation des pratiques, il est opportun de créer des commissions consultatives paritaires communes à la Ville de Niort et au Centre Communal d'Action Sociale ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de commissions consultatives paritaires communes pour la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- définir Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, comme l'autorité chargée d'établir les listes d'aptitude en vue de favoriser la promotion interne communes à la Ville de Niort et au Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Lucien-Jean LAHOUSSE

Les commissions dont on a parlées jusqu'à présent, représentent principalement les agents de la collectivité, stagiaires et titulaires.

Les commissions consultatives ont des prérogatives semblables, mais ne s'adressent qu'à un public d'agents contractuels à la Ville et au CCAS.

Il vous est demandé qu'on puisse créer des commissions consultatives paritaires communes pour la Ville et le CCAS et de définir Monsieur le Maire, Président du CCAS, comme l'autorité chargée d'établir les listes d'aptitude en vue d'autoriser la promotion interne commune à la Ville de Niort et au CCAS.

Monsieur le Maire

Ce n'est absolument pas une obligation de faire lecture de....

Lucien-Jean LAHOUSSE

Non, mais dans la forme, il y a une trentaine d'agents contractuels, mais il y aura une commission consultative par catégorie, si j'ai bien compris. Il y en aura 3. Donc on va être nombreux à se réunir.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-176

Direction Ressources Humaines

Emplois temporaires - Création de postes pour les accueils de loisirs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le fonctionnement des centres de loisirs nécessite la présence de personnels de direction et d'animation formés à l'accueil et à l'animation de groupe de jeunes enfants. C'est pourquoi, afin d'assurer cette mission de service public pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018, il y a lieu de créer sur la base de l'article 3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois occasionnels suivants répartis selon les périodes d'ouverture conformément au tableau ci-dessous :

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Accueil des vacances scolaires d'été (par mois)	Base de rémunération indiciaire
Directeur	2	2	621/521
Directeur adjoint	2	4	532/455
Animateur	40	80	506/436

L'indice de rémunération des animateurs est fixé par référence au SMIC net horaire et susceptible d'évoluer comme celui-ci.

Il est proposé d'augmenter les indices de rémunération des directeurs et directeurs adjoints et que ces indices augmentent du même nombre de points que l'indice de rémunération des animateurs afin d'assurer l'équité des traitements entre les différents grades.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter les créations d'emplois ci-dessus pour assurer le fonctionnement des accueils de loisirs pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit d'emplois temporaires qui vous sont proposés 2 fois par an, pour des périodes de 6 mois. Ce sont les créations de postes pour les accueils de loisirs, il y a 2 postes de directeurs, 2 postes de directeurs adjoints et 40 postes d'animateurs.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-177

Direction Ressources Humaines

**Autorisation de recrutement d'un agent contractuel
sur poste vacant de catégorie A - Direction des
Finances**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Par délibération du Conseil municipal en date du 19 juin 2017, un emploi permanent de fiscaliste a été ouvert au sein de la Direction des Finances, sur le grade d'Attaché territorial.

En application de l'article 3-3.2° de la loi n°84-56 du 26 janvier 1986, un emploi permanent de catégorie A peut être pourvu par un agent contractuel lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifie et en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires.

Suite à l'appel à candidature publié par la Ville de Niort le 17 juillet 2017, la candidature d'un agent titulaire de la Fonction publique d'Etat a été retenue par le jury de recrutement. Pour autant, ce recrutement a été déclaré infructueux, faute d'accord sur les modalités de recrutement.

Par la suite, un second appel à candidatures a été publié le 1^{er} mars 2018 et la collectivité a reçu une seule candidature, d'un agent non titulaire de la Fonction publique.

C'est pourquoi, il est proposé d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire, via un contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, compte tenu de la spécificité des missions de ce poste mais également en raison de l'absence de candidatures statutaires satisfaisantes.

Il est précisé que le contrat de l'agent sera renouvelé par décision expresse, sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, la reconduction éventuelle prendra la forme d'un contrat à durée indéterminée.

Par ailleurs, l'agent devra justifier des conditions de diplômes exigées pour l'entrée dans le grade d'Attaché territorial et sa rémunération sera indexée sur la grille indiciaire de ce même grade.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur l'emploi de fiscaliste, ouvert sur le grade d'Attaché territorial (catégorie A), selon les modalités susvisées.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-178

Direction Ressources Humaines

Recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles 2018

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Jeudis de Niort, festival Electro, animations estivales....) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des artistes et techniciens intermittents du spectacle vivant, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants Modalités de rémunération

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Conseiller technique	23 € l'heure
Régisseur général	21 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents pour les manifestations culturelles de l'année 2018 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

**LE CONSEIL
ADOPTÉ**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-179

Direction Ressources Humaines

Création d'emplois saisonniers - Service Culture

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville, le service Culture organise en régie directe des manifestations et événements.

L'été 2018 sera marqué par des manifestations conçues en termes d'attractivité du territoire et des événements culturels donnant rendez-vous aux Niortais.

Les trois manifestations dont l'impact est recherché au-delà de la commune sont : les concerts des Jeudis de Niort, (7 jeudis cette année), le festival Electro, le festival du Cirque.

Par ailleurs, l'été, le pavillon Grappelli est ouvert en continu.

L'organisation de ces manifestations et événements requiert une aide ponctuelle en ressources humaines pour diffuser l'information en amont, préparer l'accueil des intervenants et du public, seconder l'équipe des permanents pendant l'exploitation des événements et participer aux bilans.

Les besoins en personnels saisonniers pour le service Culture sont identiques depuis 2016, soit 2 agents d'accueil logistique sur juillet et août et 1 agent sur les expositions pour 1 mois.

Ces emplois seront pourvus conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter 3 postes d'adjoint administratif pour une durée totale de 5 mois au service Culture selon les dispositions ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-180

Direction Ressources Humaines

**Emplois temporaires - Création de deux postes pour
la Direction des Finances**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Direction des finances doit temporairement faire face à un surcroît d'activité lié notamment au projet de déploiement de la gestion électronique des documents (GED) mais également à l'optimisation de la gestion de l'actif.

Aussi, il est nécessaire de renforcer les moyens mis en œuvre à cet effet. C'est pourquoi, il vous est proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer deux postes temporaires d'Adjoint administratif territorial, pour une durée d'un an.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de deux postes d'Assistant comptable, rémunérés sur la grille du grade d'Adjoint administratif territorial (catégorie C), pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-181

Direction Ressources Humaines

**Emploi temporaire - Création d'un poste d'archiviste
pour la Direction de la Commande Publique et
Logistique**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La Direction de la Commande Publique et Logistique a entrepris en 2017 un travail de traitement des archives non classées et potentiellement éliminables, en raison de la saturation imminente des locaux des archives, mais également en vue d'optimiser les coûts liés au transfert des fonds au sein de la future annexe Sandefo (coût de déménagement, désinfection, dépoussiérage), dont la livraison est prévue pour 2019.

Par ailleurs, le service des archives procède, en partenariat avec la CAN, au déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des archives.

Enfin, dans le cadre du projet de système d'archivage électronique, en lien avec la DSIT, il est nécessaire de suppléer la responsable du service afin de lui permettre de s'investir dans cette mission nouvelle.

Aussi, il est nécessaire de renforcer les moyens mis en œuvre à cet effet. C'est pourquoi, il vous est proposé, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984, de créer un poste temporaire d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, pour une durée d'un an.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire d'archiviste, rémunéré sur la grille du grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), pour une durée d'un an.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Nous avons un service archives qui va bientôt déménager, en raison de sa saturation, dans des locaux de la future annexe Sandefo et qui seront aussi faits pour la CAN.

Monsieur le Maire

Les archives vont déménager, pas les personnes.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Oui. Pour préparer ce déménagement, il faut procéder au déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des archives. Dans le cadre du projet de l'archivage électronique et en lien avec la DSIT, il est nécessaire d'aider la responsable du service afin de lui permettre de s'investir dans cette nouvelle mission.

Il est demandé de créer un poste temporaire d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-182

Direction Ressources Humaines

**Emplois temporaires - Création de postes pour la
Direction de l'Education**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La surveillance, l'animation, l'accompagnement à la scolarité, la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires nécessitent des renforts temporaires selon les besoins des structures ne pouvant être assurés par les agents municipaux en poste, les besoins se produisant au même moment dans l'ensemble des groupes scolaires.

C'est pourquoi, il est proposé de créer, pour l'année scolaire 2018-2019, sur la base de l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, 10 emplois temporaires d'agents polyvalents.

Ces emplois seront rémunérés sur la base du 1er échelon de la grille des adjoints techniques territoriaux ou adjoints d'animation territoriaux selon leurs affectations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création de 10 emplois temporaires d'agents polyvalents pour l'année scolaire 2018-2019, rémunérés sur la grille des adjoints techniques territoriaux ou adjoints d'animation territoriaux (catégorie C) pour la direction de l'Education.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-183

Direction de la Commande Publique et Logistique

Fouritures de matériaux routiers - Marchés N°15165A002, 15165A003, 15165A004 - Modification de l'indice de révision de prix sur le bitume - Avenants

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La régie voirie de la Ville de Niort réalise une partie de la maintenance du réseau routier de la commune.

Pour effectuer ces opérations de maintenance, les services de la Ville utilisent trois marchés de fournitures de matériaux routiers, notifiés en août 2015 : fourniture d'enrobés à chaud, fourniture d'enrobés à froid stockable et fourniture d'émulsion de bitume.

La clause de révision de prix de ces 3 marchés prévoyait dans la formule de calcul l'indice bitume B192003 Bitumes hors TIPP.

Celui-ci a été supprimé et remplacé par l'indice B192013 par délibération au Conseil municipal de décembre 2015.

En décembre 2017, cet indice bitume B192013 a été supprimé par l'INSEE et remplacé par l'indice 010534598.

Ce nouvel indice s'applique donc pour le calcul des révisions de ces 3 marchés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux trois marchés précités ayant pour objet le changement d'indice de révision des prix ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-184

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Marché d'achat de services de télécommunications
fixe, mobile et de transmission de données avec
Internet - Lot 1
Avenant n°1**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 19 juin 2017, le Conseil municipal a approuvé les marchés pour l'achat de services de télécommunications fixes, mobiles et de transmission de données avec Internet. La société ORANGE a été attributaire du lot n°1 concernant l'abonnement et les communications fixes accès principaux type T2 et groupement de T0, accès IP, réseau VPN et accès Internet principaux (hors ADSL).

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire.

La durée de ce marché est fixée à 2 ans à compter de la date de notification et est renouvelable une fois pour la même durée.

Dans le cadre d'une prestation nécessaire sur la desserte interne d'un bâtiment entre la tête opérateur et le répartiteur de ce bâtiment (besoin non prévu à l'origine du marché), il convient d'intégrer au bordereau des prix unitaires, un tarif forfaitaire pour la création de desserte interne standard E DATA de 299,00 € HT soit 358,80 € TTC.

Cette modification nécessite de conclure un avenant à ce marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 avec la société ORANGE ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tous les documents y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-185

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

Mise en réforme de matériels informatiques

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques, répertoriés dans l'annexe jointe, sont devenus inutilisables et ont été retirés des services. Etant totalement hors d'usage ils ne présentent plus aucun caractère de réutilisation, hormis pour le recyclage.

Toutefois les écrans, qui contiennent des éléments toxiques (des terres rares pour le revêtement de l'écran), devront être détruits par l'entreprise ayant les matériels nécessaires à ce type de manipulation.

La Ville de Niort ayant attribué un marché pour la collecte et le traitement des déchets municipaux à la société SITA SUD OUEST de Niort (79000), ces matériels seront repris par ladite société sise 200 rue Jean Jaurès – Zone Industrielle de St Florent – 79000 NIORT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la mise en réforme des matériels listés en annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par la société SITA SUD OUEST.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-186

**Direction des Systèmes d'Information
et de Télécommunications**

**Utilisation du service FranceConnect pour
l'authentification des usagers des services
numériques de la Ville de Niort**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la mise en place de services numériques pour faciliter les démarches administratives des usagers, la Ville de Niort souhaite utiliser le service FranceConnect comme un des moyens d'authentification des usagers.

A ce titre, les services utilisant l'authentification par FranceConnect disposent d'un simple onglet « S'identifier avec FranceConnect ».

Le service FranceConnect fédère les identités numériques des usagers et permet :

- aux usagers de bénéficier d'une chaîne de confiance facilitant l'accès aux différents services numériques, de garantir la confidentialité des informations et d'utiliser un même compte d'accès pour effectuer leurs démarches en ligne auprès de diverses entités ;
- à la Ville de Niort de déléguer la gestion des identités numériques et l'authentification des usagers à des tiers de confiance fournisseurs d'identité.

Les fournisseurs d'identité FranceConnect actuellement recensés sont les sites suivants : impots.gouv.fr, ameli.fr et laposte.fr, cette liste pouvant être modifiée par FranceConnect.

Pour utiliser l'authentification FranceConnect, la Ville de Niort doit accepter l'ensemble des conditions d'utilisation dudit service par les fournisseurs de services

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'utilisation de FranceConnect comme un des moyens de s'identifier pour utiliser les services numériques de la Ville de Niort ;
- approuver les conditions générales et les annexes pour les fournisseurs de services ci-annexées.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de l'utilisation du service FranceConnect pour l'authentification des usagers des services numériques de la Ville de Niort. Vous savez qu'on peut faire de plus en plus d'opérations avec la Ville directement par Internet et qu'à chaque fois il faut s'identifier. Donc on souhaite utiliser les services de FranceConnect, qui est un service qui travaille déjà pour le Gouvernement et pour la Poste.

Ce service fédère les identités numériques des usagers, qui leur permettent de bénéficier d'une chaîne de confiance pour l'accès aux différents services numériques que propose la Ville et de garantir la confidentialité des informations.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-187

Direction Patrimoine et Moyens

Accord cadre travaux neufs, grosses réparations et entretien de bâtiments 2018-2021 - lots 6A, 6B, 8 et 10 - Approbation des marchés

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Afin de réaliser l'entretien du patrimoine bâti communal, la Ville de Niort utilise, notamment, des marchés à bons de commande dans différents corps d'état.

Pour répondre à ces besoins, une consultation a été lancée. Or, seulement neuf lots ont pu être présentés à l'approbation du Conseil municipal lors de sa réunion du 19 mars 2018.

Pour mémoire, cet accord-cadre a pour objet la réalisation d'opérations dont la quantité ou le rythme d'exécution ne peuvent être précisément définis à l'avance, telle que l'entretien et la maintenance d'opérations limitées aux grosses réparations, rénovations ou améliorations concernant les bâtiments, les ouvrages et les installations diverses.

Ces marchés ont vocation à être utilisés pour des travaux d'entretien ou des opérations limitées de rénovation, d'amélioration et d'aménagements. Il est précisé que ces marchés n'ont pas vocation à servir pour des prestations incluses dans des opérations d'envergure.

Le présent accord cadre à bons de commande est passé pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Après déroulement de la consultation 4 lots supplémentaires ont été attribués selon le tableau ci-dessous :

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés relatifs aux lots 6A, 6B, 8 et 10 attribués selon les détails présentés dans le tableau ;

Lot	Désignation	Attributaire	Montant maximum sur 2 ans en TTC
6A	Menuiserie alu	Eurl AUBRY – 79180 CHAURAY	100 000 €
6B	Menuiserie acier, serrurerie clôture	Eurl AUBRY – 79180 CHAURAY	200 000 €
8	Stores et Rideaux	CSI BATIMENT – 79000 NIORT	80 000 €
10	Peinture, Revêtements muraux	Groupement REV'ATLANTIQUE / Sarl REVERDY Ph – 79230 AIFFRES	140 000 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-188

Direction Patrimoine et Moyens

Eglise Notre Dame - Restauration du clocher et du portail nord - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 5 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le programme de travaux de l'Eglise Notre-Dame (stabilisation du clocher et du beffroi intérieur et extérieur, la restauration du portail nord et la réfection de l'éclairage intérieur) ainsi que l'enveloppe financière de 2 199 740,00 € HT affectée à ces travaux.

Il a aussi autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre réservée à une profession particulière selon le décret 2009-749 (article 4) relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques.

Les missions confiées au maître d'œuvre sont constituées de :

- mission de base avec visa ;
- missions complémentaires : diagnostic et ordonnancement, pilotage, coordination.

Dans le cadre de la consultation, cinq équipes ont été sélectionnées pour remettre une offre.

Après déroulement de la consultation, le marché a été attribué comme suit : Groupement MP Nigues pour un montant total 197 502,15 € TTC se décomposant comme suit :

- forfait de rémunération pour la mission de base : 113 475,87 € HT ;
- montant pour les missions complémentaires : 51 109,26 € HT.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article R 621-29 du code du patrimoine, les justifications de nature à établir les connaissances historiques, architecturales et techniques nécessaires du maître d'œuvre choisi ont été communiquées aux Préfet de région le 16 mai 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'étendue des besoins tels que définis ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché s'y rapportant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de l'Eglise Notre-Dame, c'est l'approbation du marché de maîtrise d'œuvre. On avait lancé une consultation qui s'est faite en deux temps. 5 équipes ont été questionnées dans un premier temps pour remettre une offre et après le déroulement de la consultation, le marché a été attribué au Groupement MP Nigues, pour un montant total de 197 502,15 € TTC qui se décompose comme il est indiqué sur la délibération. Je crois que cette société est une société Niortaise.

Monsieur le Maire

Précision utile et appréciable.

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-189

Direction Espaces Publics

Port-Boinot - Aménagement du site et des espaces publics - Approbation des marchés de travaux pour la réhabilitation de bâtiments et l'aménagement des espaces publics - Lots A01, B04, C02 et D03

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site du Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTO LAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury.

Les études de maîtrise d'œuvre ont permis d'engager la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de réhabilitation du séchoir, des ateliers et pour l'aménagement du parc et des espaces publics.

Afin de passer à la réalisation des travaux, il y a lieu maintenant d'approuver les marchés confiés aux entreprises.

Une consultation composée de 20 lots, dont 14 pour la réhabilitation des bâtiments et 6 pour l'aménagement du parc et des espaces publics a été lancée. Le Conseil municipal du 23 avril 2018 a approuvé les 12 lots attribués après déroulement de la consultation.

Depuis cette date 4 lots supplémentaires ont été attribués comme suit :

Concernant la réhabilitation des bâtiments

Lot	Désignation	Attributaires	Montant en € TTC
A	DEPOLLUTION – GROS OEUVRE		
A01	Désamiantage, déplombage, dépollution	MTP M Désamiantage	54 102,00 €
B	CLOS-COUVERT		
B04	Menuiseries extérieures – occultations	BGN	1 180 261,39 €
C	SECOND-ŒUVRE		
C02	Menuiseries intérieures	Menuiserie GIRARD	254 495,98 €
D	EQUIPEMENTS TECHNIQUES		
D03	Appareils élévateurs	OTIS	30 080,00 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux selon le tableau ci-dessus ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les pièces y afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Là aussi, un certain nombre de lots n'avaient été attribués, donc on a relancé les offres et on arrive aux attributions suivantes :

- Pour le désamiantage : MTP M Désamiantage pour 54 102,00 € ;
- Pour les menuiseries extérieures – occultations : la société BGN de la Crèche pour 1 180 261,39 € ;
- Pour les menuiseries intérieurs : Menuiserie GIRARD pour 254 495,88 € ;
- Pour les appareils élévateurs : la société OTIS pour 30 080,00 €

Je crois qu'OTIS est à Poitiers, mais toutes les autres sont dans les Deux-Sèvres.

Il vous est demandé d'approuver ces marchés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à les signer.

Monsieur le Maire

On verra, en effet. (Rire).

Oui, Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. En écho au débat que nous avons eu entre l'investissement et le fonctionnement, pas de souci sur la délibération elle-même, mais qu'en est-il du cahier des charges dont on a appris par la presse qu'il avait été infructueux sur l'intégration d'opérateurs privés sur le site Boinot, pour la restauration et d'autres éléments ? Très honnêtement, à regarder, j'ai trouvé que le cahier des charges était un peu abracadabrantesque, comme on aurait dit dans le temps, et qu'il aurait mérité peut-être une itération préliminaire afin de voir quelles étaient les capacités d'investissement des opérateurs privés sur ce type d'opération.

Comment pensez-vous le relancer ? Dans quel délai ? Afin que ça ne nuise pas à la continuité du projet et à son émergence dans les délais qui ont été fixés.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Monsieur le Maire

Je ne reprendrai pas le qualificatif Chiraquien pour l'appel à projet, mais c'est vrai qu'un appel à projet est particulièrement lourd et un appel à manifestation eut-été préférable.

En tout cas, c'est l'esprit qui m'anime et les discussions que je peux avoir avec un certain nombre de porteurs de projet, intéressés. Mais de là à rentrer dans des contraintes trop lourdes d'un appel à projet, c'est quelque chose de différent. C'est ce qu'on est en train d'ajuster pour être clair. D'autant que plusieurs se sont fait connaître et qu'il s'agit de travailler autant que possible avec des personnes qui ont pu se faire connaître pour leur talent sur le territoire, ou ailleurs, et que ça ne peut qu'être un plus pour ce cadre assez exceptionnel de notre Ville, comme il en existe quelques autres, mais qui ne permettra que de donner une dimension supplémentaire à Niort.

L'appel à projet était un peu rigide, aujourd'hui on est plutôt dans une vision plus souple des choses, en tout cas ça a toujours été la mienne.

D'autres questions ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-190

Direction de l'Education

**Carte scolaire - Périmètres scolaires Ferdinand
Buisson et George Sand -
Modification de l'annexe de la délibération n°2018-18
du 5 février 2018**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Lors du Conseil municipal du 5 février 2018, la modification des périmètres scolaires des écoles Ferdinand Buisson et George Sand a été adoptée afin de permettre une meilleure répartition des effectifs entre les deux groupes scolaires et ainsi garantir pour chaque enfant scolarisé un accueil de qualité au sein de ces écoles.

La liste des rues présentée en annexe s'est avérée comporter une inexactitude la rendant incohérente avec le plan.

Il convient donc de remplacer l'annexe erronée « liste des rues » de la délibération n°2018-18 du 5 février 2018 afin de mettre les deux annexes (liste et plan) en cohérence.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste rectifiée des rues pour les périmètres scolaires des écoles Ferdinand Buisson et George Sand jointe en annexe ;
- modifier la délibération n°2018-18 du 5 février 2018 en remplaçant l'annexe erronée par cette annexe rectifiée « liste des rues ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose une modification. Lors du dernier Conseil municipal du 5 février 2018 nous avons proposé une modification des périmètres scolaires entre George Sand et Ferdinand Buisson, malheureusement une erreur s'est glissée dans la liste des rues, donc nous vous proposons tout simplement de mettre en adéquation cette liste avec les plans qui sont en annexe.

Monsieur le Maire

Donc maintenant ce sont les bonnes rues.

Rose-Marie NIETO

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction de l'Education**Passeport enfants CAF 2018**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social pour la majorité des enfants, ne pas partir peut représenter une forme d'exclusion.

Consciente des enjeux et des apports éducatifs que représente le départ en vacances pour un enfant, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a lancé un appel à projet en direction des organisateurs de séjours de proximité.

Cet appel à projet s'adresse aux organisateurs de séjours d'une durée minimum de 5 jours, sur la période de l'été et permet, grâce à une participation financière de la CAF, de diminuer les coûts supportés par les familles les plus modestes.

Le dispositif adopté par la CAF pour 2018 prévoit :

- Une aide de 400,00 € pour un séjour long (minimum 10 jours) avec un quotient familial inférieur ou égal à 550,00 €
- Une aide de 200,00 € pour un séjour court (supérieur ou égal à 5 jours) avec un quotient familial inférieur ou égal à 550,00 €
- Une aide de 100,00 € pour un séjour court (supérieur ou égal à 5 jours) avec un quotient familial compris entre 551,00 € et 770,00 €

Les séjours concernés organisés dans le cadre des accueils de loisirs municipaux sont :

- A la conquête des Pyrénées - Font Romeu (66) ;
- Les moussaillons à Fouras – Fouras (17) ;
- Tous en selle – Cerizay (79) ;
- Du marais à la mer – itinérant de St Hilaire la palud (79) à l'Île de Ré (17) ;
- Océan et montagne – Ciboure et Lescun (64).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recouvrement de l'aide financière de la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer la convention avec la CAF ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer les conventions consécutives aux projets validés par la CAF.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-192

Direction de l'Education

**Parcours de l'élève- Classes de découverte avec
nuitées de l'école élémentaire Pierre de Coubertin -
Participation de la ville - Année 2018 - Solde**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil municipal a arrêté sa participation financière pour les projets «classes de découvertes avec nuitées» pour l'année 2018.

Conformément à la délibération précitée, un acompte de 80 % de la subvention a été versé à chaque projet.

Depuis, certains projets ont fait l'objet de modifications (participations financières des familles revues en fonction de nouveaux quotients familiaux, modification des prestations initiales, ...) et les budgets ont été recalculés.

Il convient donc de prendre en compte ces réajustements et de verser le solde à l'école élémentaire Pierre de Coubertin dont le projet a été réalisé et qui a fourni l'attestation de séjour, conformément au tableau annexé.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter le versement du solde de la participation financière d'un montant de 1 018,35 € à la coopérative de l'école élémentaire Pierre de Coubertin (coop OOC79 école élémentaire Coubertin – 72, rue Sarrazine – 79000 NIORT).

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-193

Direction de l'Education

Fête périscolaire 2018 - Mise à disposition de matériel à titre gratuit

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la 8ème édition de la fête des animations périscolaires fixée le samedi 16 juin 2018, l'association des parents d'élèves (APE) Paul Bert s'est portée volontaire pour la tenue de la buvette associative.

A cette occasion, un chalet, un réfrigérateur, huit mange-debout, du matériel d'entretien et des poubelles de tri sont mis à disposition.

Considérant l'intérêt de la manifestation, temps fort de fin d'année présentant le travail mené tout au long de l'année dans la cadre des activités périscolaires, il est proposé à titre exceptionnel, la gratuité d'usage des équipements et du matériel.

Pour information, la valorisation de cette mise à disposition s'élève à 96,40 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la gratuité des équipements et matériels de la Ville à l'APE Paul Bert dans le cadre de la fête des animations périscolaires le samedi 16 juin 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Cette année encore, nous vous proposons une fête du périscolaire le samedi 16 juin 2018 après-midi, vous êtes tous cordialement invités à cette manifestation, au cours de laquelle les enfants montrent tous les spectacles qui ont été faits au cours de l'année.

Cette année, c'est l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Paul Bert qui s'est portée volontaire pour la tenue de la buvette associative de cette manifestation et nous vous proposons la gratuité des différents éléments qui sont mis à leur disposition, le chalet, le réfrigérateur, etc.

Cette mise à disposition est valorisée à hauteur de 96,40 €.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-194

Direction de l'Education

Projet APISCOPE : L'atelier des abeilles - Convention 2018

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le 22 mai 2013, une ruche (apiscope) a été installée dans l'école élémentaire Pierre de Coubertin.

La Ville de Niort s'est associée à « Abeilles etc... », en partenariat avec le Département Mesures Physiques de l'IUT de Bourges, pour la mise en œuvre sur le territoire communal du projet « Apiscope : L'atelier des abeilles ». Ce projet a consisté en l'installation de ruches pédagogiques dans les écoles, les abeilles devenant alors un support pédagogique de découverte et d'apprentissage. De plus, par l'installation de ruches en Ville, ce projet vise à participer à la protection des populations d'abeilles, et au renforcement de la pollinisation, source de biodiversité végétale et animale.

Pour la bonne continuité du projet, il convient d'établir une nouvelle convention entre les différentes parties prenantes (Ville de Niort, Abeilles etc... et l'école) fixant les modalités de suivi de ce projet pédagogique.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les statuts de l'association Abeilles etc... ;
- approuver la convention tripartite entre la Ville de Niort, l'association Abeilles etc... et l'école Pierre de Coubertin ;
- accepter le versement d'un montant de 150,00 € pour la souscription à la garantie « suivi de colonie » pour l'année 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Nous vous proposons d'approuver les statuts de l'association « Abeilles etc... » et d'accepter la convention tripartite qui a lieu entre la Ville de Niort, cette association et l'école Pierre de Coubertin.

Pour mémoire, en 2013, une ruche avait été mise en place sur l'école Pierre de Coubertin ainsi que sur l'école Ernest Pérochon, mais les enfants de Pérochon n'ont pas souhaité continuer le travail avec la ruche. Par contre ce n'est pas le cas pour Pierre de Coubertin, donc je vous propose de signer une nouvelle convention avec l'IUT de Bourges, qui avait mis cette ruche à disposition et d'accepter le versement d'un montant de 150,00 € pour la souscription à la garantie « suivi de colonie ». C'est-à-dire que si jamais, là c'était le cas, la reine décède ou une partie de la colonie, l'association s'engage à la remplacer gratuitement.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Direction Animation de la Cité**Dispositif appels à projets avec les CSC du Parc, de Part et d'Autre, Les Chemins Blancs, Champclairot/Champommier et l'Amicale Sportive Niortaise basket-ball**

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes.

La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs ;
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, événement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive ; voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Les Centres socioculturels sont parmi les principaux acteurs qui participent au renforcement du lien social dans les quartiers et aux services rendus aux habitants. Ces animations contribuent à donner une image positive des structures (détente, convivialité, liens entre les habitants) et de permettre aux familles (parents, enfants, adolescents) de partager des temps de loisirs.

Dans ce contexte, il vous est proposé que la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique aux associations suivantes :

- Centre Socioculturel du Parc dans le cadre de leur fête de quartier du 9 juin 2018 ;
- Centre Socioculturel de Part et d'Autre dans le cadre de leur fête de quartier du 9 juin 2018 ;
- Centre Socioculturel Les Chemins Blancs dans le cadre de leur fête de quartier du 29 juin 2018 ;
- Centre Socioculturel de Champclairot/Champommier en partenariat avec le CSC de Sainte-Pezenne pour le séjour jeunes en août 2018 ;
- Amicale Sportive Niortaise basket-ball dans le cadre du projet « Culture Basket » dans le quartier du Clou Bouchet.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations suivantes :

CSC du Parc	1 000 €
CSC de Part et d'Autre	1 000 €
CSC Les Chemins Blancs	1 000 €
CSC Champclairot/Champommier	1 600 €
ASN Basket	2 500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser aux associations concernées les subventions afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Rose-Marie NIETO

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Rose-Marie NIETO

Je vous propose les appels à projets avec les CSC. On vous propose de verser aux CSC du Parc, de Part et d'Autre et Les Chemins Blancs, 1 000,00 € chacun pour leur fête de quartier ; pour le CSC Champommier/Champclairot 1 600,00 € pour leur séjour jeunes qui a lieu cet été au mois d'août et 2 500,00 € pour l'Amicale Sportive Niortaise basket-ball, qui propose des activités pendant tout l'été dans le quartier du Clou Bouchet.

Monsieur le Maire

Merci Rose-Marie. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Si vous voulez bien, on va permuter l'ordre du jour pour faire passer Christelle CHASSAGNE qui a une petite urgence familiale.

Pôle Vie de la Cité**Subvention aux associations culturelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort encourage les différentes formes d'expression artistique à travers la création, la diffusion et la pratique artistique. A cet effet, elle apporte une aide financière et/ou en nature aux différentes structures qui œuvrent dans ces domaines.

En application du « Dispositif d'aide », approuvé en Conseil municipal du 18 décembre 2017, les demandes d'aide sont instruites au regard des cinq volets suivants :

- 1- aide à la structuration de l'emploi administratif des structures professionnelles des arts du spectacle ;
- 2- aide au projet de création de spectacle par des artistes professionnels ;
- 3- aide à la diffusion de spectacles créés par les structures niortaises ;
- 4- aide au projet d'action culturelle ;
- 5- aide à l'organisation d'événements artistiques à l'échelle de la ville organisés sur le territoire de la commune par des structures professionnelles ou non professionnelles.

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions à souscrire avec les personnes de droit moral selon le tableau ci-dessous :

	Subvention proposée 2018
<i>Troupes de théâtre et autres créations</i>	
Aline	10 907 €
Boutabouh	1 855 €
Caus'toujours	8 000 €
Compagnie du Mauvais genre	6 000 €
Théâtre de l'Esquif	8 654 €
La Chaloupe	17 896 €
Le Chant de la Carpe	6 061 €
La D'Âme de compagnie	5 580 €
Les Ateliers du Baluchon	6 630 €
Les Matapeste	23 911 €
Les Pieds dans l'Œ	6 000 €
Cirque en Scène	27 794 €
La Part Belle	6 000 €
Opus	10 052 €

Associations d'expression musicale, lyrique et chorégraphique	
Croc'No-Les Traines Savates	10 275 €
Le Snob	6 474 €
La Mouline	4 000 €
Coréam	7 500 €
Le Festin d'Alexandre	5 158 €
Mensa Sonora	9 264 €
E.Go	10 965 €
E.Go (Festival)	5 000 €
Volubilis	8 175 €
OVNI	5 500 €
Compagnie Des Résonnables	1 800 €
La Dynamo	3 000 €
Associations d'animation culturelle	
Impulsions Femmes	1 000 €
Associations d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Niort en Bulles	3 500 €

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux bénéficiaires concernés les subventions afférentes conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit des subventions aux associations culturelles. Comme vous le savez, ces associations ont déposé un dossier comme chaque année, avec des demandes différentes, pour l'aide à la structuration, la création de projets, la diffusion de spectacles et aussi l'aide à l'action culturelle, ainsi que l'organisation d'évènements.

Vous avez une liste de subventions, globalement l'enveloppe n'a pas bougé, je le redis, je tiens à votre disposition tous les chiffres, j'ai 2017 et 2018.

Ce qui est important de savoir dans cet arbitrage, c'est que l'enveloppe est restée la même. Nous avons quelques grosses différences, je vais les citer :

- Boutabouh par exemple, qui était à 8 380,00 € en 2017 et qui est passé à 1 855,00 €. Tout simplement parce qu'il n'y a pas eu de projet, que les choses sont complètement différentes cette année. Donc les demandes qui ont été faites par la compagnie ne justifiaient pas du tout le même montant par rapport au volet du dispositif.

Il y a eu une augmentation sur La Part Belle, qui avait 1 800,00 € en 2017 et qui est passée à 6 000,00 €. En fait, il y a eu une très grosse baisse en 2017 parce que la compagnie s'était dissociée. Elle s'est recomposée de deux personnes différentes, donc il y a à nouveau une création de projet, ce qui explique la différence entre ces deux années.

Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

Sur Niort en Bulles, nous sommes restés sur les mêmes montants.

Globalement, l'enveloppe est restée la même pour les associations et nous demandons au Conseil municipal de bien vouloir adopter ces subventions.

Monsieur le Maire

Merci. Alors, Madame GODEAU, Monsieur DUFORESTEL et Madame JOHNSON.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Isabelle GODEAU

Simplement pour rappeler qu'effectivement vous êtes à notre disposition pour répondre aux questions, vous êtes prête à nous donner les chiffres, c'est très bien, mais une colonne en plus ça ne coûte rien. Ça vous évite de faire la lecture comme vous venez de faire et ça nous permet de préparer nos interventions.

Donc on vous le redemande, ça fait 3 ou 4 ans qu'on vous demande d'avoir les chiffres de l'année d'avant, s'il vous plaît ! Merci.

Monsieur le Maire

En général ça ne bouge pas, mais c'est vrai que ça peut se faire.

On a réussi à le faire avec le compte administratif ...

Isabelle GODEAU

Oui oui, c'est bien, on ne l'a pas dit jusqu'à présent...

Monsieur le Maire

C'est d'ailleurs assez éloquent...

Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

J'avais une question, parce que je comprends que quand on passe à la moulinette les différents critères et les projets, ça peut faire changer d'une année à l'autre et que lorsqu'on passe les choses par cette moulinette, on n'a pas les chiffres ronds, ce qui me semble logique, vous n'arrondissez pas donc on pourrait s'attendre à des chiffres qui ne sont pas ronds pour la plupart de ces subventions.

Il y en a un qui m'interpelle particulièrement, justement parce qu'on est sur des chiffres ronds et on est sur une baisse quasi identique chaque année. C'est sur celui de l'OVNI, c'est 1 500,00 € chaque année, ça fait quand-même 50% de moins pour cette association depuis 2014.

Là je ne comprends pas, ça ne peut pas être par rapport à votre jeu de moulinette. Donc quels sont les critères qui ont fait que sur les 3 dernières années, cet orchestre a été amputé de 1 500,00 € par an ?

Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non ?

Eh bien, une réponse de Madame CHASSAGNE.

Christelle CHASSAGNE

Alors, sur les comparaisons entre 2017 et 2018, je le redis, je l'ai demandé expressément. Je le dis publiquement, je refuserai la prochaine fois de prendre le cahier alors que je fournis 2017 et 2018.

Ça n'est pas de mon fait, simplement, il faut les saisir. Je ne sais pas pourquoi, mais je l'ai demandé et je le redis en toute transparence, la prochaine fois je ne l'accepterai pas.

Maintenant, sur l'OVNI, ça va faire quelques années que c'est descendu, mais il y a une explication. Ils sont en manifestation, vous le savez. Ils accompagnent tous les événements publics, avec les mêmes jeunes qui sont là. Donc ils rentrent dans une partie du dispositif, c'est toujours pour la même prestation. Donc c'est toujours le même calcul, il n'y a pas de calcul de perlimpinpin. Ces 1 500,00 € sont bien expliqués, justifiés, il n'y a rien qui me paraît bizarre.

Justement, le dispositif est là pour pallier à ce qui n'existait pas avant c'est-à-dire, donner sans critère. Là, on n'est plus dans ce cadre là, c'est pour ça que ça ne bouge plus, parce que leur prestation reste la même.

Monsieur le Maire

Merci. Les différents services font souvent un travail remarquable et dans un temps très pressé, ils ne peuvent forcément consolider toutes les colonnes. Donc ce genre de chose peut être demandée, il peut arriver que ça ne se fasse pas et ça peut aussi s'entendre, ce n'est pas toujours simple de gérer le temps...

Christelle CHASSAGNE

Non mais....Hors micro

Monsieur le Maire

Non mais, Christelle, je parle. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Pascal DUFORESTEL

Hors micro. Pour moi elle a raison.

Monsieur le Maire

Non, non...

Christelle CHASSAGNE

Hors micro...

Monsieur le Maire

Elle a tort et je le redis, je n'aime pas les mises en cause des services publics dans un Conseil municipal.

Je le dis comme ça et pour tout le monde.

Il y a des choses qui se disent et d'autres qui ne se disent pas. Ça vaut pour chacun ici présent.

Il y a des choses qui se disent dans le courant normal et d'autres qui ne se disent pas. Donc je ne l'accepte pas.

D'autre part, pour ce qui était de la réponse sur le fond, OVNI est largement soutenu par le Conseil d'agglomération via le conservatoire, dont il est l'émanence. Je pense que ça suffit aussi à expliquer beaucoup de choses. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pôle Vie de la Cité**Subventions de fonctionnement aux associations culturelles**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Et sur proposition de Niort Associations (pôle culture),

Au titre de l'année 2018 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, il est proposé d'allouer aux associations culturelles les subventions annuelles de fonctionnement dont les montants figurent dans le tableau ci-dessous.

Pour le calcul de ces subventions, des critères communs à tous les secteurs ont été adoptés tels que :

- la prise en compte de tous les publics ;
- l'implication dans la ville et le lien social ;
- le respect du cadre de vie et de l'environnement.

Pour les dossiers d'un montant inférieur à 1 500 €, le pôle culture de Niort Associations a formulé des propositions à la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser les sommes d'un montant total de **29 410 €** aux associations ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2018
Associations de mise en valeur du patrimoine	
Les Amis de l'Orgue de St Hilaire	200 €
Les Amis des Orgues du Niortais	1000 €
Chaleuil dau Pays Niortais	800 €
Folk'avoine	610 €
Les Amis des Musées de Niort	560 €
Associations culturelles non classées ailleurs	
Guillaume Budé	500 €
Cercle généalogique des Deux Sèvres	570 €
Le Donjon des Livres	100 €
En Vie Urbaine	300 €
Niort en Bulles	800 €

Union Philatélique Niortaise (UPN)	500 €
Asso. d'expression musicale lyrique et chorégraphique	
Accès Rock	640 €
Amatini	100 €
Arc Musical	800 €
Baïla-Z-Dan'ce	400 €
Boto Rosa	400 €
CEM	1500 €
Chanson	600 €
Chante Pezenne	600 €
Cheminots Niortais	350 €
Chorale à Cœur Joie	650 €
Chorale André Léculeur	570 €
Les Pieds sur Scènes	300 €
Jacques Cartier	450 €
JMF	4000 €
Tempo	450 €
La 7 ou 9	600 €
Vocame	700 €
Voix Grégoriennes	100 €
Azoukah Niort	700 €
Golpe Peña Flamenca	680 €
Tang'ochos	600 €
Virevolte	700 €
Yaka Danser	500 €
Asso. d'arts plastiques et autres activités artistiques	
Autour de la Sculpture (ADLS)	380 €
Atelier de la Cité	700 €
Bulles et Dessins	650 €
Catartsis	100 €
Esquisses et Couleurs	750 €
Group'Art	200 €
Rencontres Créatives	200 €
La Palette	600 €
Troupes de théâtre et autres créations	
Compagnie Les Petits Détails	600 €
Cabaret Saint Florent	2400 €

Associations d'Animation Culturelle	
Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres	500 €
TOTAL	29 410 €

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0
Excusé : 3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de différentes subventions aux associations culturelles, qui sont référencées par Niort Associations. Le montant est resté le même, 29 410,00 €, je tiens à votre disposition les chiffres de 2017.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Je voudrais faire une remarque parce que je trouve que votre recadrage n'avait pas lieu d'être...

Monsieur le Maire

Il est tout à fait pertinent. Merci.

Elodie TRUONG

Simplement, je considère que nous avons tous...

Monsieur le Maire

Non, non, non, Madame...

Elodie TRUONG

Le droit à la parole dans cette enceinte...

Monsieur le Maire

A la parole, mais...

Elodie TRUONG

A la parole respectée...

Monsieur le Maire

Je suis à la tête d'un exécutif et je veille à ce que les propos qui en émanent correspondent à la politique interne que je souhaite que l'on mène.

Je me permets de le redire... Ne me demandez pas d'insister là-dessus...

Elodie TRUONG

Ecoutez, moi je trouve que votre façon de taper sur la table...

Monsieur le Maire

Non Madame TRUONG, pas sur ce sujet-là.

Il faut savoir se faire entendre parfois.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-198

Pôle Vie de la Cité

Subvention exceptionnelle à l'association Chanson

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort soutient les associations autour de plusieurs axes :

- l'accompagnement des pratiques amateurs par la mise en place de subventions de fonctionnement aux associations de pratiquants et aux écoles d'enseignement artistique ;
- le soutien également, sous forme de subventions et/ou d'aides en nature, de manifestations qui contribuent à la diffusion, à l'animation dans les rues et les quartiers de Niort, à l'expression culturelle de la population et au rayonnement de la Ville à l'extérieur, pour les plus importantes ;

Ces aides concernent l'ensemble des domaines artistiques et culturels : théâtre, expression musicale, lyrique et chorégraphique, arts visuels, patrimoine local, etc.

L'association Chanson organise un spectacle du Chœur « Y'en a marre » le 18 mai 2018 au Patronage Laïque. Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à cette association d'un montant de 500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association Chanson, pour l'organisation de leur spectacle du 18 mai 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-199

Pôle Vie de la Cité

Festival Regards Noirs 2018 - Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Niort organise un festival sur le thème du Polar intitulé Regards Noirs.

La manifestation s'est déroulée du 31 janvier au 04 février 2018 à Niort et dans son agglomération.

Pour l'édition 2018, la Ville de Niort a demandé le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre des interventions des auteurs accueillis, de l'extension de la manifestation hors territoire de la commune et du lien entre littérature et cinéma.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à percevoir la somme de 3 000 € net, conformément à la délibération concernant le festival Regards Noirs 2018 approuvée par le Conseil d'agglomération du 29 janvier 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-200

Pôle Vie de la Cité

Convention de partenariat avec le SPIP des Deux-Sèvres, la Maison d'Arrêt de Niort et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison-Section Locale de Niort

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique culturelle de la Ville de Niort se donne pour axe prioritaire le soutien à toutes les formes artistiques. Le service culture de la Ville organise à ce titre des manifestations à destination de tous les publics.

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres (SPIP), la Maison d'Arrêt de Niort, l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort et la Ville de Niort mettent en œuvre, en partenariat, des actions culturelles organisées par le service culture.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Deux-Sèvres, la Maison d'Arrêt de Niort et l'Association Nationale des Visiteurs de Prison – Section Locale de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à percevoir la somme de 2 000,00 € net, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Pôle Vie de la Cité**Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 -
Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à
Niort**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Une nouvelle Convention pluriannuelle d'objectifs définit, pour la période 2018 à 2021, le cadre contractuel entre la Ville, l'association le Moulin du Roc, bénéficiaire du label Scène Nationale, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet rédigé par Paul-Jacques HULOT, Directeur de l'établissement, approuvé par le Directoire et le Conseil de Surveillance de l'Association, est annexé à la convention. Ce projet est décliné en programme pluriannuel d'activités, répondant aux attendus de chacun des partenaires publics.

Dans un contexte architectural amené à évoluer, avec une forte incidence à compter de 2019, la Ville de Niort attend de la Scène Nationale qu'elle s'efforce de donner cohérence, durant la période 2018 à 2021, aux orientations suivantes :

- 1- sur la responsabilité artistique et culturelle à l'échelle du territoire :
 - porter attention à la représentation d'œuvres du répertoire classique, à la diversité des écritures contemporaines ;
 - étendre son rayon d'action aux lieux, espaces et publics de l'Agglomération du Niortais ;
 - structurer ses partenariats élaborés avec les acteurs locaux (compagnies, organisateurs d'événements) ;
- 2- sur la responsabilité de gestion de l'établissement :
 - s'assurer de la réalisation de l'objectif de stabilité financière durant la période, où l'effort d'investissement de la Ville et de la CAN sera important, par l'anticipation de l'impact sur son fonctionnement et des réorganisations nécessaires ;
 - maîtriser ses charges de fonctionnement.

L'association Le Moulin du Roc Scène Nationale sollicite auprès de la Ville de Niort une subvention de fonctionnement s'élevant à 1 008 000 €, pour l'année 2018, d'un montant identique au montant de la subvention versée en 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention pluriannuelle d'objectifs établie avec Le Moulin du Roc Scène Nationale, l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2018-2021 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer ;
- approuver le projet rédigé par le Directeur de la Scène Nationale ;

- accorder une subvention de fonctionnement de 1 008 000 € pour l'année 2018 à l'association Le Moulin du Roc Scène Nationale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Christelle CHASSAGNE

Il s'agit de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 pour l'association du Moulin du Roc.

Comme vous le savez, l'association sollicite auprès de la Ville une subvention de fonctionnement s'élevant à 1 008 000,00 € pour l'année 2018, qui est le montant identique au montant de subvention versé en 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir régler ce montant.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Monsieur DUFORSTEL.

Pascal DUFORSTEL

Soutien, sans nul doute à cette délibération, comme les autres qui vont dans le bon sens. La précédente étant très intéressante dans sa continuité. Simplement, de la même manière que celle de la page 147 sur Regards Noirs, ça met toujours en exergue la nécessité de se poser la question de la compétence culturelle à l'échelle communautaire, car on voit bien qu'au-delà des efforts que la Ville fait pour ses équipements, on est là sur des dimensions qui vont bien au-delà du territoire de la commune elle-même, voire même au-delà de l'agglomération et qui nécessiterait que cette dernière soit plus au rendez-vous qu'elle ne l'est, de manière marginale pour l'instant.

Monsieur le Maire

En matière d'investissement toujours.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018**

Délibération n° D-2018-202

Pôle Vie de la Cité**Convention financière entre la Ville de Niort et
l'association Le Moulin du Roc Scène Nationale à
Niort**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle, a souhaité signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région Nouvelle Aquitaine et l'Association Le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, afin de contribuer au développement artistique et culturel de la ville pour les années 2018 à 2021.

L'aide proposée dans cette convention pluriannuelle d'objectifs est d'un montant de 1 008 000 € pour la Ville de Niort et pour l'année 2018.

En parallèle de cette convention pluriannuelle d'objectifs quadripartite, qui ne mentionne pas les modalités de versement de l'aide accordée au Moulin du Roc Scène Nationale à Niort, il est proposé une convention bipartite entre la Ville de Niort et le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort qui précise les dispositions financières afférentes à la subvention.

Pour mémoire, deux acomptes ont été versés, l'un d'un montant de 403 200 € suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017 et l'autre d'un montant de 403 200 € suite au vote du Conseil municipal du 05 février 2018. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser au Moulin du Roc Scène Nationale à Niort la somme de 201 600 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention financière entre la Ville de Niort et le Moulin du Roc Scène Nationale à Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Moulin du Roc Scène Nationale à Niort le solde de la subvention 2018, soit 201 600 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-203

Pôle Vie de la Cité

**CAMJI - Convention d'objectifs 2016-2017-2018 -
Avenant n°8**

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, dans le cadre de sa politique d'action culturelle et notamment la priorité accordée aux musiques actuelles, a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'Etat – Ministère de la Culture et de la Communication et l'association Le Camji, pour conforter cette dernière, favoriser son ancrage sur le territoire et soutenir son projet artistique et culturel 2016 – 2017 – 2018, ainsi que ses projets de développement, au titre desquels Le Camji est identifié aux Scènes de Musiques Actuelles.

Pour l'année 2018 et pour assurer l'ensemble de ses missions, une subvention d'un montant de 362 530 € est attribuée à l'association Le Camji.

Pour mémoire, deux acomptes ont déjà été versés, le premier d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 18 décembre 2017, le deuxième d'un montant de 120 843 € suite au vote du Conseil municipal du 05 février 2018. Au titre de la présente délibération, il reste donc à verser à l'association la somme de 120 844 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°8 à la convention d'objectifs signée avec l'association Le Camji ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association Le Camji le solde de la subvention 2018 soit 120 844 €, conformément aux dispositions financières prévues dans ledit avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Christelle CHASSAGNE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-204

Direction Animation de la Cité

Niort Plage 2018 - Convention cadre de mise à disposition non exclusive des installations sportives installées à titre temporaire

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des animations de Niort Plage 2018 qui se dérouleront du 11 juillet au 26 août 2018, la Ville de Niort propose la mise en place d'ateliers sportifs avec les associations et partenaires sportifs sur les sites suivants :

- Site du Pré-Leroy ;
- Place de la Brèche ;
- Place du Donjon ;
- Quartier du Pontreau ;
- Quartier du Clou Bouchet.

Une convention cadre est proposée à chaque association ou partenaire sportif qui souhaitera bénéficier du dispositif Niort Plage 2018 en fonction des disponibilités du planning établi par le Service des Sports de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre de mise à disposition non exclusive des installations sportives à souscrire avec les associations ou partenaires sportifs intervenant dans le cadre des activités sportives de l'été 2018, à savoir :

- ASN Basket
- Association Niortaise de Gymnastique Rythmique
- Baseball Club Niortais
- BMX Club Niortais
- Cercle d'Escrime Du Guesclin
- Ecole de Tennis de Niort
- Ecole Niortaise de Taekwondo
- Gardons le Rythme
- Kendo Aïdo Club Niortais
- Kung Fu Niort
- Le Poing de Rencontre Niortais
- Niort Aviron
- Niort Handball Souchéen
- Niort Pêche Compétition
- Niort Ultimate Club
- SA Souché Niort et Marais Karaté Kendo
- Stade Niortais Athlétisme
- Stade Niortais Rugby
- Union Athlétique Niort Saint Florent
- Union des Gymnastes Niortais
- Volley Ball Pexinois
- Football Gaélique

- Blue Green
- Les Archers Niortais
- Qi Gong du Marais
- Et d'autres partenaires sportifs impliqués dans le dispositif ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention cadre avec les associations et partenaires sportifs pour Niort Plage 2018.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Christine HYPEAU Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Nous avons deux délibérations concernant Niort Plage, la première permet de planter le décor et la deuxième finance le décor.

Vous savez que Niort Plage est une manifestation sur l'été Niortais. Cette année ça va débuter le 11 juillet et se poursuivre jusqu'au 26 août. C'est un petit peu plus tard en raison des fêtes médiévales. C'est une action qui est programmée, s'adressant d'ailleurs à tous les âges et à tous les Niortais, voire aux touristes et qui a permis d'accueillir, à travers différentes animations, plus de 20 000 personnes l'an dernier, j'espère qu'on aura à peu près ce nombre-là cette année.

Ces délibérations permettent de passer des conventions cadres avec les différentes structures et activités sportives que nous pourrons proposer. Cette année, il y a un certain nombre de nouveautés, notamment un parcours Accroland Baby, un mini-golf, des parcours billes, du foot gaélique, du handisport. Il y a aussi des visites guidées en gyropode segway et de la pêche à la mouche.

Voilà la délibération qui vous est proposée, avec une convention avec les différents partenaires, différentes associations qui rentrent et différents intervenants.

Monsieur le Maire

Merci Alain pour toutes ces précisions et toutes ces particularités qui font le sel de Niort Plage.

Y a-t-il des remarques ? Christine HYPEAU ne prend pas part au vote.

Alain BAUDIN

Comme je le disais, la première plante le décor et la deuxième finance le décor.

Monsieur le Maire

Et bien ce sera aussi pour la deuxième alors.

Alain BAUDIN

Et dans le financement effectivement, les différentes structures...

Monsieur le Maire

Ok. Donc Christine ne prend pas part au vote pour les 2 délibérations.

Alors pour celle-ci, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

Direction Animation de la Cité**Niort Plage 2018 - Convention cadre de prestation de service entre la Ville de Niort et les associations et partenaires sportifs**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de Niort Plage 2018, la Ville de Niort propose d'animer le site de Pré-Leroy, la place de la Brèche, la place du Donjon, les quartiers du Pontreau, du Clou Bouchet, par la mise en place d'ateliers sportifs avec des associations et partenaires sportifs. Ces activités se dérouleront du 11 juillet au 26 août 2018.

Une convention cadre de prestation de service est proposée pour chaque partenaire sportif qui encadrera sur le site de Pré Leroy, des séances pédagogiques aux Centres de Loisirs et des animations au public, en fonction des réservations établies par le Service des Sports de la Ville de Niort. Une participation financière d'un montant forfaitaire de 25,00 € de l'heure est ainsi proposée pour l'encadrement de l'activité sportive estimé à 800 heures pour l'ensemble des activités Niort Plage 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention cadre de prestation de service à souscrire avec les associations et partenaires sportifs dans le cadre des activités de Niort Plage 2018, dont :

- ASN Basket
- BMX Club Niortais
- Association Niortaise de Gymnastique Rythmique
- Baseball Club Niortais
- Cercle d'Escrime Du Guesclin
- Ecole de Tennis de Niort
- Ecole Niortaise de Taekwondo
- Gardons le Rythme
- Kendo Aïdo Club Niortais
- Kung Fu Niort
- Le Poing de Rencontre Niortais
- Niort Aviron
- Niort Handball Souchéen
- Niort Pêche Compétition
- Niort Ultimate Club
- SA Souché Niort et Marais Karaté Kendo
- Stade Niortais Athlétisme
- Stade Niortais Rugby
- Union Athlétique Niort Saint Florent
- Union des Gymnastes Niortais
- Volley Ball Pexinois
- Niort Gaëls
- Blue Green
- Les Archers Niortais
- Qi Gong du Marais
- Et d'autres partenaires sportifs impliqués dans le dispositif ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention de prestation de service avec les associations et partenaires sportifs et à leur verser la participation financière de 25,00 € de l'heure pour l'encadrement de l'activité sportive effectué entre le 11 juillet et le 26 août 2018.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Madame Christine HYPEAU Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Cette délibération propose le financement, à travers un montant forfaitaire sur la base de 25,00 € de l'heure pour ces différentes activités. Mais indépendamment de cette délibération, je voudrais dire que c'est à peu près un budget de 55 000,00 € qui est injecté dans cette activité, tout l'été. Avec la mobilisation de 20 agents du service des sports, qui sont sur le pont, je crois que c'est important de le dire. Ils s'impliquent fortement. Il y a aussi 26 partenaires avec lesquels on a signé cette convention, plus la Communauté d'Agglomération et l'Office du Tourisme.

Voilà tous les acteurs. La délibération vous propose le volet financement, avec un plafond qui est estimé à peu près à 800 heures.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ?

Donc Christine HYPEAU qui ne prend pas part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-206

Direction Animation de la Cité

Gymnase de l'Inter Mutuelle Sport - Convention de mise à disposition entre IMS et la Ville de Niort - Conventions avec les clubs corporatifs utilisateurs - année 2018

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le dynamisme des associations sportives niortaises donne lieu à des demandes d'équipements adaptés auxquelles la Ville de Niort ne peut pas toujours répondre favorablement.

A cet égard, la Ville de Niort a l'opportunité de louer le gymnase de l'Inter Mutuelle Sport (I.M.S), géré par l'Inter Mutuelle Sport situé Route de Cherveux à Niort au lieu-dit « Champ Roucher », pour le mettre à disposition des associations sportives.

Cette utilisation sera consentie moyennant le paiement par la Ville de Niort d'un coût horaire d'utilisation de 30,00 € TTC pour la saison sportive 2017/2018 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Pour compenser cette dépense supplémentaire, il est proposé d'instaurer un tarif de 10,00 €/h pour l'utilisation du gymnase par les clubs corporatifs et notamment pour les clubs de sport corporatif adhérents à la coupe de l'Amitié.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative à l'utilisation du gymnase de l'I.M.S, entre l'Inter Mutuelle Sport et la Ville de Niort pour l'année 2018 ;
- approuver les conventions ainsi que l'instauration d'un tarif de 10 euros de l'heure avec les clubs corporatifs utilisateurs du gymnase de l'I.M.S. : CACDS, ATSCAF 79, ASCET 79 et STADE NIORTAIS RUGBY, pour l'année 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de mise à disposition et à déclencher le paiement de ces utilisations.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Il s'agit de l'utilisation d'un gymnase d'Inter Mutuelle Sport (IMS) et notamment, une convention entre la Ville et l'IMS pour que des clubs corporatifs mais pas que, puissent utiliser ce gymnase.

Si on fait appel à cet équipement, c'est aussi parce que la Ville de Niort, victime peut-être de son succès, avec le très grand nombre d'associations, n'a plus la capacité d'accueillir tous les clubs dans de bonnes conditions et on se retourne vers un gymnase privé, celui des mutuelles, aux conditions de location, sur la base de 30,00 € TTC/heure, d'utilisation de ce gymnase.

Dans cette affaire, dans la mesure où on s'adresse notamment à des clubs, nous pensons qu'il peut y avoir dans cette délibération, un autre volet qui est une participation financière pour les utilisateurs, à hauteur de 10,00 €. Il y a quand-même un différentiel, à la charge de la collectivité, de 20,00 €. Il faut le savoir.

Mais je crois que c'est une amorce, pour étendre la possibilité d'accueillir des clubs malgré tout, à un coût accessible. Voilà ce qui vous est proposé dans cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-207

Direction Animation de la Cité

Subvention de fonctionnement - Niort Associations

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Niort Associations est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui contribue à la promotion et au développement de la vie associative sur son territoire d'implantation.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention pluriannuelle d'objectifs (2016-2019) qui porte sur les axes suivants :

- un pôle ressources au service des associations ;
- la coordination des associations et l'animation du réseau associatif ;
- l'organisation de la vie associative sur Niort.

Afin que Niort Associations puisse accomplir ses missions, il convient de lui attribuer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement de 200 000,00 €.

Pour mémoire, un acompte de 80 000,00 € a été versé à Niort Associations, suite à l'approbation du Conseil municipal du 19 mars 2018. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 120 000,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 entre la Ville de Niort et Niort Associations ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-208

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'ASN Basket - Convention d'acompte

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec l'ASN Basket une convention annuelle d'objectifs. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du basket, du handi-basket et du basket adapté au sein de la Ville de Niort.

Aussi, afin de lui assurer une certaine stabilité financière pour qu'il puisse débiter la saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser à l'ASN Basket, un acompte de 15 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement pour la saison 2018/2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et l'ASN Basket ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'ASN Basket, l'acompte de subvention afférent, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Là aussi, ça fait partie de ces clubs qui ont des conventions d'objectifs pluriannuelles et on vous propose de verser un acompte à hauteur de 15 000,00 €, qui viendra en déduction de la subvention globale pour la saison 2018-2019. En sachant que ce club va monter en Nationale 2 au niveau de son équipe phare, mais a également tout un tas d'autres équipes et un club relativement important au niveau de la pratique du basket.

Monsieur le Maire

En effet, avec un très beau dernier match de qualification.

Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-209

Direction Animation de la Cité

**Subvention au Niort Hand-Ball Souchéen -
Convention d'acompte**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec le Niort Hand-Ball Souchéen une convention annuelle d'objectifs. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du Hand-Ball au sein de la cité.

Aussi, afin de lui assurer une certaine stabilité financière pour qu'il puisse débiter la saison sportive dans de bonnes conditions, il vous est proposé de verser au Niort Hand-Ball Souchéen, un acompte de 15 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement pour la saison 2018/2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'acompte entre la Ville de Niort et le Niort Hand-Ball Souchéen ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Niort Hand-Ball Souchéen l'acompte de subvention afférent, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Le Hand-Ball a les mêmes ambitions, les mêmes moyens, on lui propose aussi un acompte de 15 000,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale.

Eux par contre se maintiennent en Nationale 3 au niveau de l'équipe phare et c'est aussi un club important.

Monsieur le Maire

Merci. Beau dernier match aussi de qualification.

Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-210

Direction Animation de la Cité

Subventions au titre des projets sportifs et des manifestations

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Il vous est proposé d'accorder les subventions à des associations sportives ci-dessous nommées :

Au titre d'une convention d'objectifs :

- La Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball pour l'organisation et le fonctionnement du Centre Régional d'Excellence Sportive (CRES) : 12 000,00 €

Au titre des manifestations :

- La Pédale Saint Florentaise pour l'organisation de la 24ème édition de la course UFOLEP La Nocturne des Ponts : 500,00 €;
- Le Comité départemental Handi-sport pour l'organisation de la 10ème édition de la Journée Sports Handicap, dont l'objectif est de sensibiliser le grand public au mouvement Handisport : 500,00 €;
- L'association sportive les 12-14 pour l'organisation de la 12ème édition officielle de « La 12-14 ». Ce semi-marathon sur circuit en individuel ou par équipe, pour lequel 700 coureurs sont attendus, se déroulera dans l'enceinte du stade René Gaillard et empruntera les bords de sèvres: 1 200,00 €;
- L'Espoir Futsal pour l'organisation de leur tournoi de football en salle pour les jeunes de 7 à 13 ans : 200,00 €;
- L'association Le Poing de Rencontre Niortais pour l'organisation d'un gala de boxe : 500,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser 12 000,00 € à la Ligue Régionale Nouvelle Aquitaine de Volley-Ball, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser les subventions aux associations ci-dessus nommées.

**LE CONSEIL
ADOPTÉ**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Plusieurs propositions vous sont faites, notamment d'accompagner :

- le Centre Régional d'Excellence Sportive (CRES), au niveau du Volley-Ball, en partenariat avec le Lycée de la Venise Verte, à hauteur de 12 000,00 € ;
- des manifestations comme celle qui s'est déroulée vendredi dernier, notamment la course des Ponts avec la Pédale Saint-Florentaise, à hauteur de 500,00 € ;
- ce qui s'est déroulé samedi dernier, avec le Comité Départemental Handi-sport, qui a été une belle manifestation dans le cadre de toute une activité que nous avons aussi mise en place pour Accès'Libre, là aussi à hauteur de 500,00 € ;
- pour dimanche prochain, l'association sportive des 12-14 qui fête sa 12ème édition officielle, avec plus de 700 coureurs pour un semi-marathon en équipe, que nous vous proposons d'accompagner à hauteur de 1 200,00 € ;
- un tournoi de Futsal pour les jeunes de 7 à 13 ans, avec l'Espoir Futsal, à hauteur de 200,00 € ;
- l'association Le Poing de Rencontre Niortais pour l'organisation d'un dernier gala qui s'est fait il y a quelques jours, à hauteur de 500,00 € ;
- Enfin, je vous propose de ne pas donner suite à une proposition de compétition organisée par le Cercle d'Escrime de Du Guesclin, à l'Acclameur, qui n'a pas eu lieu. Par conséquent, la proposition qui vous est faite est d'annuler cette aide à hauteur de 300,00 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Je voudrais savoir si on a un récapitulatif de toutes les subventions perçues par les associations ? On a les subventions initiales, mais après ? Toutes les subventions qui s'ajoutent au long de l'année pour différentes manifestations...

Monsieur le Maire

Il y a un compte administratif avec le détail.

Isabelle GODEAU

Par association ?

Monsieur le Maire

Je pense que ça va jusque-là oui.

Isabelle GODEAU

Bon, excusez-moi, je ne lis pas les petites lignes alors.

Monsieur le Maire

Vous aviez un gros paquet, c'est dedans.

Isabelle GODEAU

Oui c'est vrai, alors je regarderai dedans.

Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Il y a tout le détail. Vous l'avez reçu ?

Isabelle GODEAU

Oui oui, pas de souci.

Monsieur le Maire

Non, mais c'est une mine le compte administratif pour ce genre de demande. Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Effectivement, vous pouvez trouver ça à travers le compte administratif, vous pensez bien que chaque association est répertoriée et a un suivi analytique de tout ce qui se fait au cours de l'année, entre les subventions de fonctionnement, les prestations, les subventions et les manifestations.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-211

Direction Animation de la Cité

Convention triennale d'objectifs entre la Ville de Niort et le Niort Tennis de Table - Avenant n°1

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a conclu avec le Niort Tennis de table une convention triennale d'objectifs. Cette convention a été établie en lien avec le projet sportif du club. Elle permet de mettre en évidence tout le travail accompli par l'association dans le développement de sa propre structure et la promotion du tennis de table au sein de la cité.

Aussi, compte tenu de la montée de l'équipe réserve masculine en Nationale 3, il vous est proposé de verser au Niort Tennis de Table, une subvention exceptionnelle de 2 500,00 € pour la saison 2017/2018.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention triennale d'objectifs entre la Ville de Niort et le Niort Tennis de Table ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser au Niort Tennis de Table une subvention exceptionnelle de 2 500,00 €.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Alain BAUDIN

Dans le cadre d'une convention triennale d'objectifs avec Niort Tennis de Table, là aussi, c'était vu avec une proposition d'accompagnement financier dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au vu de leurs résultats et indépendamment du fait qu'ils ont déjà une équipe féminine en N2 et une équipe phare masculine en N1. Il y a eu une autre montée en N3 d'une autre équipe masculine, qui mérite aussi, surtout compte tenu de tous les déplacements qu'ils ont à faire au niveau de l'évolution de la nouvelle Région Nouvelle Aquitaine. Ils pourraient d'ailleurs, à un certain niveau, être aidés par la Région.

On vous propose donc d'actualiser une subvention complémentaire de 2 500,00 €

Monsieur le Maire

On fait ce qu'on peut, là-bas comme ici.

Merci Alain.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

C'était la dernière pour Alain. Par contre, Lucien-Jean LAHOUSSE trouvait que le temps était un peu long depuis qu'il avait parlé. Il a fait une petite erreur dans une délibération, donc il va la représenter. C'est une erreur technique.

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est la délibération sur la mise à jour du tableau des effectifs. Le dernier poste, création de poste. Une erreur s'est glissée, elle a échappé à ma vigilante attention. Ce n'est pas un poste d'adjoint technique, mais un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Ce n'est pas tout à fait pareil, en tout cas, les agents font bien la différence. Si vous voulez bien, alors je ne sais pas s'il faut revoter ou considérer que la correction a lieu sur place...

Monsieur le Maire

Mieux vaut revoter la délibération de page 46. Avec ce petit ajout de précision sur l'intitulé du poste, qui est important.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-212

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Direction des Espaces Publics

Ouverture de poste

1 poste d'adjoint technique

POLE RESSOURCES ET SECURITE

Direction de Projet Risques Majeurs et Sanitaires

Création de poste

1 poste de rédacteur

POLE VIE DE LA CITE

Directeur de l'Accueil et des Formalités Citoyennes

Ouverture de poste

1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe

Mission transversale culture, mécénat et valorisation du patrimoine historique

Création de poste

1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Lucien-Jean LAHOUSSE

Cette délibération va dans le sens des délibérations que nous avons tous les mois, qui concernent la mise à jour du tableau des effectifs :

- une ouverture de poste à la Direction des Espaces Publics, on ouvre le poste au grade de l'agent qui a atteint le grade d'Adjoint Technique ;
- une création de poste à la Direction de Projet Risques Majeurs et Sanitaires, suite à la réussite au concours par l'agent, comme son poste est ciblé en catégorie B, on crée un poste de rédacteur ;
- une création de poste dans les conditions analogues pour la Mission transversale culture, mécénat et valorisation du patrimoine historique ;
- une ouverture de poste à la Direction de l'Accueil et des Formalités Citoyenne, suite à un recrutement, l'ouverture se fait au grade de l'agent.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il remarques ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Je voterai cette délibération, mais je voulais vous poser une question par rapport à l'article de presse qui est sorti récemment, concernant les agents de la Ville et notamment par rapport à un taux d'arrêt maladie. Cet article il parle d'arrêts pour souffrance au travail, qui me semblent assez élevés et qui témoignent peut-être d'un souci de stress au travail, en tout cas il me semble faire état de Risques Psychosociaux (RPS) avérés.

Est-ce que le CHSCT a été saisi de cette problématique ? Quelle démarche doit être entreprise pour essayer de régler ce problème de souffrance au travail dont souffrent quand-même 15 employés, ça me semble être non négligeable. Voilà. C'est pour avoir des infos par rapport à ça. Merci.

Monsieur le Maire

Merci Madame JOHNSON. Monsieur LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

N'y aurait-il qu'un employé ou qu'un agent, ce serait trop.

Dans cet article, je voudrais revenir sur deux ou trois autres points avant d'aborder celui spécifique des risques psychosociaux.

Au départ, on avait cité dans cet article qu'il y avait un manque de dialogue social entre l'organisation syndicale et l'employeur que je représente. En fait, depuis le début de l'année, sur le premier semestre, on a eu 4 Comités Techniques, on va voir tout à l'heure quel en sont les sujets, ça a trait à l'organisation et à l'administration du travail. Ces 4 réunions ont toutes été précédées de 4 réunions de préparation. On a eu en plus 2 réunions thématiques sur d'autres sujets, 2 réunions de projets, donc on en est à $4+4=8$, mais sur le total il y en a 2 qui sont prévues en juin. On a eu 2 réunions sur le régime indemnitaire qui concernent aussi les agents et on a eu 3 séances de CHSCT, la dernière aura lieu en juin avec 3 séances de préparation.

On n'est pas sans se voir avec les organisations syndicales. On ne peut donc pas parler d'un dialogue qui est rompu ou qui n'a pas lieu. C'est un dialogue important. Compte-tenu de ce nombre de réunions. Certes, on ne peut pas toujours prendre en priorité certains sujets, on est obligé de les hiérarchiser. Deux jours avant qu'il y ait eu cet article dans la presse, on avait prévenu les organisations syndicales, la CGT spécifiquement, que les sujets qu'ils souhaitaient évoquer le seraient le 19 juin. Sur ce plan-là, les choses étaient claires.

Maintenant, sur la partie RPS. D'abord, les 15 cas d'absence n'ont pas tous été reconnus par la commission de réforme. Ça n'empêche pas, qu'il y en a. C'est un phénomène, ce n'est pas une justification en soi, loin de là, que connaissent beaucoup de collectivités territoriales à l'échelle des communes. Parfois ça va un peu au-delà.

Une des justifications qui est donnée, à mon avis, ne tient pas, et c'est pour ça qu'on travaille plutôt dans un domaine. L'une des justifications donnée dans l'article, consiste à dire qu'il y a 100 personnes de moins. Là aussi j'ai été surpris du chiffre. Les élections professionnelles se font en fin d'année, dans les discussions qu'on a eues avec les organisations syndicales, on leur a donné les effectifs au 1er janvier 2018 à comparer à ceux du 1er janvier 2014. On a l'obligation de leur donner.

Au 1er janvier 2014, la Ville de Niort et le CCAS comptaient 1 257 personnes. Au 1er janvier 2018 ce sont 1 206 personnes, soit 51 personnes de moins. Sauf qu'entre temps on a mutualisé avec la CAN. La Communication 11 postes et le garage 9 postes. Ça fait 20 postes.

Donc je ne crois pas, tel que c'est dit dans l'article, que la baisse des effectifs soit à l'origine de ces RPS. J'y crois d'autant moins que l'année dernière, on a eu des RPS et que l'effectif est resté le même. Donc les origines sont à trouver ailleurs.

On a actuellement des commissions qui y travaillent. Elles sont menées par les assistantes sociales, alors maintenant ça a un peu baissé parce qu'il y en a une qui est partie en retraite et on attend le recrutement de sa remplaçante, et avec des groupes un peu multi disciplinaires pour analyser ce qui se passe et essayer de trouver des solutions.

Est-ce que c'est la bonne façon de s'y prendre ? Moi je constate une chose, c'est qu'on s'y était pris pour les risques physiques de santé et sécurité au travail, de façon un peu différente parce que le problème était très sérieux quand nous sommes arrivés ici. En 3 ans, on a fait baisser ces risques-là d'à peu près 30%. Ce qui montre qu'on peut arriver à des résultats dans le domaine.

C'est un phénomène qui nous préoccupe, c'est clair. Quand on regarde ce qui est publié sur le sujet, on voit qu'il n'y a pas vraiment de solutions miracles. Je crois que c'est un peu l'affaire de tous, peut-être faudra-t-il qu'on mène une action ? Il faut que j'étudie ça, une action du même style que celle que l'on avait menée sur la Santé et Sécurité Physique des agents, pour arriver à un résultat.

On ne dit plus RPS à la Ville, on dit Risques Sociaux Organisationnels, parce que je pense que l'origine des problèmes qu'on a, tient beaucoup plus à nos organisations qu'au fait qu'on n'ait pas remplacé un certain nombre de personnels qui sont partis.

Mais c'est effectivement une préoccupation sur ce sujet.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Très exhaustif. Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Merci pour ces précisions. On peut les appeler RPS ou autrement, c'est vrai que dans les documents

uniques on va plutôt parler de RPS, après, en interne, on leur donne un nom différent, vous pouvez le faire. Ceci-dit, je pense que le problème est réel, vous ne l'avez pas nié et le problème avec ces risques psychosociaux, c'est qu'il faut effectivement aller vraiment dans un dialogue et il est parfois nécessaire de faire intervenir des organismes extérieurs parce que c'est très complexe et vous l'avez-vous-même souligné. Peut-être l'Aract (Améliorer les conditions de travail), je ne sais pas, faire venir quelqu'un, mais que le CHSCT se saisisse de la problématique. Et pourquoi ne pas faire intervenir quelqu'un de l'extérieur pour une analyse neutre et externe. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Une dernière intervention pour répondre et on va voter, parce qu'il y a beaucoup de délibérations.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Si vous voulez, même si les problèmes se ressemblent, ils ne sont pas toujours les mêmes d'un service à un autre. Il y a 2 ans, on avait fait venir des gens de l'extérieur dans un service et ça a donné quelques résultats, donc on n'est pas du tout opposé. Il faut réfléchir, il vaut mieux trouver les bonnes personnes, ce serait préférable. Mais les problèmes ne sont pas identiques d'un service à un autre, même si parfois on retrouve quelques comportements en commun, et ce qui me soucie le plus, ce n'est pas uniquement de traiter ces problèmes, c'est la prévention. C'est-à-dire, d'abord, comment va-t-on déceler qu'il risque d'y avoir une difficulté chez telle ou telle personne ? ensuite, comment prévient-on ? Ça c'est la problématique réelle. Après, en général, que ce passe-t-il ? On a des dispositifs d'immersion qui ont été très bien organisés dans la Ville et qui permettent une mobilité interne, qui souvent, aide beaucoup les personnes concernées, mais ce n'est pas nécessairement très satisfaisant de ne travailler que dans le correctif.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-213

Direction Animation de la Cité

Subvention - Projet spécifique - Association Vivre Ensemble au Clou Bouchet (A.V.E.C.)

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association Vivre Ensemble au Clou Blouchet (A.V.E.C.) a installé au Clou Bouchet un espace d'accueil et de rencontres, doté d'un atelier de linge, appelé « couleurs café ».

Pour mémoire, les objectifs sont de :

- développer les liens avec et entre les habitants (animations, temps d'informations, liens de proximité) ;
- ouvrir un espace convivial d'échanges pour tous ;
- répondre à une partie des besoins de séchage et de lavage du linge ;
- développer le partenariat associatif et institutionnel autour du projet, communiquer autour du projet et assurer un relais auprès des habitants vers les autres structures.

Le public fréquentant ce service est domicilié dans les quartiers du Clou Bouchet, Gavacherie et Tour Chabot.

Il vous est proposé d'attribuer pour 2018 une subvention de fonctionnement à hauteur de 2 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association Vivre Ensemble au Clou Bouchet ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association concernée la subvention afférente d'un montant de 2 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-214

Direction Animation de la Cité

Subvention à l'Association France Victimes 79

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'Association France Victimes 79 a pour vocation de venir en aide aux personnes victimes d'infractions dans leurs démarches juridiques. Elle leur apporte également une assistance psychologique.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'année 2018.

Pour mémoire, un acompte de 5 000 € a été versé à l'AVIC 79 (devenue France Victimes 79) suite à l'approbation du Conseil municipal du 18 décembre 2017. Il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Association France Victimes 79 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 5 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jacqueline LEFEBVRE

Il s'agit d'une subvention à l'Association départementale d'aide aux victimes, il faudrait corriger, ce n'est plus l'AVIC, mais France Victimes 79, depuis la dernière Assemblée Générale.

France Victimes est une association nationale et elle se décline avec le numéro des départements.

Vous savez que cette association est importante. Elle vient en aide aux personnes victimes d'infraction, dans leurs démarches juridiques et elle apporte aussi une assistance psychologique. Je peux vous dire qu'au niveau du CCAS, nous avons très souvent besoin de France Victimes 79, donc pour l'action sociale de la Ville, c'est une association qui apporte une contribution indéniable.

Cette association reçoit donc notre soutien à hauteur de 10 000,00 €, nous avons déjà versé un acompte de 5 000,00 € suite à l'approbation du conseil du 18 décembre dernier. Il vous est proposé d'attribuer à cette association le solde de cette subvention, soit 5 000,00 €.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Non ?

Donc nous intégrons le changement de dénomination.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-215

Direction Animation de la Cité

**Subvention à la Mission pour l'Insertion et pour
l'Emploi (MIPE) - Solde**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) souhaitent reconduire leur partenariat afin que l'association puisse mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

Pour assurer l'ensemble de ces missions, au titre de l'année 2018, une subvention de 30 000 € est attribuée à la MIPE.

Pour mémoire, un acompte de 20 000 € a été versé à la MIPE, suite à l'approbation du Conseil municipal du 18 décembre 2017. Il est donc proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 10 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et Pour l'Emploi (MIPE) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l' Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 10 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-216

Direction Animation de la Cité

Subvention - Convention d'objectifs - L'Escale - Des Logements et des Services pour les Jeunes - Solde

Madame Dominique JEUFFRAULT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses concitoyens et notamment des jeunes. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations remplissant des missions d'intérêt général, tels que l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes, et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

La Ville de Niort a souhaité renouveler avec cette association une convention d'objectifs qui porte sur les axes suivants :

- l'animation ;
- l'épicerie sociale.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 000 € pour l'année 2018.

Un acompte de 14 000 € ayant déjà été versé à l'issue du Conseil municipal du 5 février 2018, il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention, soit 22 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention annuelle d'objectifs pour 2018 entre la Ville de Niort et l'Escale - Des Logements et Services pour les Jeunes;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 22 000 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Monsieur Nicolas ROBIN Conseiller municipal n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée**

Signé

Dominique JEUFFRAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique JEUFFRAULT

Il s'agit d'une subvention par convention d'objectifs donnée à L'Escale, c'est le foyer des jeunes travailleurs, donc il s'occupe des logements et des services pour les jeunes.

Pour l'année 2018, on a attribué une subvention de 36 000,00 € et là il s'agit de verser le solde, soit 22 000,00 €

Monsieur le Maire

Merci Dominique. Y a-t-il des remarques ? Oui, Nicolas ROBIN ne prend pas part au vote. C'est noté.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-217

Direction Animation de la Cité

**Subvention - Manifestations - Association œuvrant
dans le domaine économique - Niort en Ville -
Association du Quartier du Port**

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de dynamiser la Ville de Niort sur différents quartiers, l'association Niort en Ville et l'association du Quartier du Port organisent diverses animations tout au long de l'année 2018.

L'association Niort en Ville propose plusieurs temps forts et notamment, l'animation Spring Color et Apéro commerçants, le déballage de Printemps, la fête médiévale, la grande braderie, le vide grenier, et l'animation de Noël.

L'association du Quartier du Port organise un vide grenier, la fête de la musique, des concerts et danse salsa « Port Latino » et la grande tablée , repas au milieu de la rue Baugier.

Il vous est proposé d'accorder à ces associations, une subvention :

Niort en Ville	5 000,00 €
Association du Quartier du Port	2 500,00 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions entre la Ville de Niort et les associations concernées ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à les signer et à verser aux associations concernées la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjointe déléguée**

Signé

Jeanine BARBOTIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Jeanine BARBOTIN

L'association Niort en Ville et l'association du Quartier du Port organisent diverses animations tout au long de l'année 2018.

Il vous est proposé d'accorder une subvention à ces associations : 5 000,00 € pour Niort en Ville et 2 500,00 € pour l'association du Quartier du Port.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les conventions entre la Ville et les associations concernées.

Monsieur le Maire

Merci Jeanine. Y a-t-il remarques ? Oui, Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Je voulais juste profiter de cette délibération pour vous remercier d'avoir intégré une demande récurrente dans ce conseil, c'était celle de l'indemnisation lors des périodes de travaux.

Parce que, pour l'information de toutes et tous, lors d'un conseil de quartier, celui de Tour-Chabot/Gavacherie, vous avez informé les commerçants concernés d'un accord de principe sur cette commission d'indemnisation. Je crois honnêtement, en dehors de toute polémique et de toute discussion théorique sur le sujet, que c'est très important de pouvoir le faire, notamment sur cette zone là puisque les travaux durent un peu plus longtemps et subissent quelques complexités techniques, ce qui ne sera pas, en rien, dans l'évolution des chiffres d'affaires d'un certain nombre de commerçants directement concernés. Je tenais à vous en remercier.

Monsieur le Maire

Merci. Il n'y a jamais eu de polémique sur ce sujet-là en particulier, parce qu'il a toujours été question d'indemniser les commerçants lésés. Il y a une commission dès lors qu'il y en a plusieurs, ce qui peut être le cas dans ce cas-là et pour ma part, vous savez le soutien que j'ai apporté à cette cause à une époque où les travaux se développaient dans le centre-ville et où beaucoup de commerçants étaient

touchés. Vous avez, après quelques sollicitations, eu l'intelligence d'ouvrir, en effet, à cette époque-là une commission d'indemnisation et ce n'est pas maintenant que je suis Maire que je vais renoncer à ce principe.

C'est là aussi une question de constance, si ce n'est financier dans ce domaine, au moins intellectuel et de bonne foi.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-218

Direction Animation de la Cité

**Vent d'Ouest - Partenariat pour le développement
des jardins solidaires - Convention d'objectifs 2016-
2018 - avenant n°3**

Madame Christine HYPEAU, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Elle a souhaité renouveler son partenariat avec l'association Vent d'ouest pour la période 2016-2018.

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été approuvée lors du Conseil municipal du 20 juin 2016. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique et porte sur les axes suivants :

- permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs
- positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Afin que l'association puisse accomplir ses missions, la Ville de Niort lui apporte son soutien avec l'attribution d'une subvention de 36 800 € pour l'année 2018.

Pour mémoire, un acompte de 14 720 € a été versé à Vent d'ouest suite à l'approbation du Conseil municipal du 5 février 2018. Il est proposé à l'Assemblée municipale d'attribuer à l'association le solde de la subvention soit 22 080 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2018 entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association le solde de la subvention afférente, soit 22 080 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-219

Direction Animation de la Cité

Subvention au titre des manifestations - Association Tigre

Madame Yamina BOUDAHMANI, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans la continuité du dispositif Niort en forme, la Ville de Niort souhaite apporter une aide aux associations oeuvrant pour des activités concrètes relatives au sport santé.

L'association Tigre, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est à Tullins (38 210), s'inscrit dans cette démarche et propose dans le cadre de l'édition du « FITDAYS MGEN », une action de prévention – santé au travers de la pratique sportive, dédiée aux enfants de 6 à 12 ans et à leur famille, le mercredi 20 juin 2018 sur la place de la Brèche.

Cet évènement a pour vocation d'inciter les enfants à prendre goût au sport au travers d'ateliers ludiques (initiation au triathlon) et pédagogiques (initiation aux premiers secours). La préservation de l'environnement, le respect de la nature, l'alimentation sont également des thématiques fortes que certains ateliers mettent à l'honneur.

Il vous est proposé d'accorder à l'association Tigre une subvention de 4 200,00 € pour l'organisation de cette manifestation et de mettre à disposition les infrastructures et les matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'évènement, comme indiqué dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Tigre organisatrice du « FITDAYS MGEN » le mercredi 20 juin 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 4 200,00 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Alain BAUDIN

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Yamina BOUDAHMANI

Il s'agit d'une demande de subvention relative à la manifestation du « FITDAYS MGEN », il y a 40 étapes en France dont la Ville de Niort.

Dans la continuité du dispositif Niort en forme, la Ville de Niort souhaite apporter une aide aux associations oeuvrant pour des activités concrètes relatives au sport santé.

L'association Tigre, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est à Tullins (38 210), s'inscrit dans cette démarche et propose dans le cadre de l'édition du « FITDAYS MGEN », une action de prévention santé au travers de la pratique sportive, dédiée aux enfants de 6 à 12 ans et à leur famille, le mercredi 20 juin 2018 sur la place de la Brèche.

Cet évènement a pour vocation d'inciter les enfants à prendre goût au sport au travers d'ateliers ludiques (initiation au triathlon) et pédagogiques (initiation aux premiers secours). La préservation de l'environnement, le respect de la nature, l'alimentation sont également des thématiques fortes que certains ateliers mettent à l'honneur.

Il vous est proposé d'accorder à l'association Tigre une subvention de 4 200,00 € pour l'organisation de cette manifestation et de mettre à disposition les infrastructures et les matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'évènement, comme indiqué dans la convention.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec l'association Tigre organisatrice du « FITDAYS MGEN » le mercredi 20 juin 2018 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à cette association la subvention afférente d'un montant de 4 200,00 €.

Je tiens également à préciser que le coût global de cette manifestation est de 40 000,00 €. 15 000,00 € sont financés par la MGEN, l'un de nos partenaires de Niort en Forme, 20 000,00 € par des partenaires privés locaux.

Monsieur le Maire

Merci Yamina. Une belle implication du service des sports et des élus, en effet, dont tu fais partie, autour de cet enjeu du sport-santé qui se développe sur Niort comme sur d'autres villes de France aussi.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-220

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**Opération Port-Boinot - Acquisition de la parcelle BH
n°160 appartenant à ENEDIS**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Sur l'ancienne friche industrielle Boinot, les terrains qui ont fait l'objet de cessions en 2005 et 2007 entre la famille BOINOT et la Ville de Niort ont exclu la parcelle BH n°160 d'une superficie de 11,43 m², propriété d'ENEDIS.

En vue de l'opération de réhabilitation du site Port-Boinot et des travaux d'aménagement à intervenir mi 2018, il convient d'acquérir cette parcelle afin que la Ville de Niort possède l'entière propriété des terrains composant le site.

Après accord d'ENEDIS, un acte notarié est en cours d'élaboration pour une vente à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront pris en charge par la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition par la Ville de Niort de la parcelle BH n°160 à l'euro symbolique auquel s'ajoutent les frais de notaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte de vente s'y référant.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	4

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Marc THEBAULT

Nous sommes sur Port-Boinot, il vous est proposé l'acquisition d'une parcelle d'un peu plus de 11 m², appartenant à ENEDIS, pour l'euro symbolique.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des remarques ? Je ne participe pas au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-221

**Direction Développement Urbain
et Habitat**

**OPAH RU de Niort - Attribution de subventions pour
l'amélioration de l'habitat**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième OPAH RU, arrivée à terme le 31 décembre 2017, les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs disposent d'un délai d'un an pour engager les travaux et de trois ans pour les achever.

A ce jour, après achèvement des travaux par les propriétaires, 5 demandes de versement des subventions ont été déposées à la Ville de Niort. Elles concernent l'amélioration énergétique de 3 logements de propriétaires occupants et 3 logements de propriétaires bailleurs.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subvention Anah	Subvention Ville de Niort	Total des subventions
Logement 1	8 140,80 €	2 368,80 €	10 509,60 €
Logement 2	5 084.10 €	1 629,80 €	6 713.90 €
Logement 3	20 290.24 €	8 052.96 €	28 343.20 €
Logement 4	14 637.25 €	8 630.25 €	23 267.50 €
Logement 5	12 668.85 €	4 786.65 €	17 455.50 €
Logement 6	7 933.70 €	1 726.00 €	9 659.70 €
Logement 6/autonomie	2 888.50 €	577.70 €	3 466.20
Total	71 643.44 €	27 772.16 €	99 415.60 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du règlement national Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement de la subvention aux propriétaires bénéficiaires, pour un montant total de 27 772.16 €.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-222

Direction Urbanisme et Action Foncière Classement de diverses parcelles dans le Domaine Public

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de diverses parcelles cédées au titre des alignements ou voirie et espaces verts.

L'ensemble de ces parcelles est listé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il convient de régulariser le statut de ces diverses parcelles en les incorporant dans le domaine public communal.

Il est également précisé que certaines parcelles constituent des voies privées et, par suite du classement dans le domaine public, il y a lieu de changer le statut de ces voies en voies communales.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer l'incorporation de l'ensemble des parcelles désignées dans le tableau annexe, au domaine public communal ;
- prononcer le classement dans la voirie communale des voies privées indiquées dans le tableau annexe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-223

Direction Urbanisme et Action Foncière Déclassement du domaine public d'une partie d'espace dépendant de l'allée Jacques Coulais

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la réhabilitation de la Médiathèque Pierre Moinot, il est nécessaire, pour la réalisation du projet, d'adjoindre une superficie d'environ 60 m² en bordure de passerelle dans l'allée Jacques Coulais.

Cette partie n'est d'aucune utilité pour la circulation des piétons, car située en bordure du bâtiment, et peut ne plus correspondre aux critères de la domanialité publique.

Il y aurait donc lieu de désaffecter l'usage public de ce petit espace et le déclasser, pour qu'il soit intégré dans la propriété privée de la commune.

Il est précisé que les ouvrages d'art et d'hydraulique (murs de soutènement, vannes, etc.) sont exclus du déclassement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation à l'usage du public et le déclassement du domaine public de cette surface de 60 m² de l'allée Jacques Coulais afin qu'elle soit incluse dans la propriété privée de la commune ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à cette évolution patrimoniale.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-224

Direction Urbanisme et Action Foncière Acquisition de parcelles - Avenue de Sevreau

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement du secteur d'entrée de Ville Ouest et de l'avenue de Sevreau, un emplacement réservé a été établi sur plusieurs terrains pour élargissement de la voie.

Dans un premier temps, l'aménagement du carrefour entre le chemin des Hérons et l'avenue de Sevreau nécessite l'acquisition de l'emplacement réservé.

Après négociation, les propriétaires des parcelles cadastrées section YL n°429 pour 6 a 00 ca et n°447 pour 4 ha 29 a 11 ca, ont accepté de céder à la commune la partie de leurs terrains concernée par l'emplacement réservé, d'une superficie d'environ 3 580 m² dont la surface sera déterminée par un géomètre.

La cession de cette partie de terrain se réalisera sur la base de 10 €/m² et le prix sera ajusté après détermination de la surface exacte d'emprise, ainsi que l'indemnité éventuelle qui serait due à l'exploitant des terrains.

Les frais de géomètre et d'acte seront supportés par la commune acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la superficie d'environ 3 580 m² à déterminer par un géomètre, sur la parcelle YL 429 de 6 a 00 ca (660m²) et YL 447 pour 4 ha 29 a 11 ca (42 911 m²) selon un prix de base de 10 €/m² ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-225

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Acquisition d'une parcelle - Boulevard Louis Tardy -
Parcelle EM n°373**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'aménagement du boulevard Louis Tardy, il y a plusieurs années, une parcelle cadastrée section EM n°373 pour une superficie de 3 809 m² a été incluse dans les travaux de voirie, tout en restant au compte cadastral d'un propriétaire privé.

Afin de régulariser cette situation, le propriétaire a accepté de céder à la commune, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, la parcelle cadastrée EM n°373. Les frais d'acte seront supportés par la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle EM n° 373 pour une superficie de 3 809 m² au prix symbolique de 1,00 € avec dispense de paiement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à venir.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-226

Direction Urbanisme et Action Foncière Cession de parcelle rue d'Arsonval

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune est propriétaire d'un petit terrain resté enherbé situé le long de la rue d'Arsonval, cadastré section EP n°219 pour une superficie de 141 m².

Le propriétaire riverain de ce terrain a demandé l'acquisition afin de pouvoir l'intégrer à sa propriété.

Cet espace ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, a été délimité afin de conserver un trottoir suffisant, et le surplus peut être cédé au propriétaire riverain.

Après intervention du géomètre, la partie pouvant être cédée représente une superficie de 140 m² dont le nouveau numéro de cadastre est en cours d'attribution.

Le prix de cession a été fixé à MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €) conformément à l'avis de valeur qui avait été délivré par France Domaine.

Il est ici précisé qu'il s'agit pour la Ville de Niort d'une opération strictement patrimoniale et en conséquence non soumise à TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession au propriétaire riverain d'une surface de 140 m² à prélever sur la parcelle EP 219 de 141 m², dont la partie détachée est en cours de numérotation au Service du Cadastre, d'un montant de 1 500,00 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais de géomètre seront supportés par la Commune et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Marc THEBAULT

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-227

Direction Développement Urbain et Habitat Demande de financement auprès de la CAN au titre de la 2ème génération du PACT 2018-2020 pour l'amélioration des bâtiments scolaires

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de la deuxième génération du Programme d'Appui Communautaire au Territoire 2018-2020 qui vise notamment à soutenir les projets d'investissements répondant aux enjeux d'efficacité énergétique et de mise aux normes des équipements, la Ville de Niort sollicite un financement auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation des travaux de rénovation dans les bâtiments scolaires suivants :

- Groupe scolaire E.Pérochon pour des travaux d'accessibilité ;
- Groupe scolaire J.Ferry pour des travaux de rénovation thermique comprenant le remplacement d'huissieries et de la chaudière ainsi que des travaux d'accessibilité ;
- Groupe scolaire E.Zola pour la rénovation et la mise en conformité accessibilité des sanitaires filles et garçons.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

Dépenses en €HT		Recettes en €HT	
Travaux et maîtrise d'œuvre	413 700 €	CAN / PACT 2018-2020	200 000 €
		Ville de Niort	213 700 €
Total	413 700 €	Total	413 700 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la CAN une subvention d'un montant de 200 000 € et à signer les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-228

Direction Patrimoine et Moyens

**Réseau de chaleur du quartier des Brizeaux -
Rapport annuel de Délégation de Service Public -
Saison 2016-2017**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 20 février 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a décidé de déléguer l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux. Cette installation dessert plusieurs structures :

- la résidence d'Accueil de Quartier des Personnes âgées ;
- l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- le groupe scolaire « les Brizeaux » ;
- la crèche « Mélodie » ;
- six bâtiments de la SA HLM ;
- les logements de la SEMIE ;
- le village Sénior ;
- les logements individuels « Magellan ».

Aussi, le 26 septembre 2012 en application d'une délibération en date du 17 septembre 2012, la Ville a conclu un contrat d'affermage d'une durée de huit ans avec la société IDEX Energies, pour l'exploitation de cet équipement.

L'exercice annuel d'exploitation porte sur la période comprise entre le 1er juillet de l'année n et le 30 juin de l'année n+1.

Les articles 52, 53 et 54 du contrat d'affermage prévoient que le délégataire produit, à l'issue de chaque exercice d'exploitation, un rapport comportant un compte rendu technique et financier ainsi qu'un rapport annuel établi conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce rapport comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public, ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Il est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport annuel portant sur l'exercice d'exploitation du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 a été remis par la Société IDEX ENERGIES et un rapport de contrôle a été réalisé par les services de la Ville.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est réunie le 22 mai 2018.

Vu le rapport annuel du délégataire pour l'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Vu le rapport annuel de contrôle de l'affermage du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la production par la Société IDEX ENERGIES, délégataire du service public d'exploitation du réseau de chaleur du quartier des Brizeaux, du rapport annuel pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

- prendre acte de la production du rapport annuel de contrôle d'affermage.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

Procès-Verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-229

Direction Patrimoine et Moyens

Stade de Cholette - Approbation du programme de construction de vestiaires et sanitaires

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville envisage un programme de construction de vestiaires et sanitaires sur le stade de Cholette, situé 63 route de Cholette à Niort.

Les activités sportives (football) sont en constante augmentation et les locaux actuellement en place s'avèrent trop exigus et vétustes et ne peuvent plus répondre aux besoins. Il est donc nécessaire de construire de nouveaux vestiaires, aux normes, suivant le règlement des terrains et des installations de la Fédération Française de Football.

Pour compléter cette construction, il est prévu d'y intégrer des sanitaires publics.

L'opération prévue permettra donc :

- de démolir les anciens vestiaires et déconstruire partiellement le préau du mini-racing ;
- de créer de nouveaux vestiaires :
 - 2 vestiaires pour les joueurs de 33 m² avec douches comprenant 22 casiers de rangement condamnables ;
 - 2 vestiaires pour les arbitres de 12 m² avec douches et wc mutualisés pour les joueurs et les dirigeants ;
 - des wc pour le public de 9 m² ;
 - une infirmerie pour les joueurs de 16 m²;
 - un local de rangement pour l'agent d'entretien de 10 m²;
 - un local de rangement pour les clubs utilisateurs de 10 m²;
 - une chaufferie de 7 m².

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme joint ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux d'un montant de 237 000 € HT soit 284 400 € TTC ;
- autoriser le lancement de la consultation pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'approuver le programme de construction de vestiaires et sanitaires sur le stade de Cholette.

L'enveloppe financière est de 284 400,00 € TTC.

Il s'agit également d'autoriser le lancement de la consultation pour le marché d'études de maîtrise d'œuvre.

Les travaux pourraient se dérouler de septembre 2019 à juin 2020.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui, Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Un peu plus tôt dans la soirée, je parlais de cette ambition d'avoir des projets ambitieux par rapport au développement durable, surtout la transition énergétique. Là il me semble que c'est une occasion ratée puisqu'on ne se base plus sur du RT 2012, c'est marqué dans le rapport « Anticipation sur la RT 2020 », pourquoi ne pas avoir été jusqu'au bout des choses ? Ça aurait permis, plutôt que d'améliorer les coûts de chauffage, d'avoir un bâtiment à énergies positives (BEPOS), avec une centrale photovoltaïque...

On était dans un projet qui augmentait la part des énergies renouvelables sur nos équipements. A mon avis, sauf si vous me dites le contraire, c'est un petit peu une occasion ratée. Merci.

Monsieur le Maire

Je ne sais pas quelle surface fait la toiture du vestiaire de Cholette, mais il n'y a pas de quoi faire une autoconsommation pour le quartier et le vestiaire ce n'est pas tous les jours, c'est plutôt le soir que le midi.

Romain DUPEYROU.

Romain DUPEYROU

Vous parlez d'un rendez-vous raté, mais le rendez-vous il est là. Ça fait des années que le Conseil de quartier le demande, systématiquement à chaque conseil. Les associations rappellent le besoin de cet équipement. Alors aujourd'hui effectivement, on le met en place. On ne va peut-être pas jusqu'au bout

d'une exigence que vous avez vous, mais très honnêtement, l'équipement était nécessaire, il fallait le faire tout de suite. Depuis combien de temps l'insalubrité était au rendez-vous ?

Là au moins, c'est fait, c'est sur ça qu'on était attendu.

Monsieur le Maire

Merci. Madame JOHNSON.

Vous savez, ce n'est pas une superficie de toit, encore une fois, qui...

Monique JOHNSON

Je ne mets absolument pas en doute le fait que ce projet était nécessaire. Mais il aurait fallu aller jusqu'au bout des choses. Parce qu'autant les enjeux locaux c'est d'avoir des vestiaires qui répondent à la demande de salubrité et des utilisateurs, mais aller vers la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, c'est un enjeu autre et on pouvait faire les deux.

C'est pour ça que je dis que c'est une occasion ratée. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Monique JOHNSON

Je m'abstiens.

Monsieur le Maire

C'est noté. Pas de vestiaires pour Cholette, mais c'est quand-même adopté.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-230

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Convention d'exploitation de l'installation de consommation de l'énergie électrique HTA - Conditions particulières

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'alimentation électrique de nos bâtiments, certains sites sont alimentés en haute tension de type « HTA ». Cette forme de raccordement est encadrée par le « contrat d'accès au Réseau Public de Distribution pour une installation de production raccordée en HTA » établi par les services d'ENEDIS et approuvé par la Commission de Régulation de l'Energie.

Les installations concernées par ce type d'alimentation sont pourvues d'un transformateur HTA/BT, propriété de la Ville de Niort.

Les conditions particulières de la Convention d'Exploitation de l'installation de consommation de l'énergie électrique HTA prévoient la désignation d'un responsable d'exploitation et d'un chargé d'exploitation pour chacune des installations listées, ci-après :

INSTALLATION – NOM DU POSTE DE LIVRAISON	SITE	ADRESSE DU POSTE
DÔME	Parc de Noron	Avenue Salvador Allende
CENTRE CULTUREL	Centre d'Action Culturel « François Mitterrand »	9 boulevard Main
HIPPODROME DE ROMAGNÉ	Hippodrome de Romagné	Chemin du Lac
HÔTEL DE VILLE	Hôtel de Ville	Place Martin Bastard
MASSUJAT	Stade de Massujat	Carrefour Massujat/Croix des Pelerin

Il est ici proposé d'indiquer, pour toutes les installations, Monsieur le Maire comme responsable d'Exploitation et la Direction du Patrimoine et des Moyens comme chargé d'exploitation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les « conditions particulières de la Convention d'Exploitation de l'installation de consommation de l'énergie électrique HTA » établies par ENEDIS.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit d'une convention d'exploitation de l'installation pour 5 transformateurs HTA, c'est sans incidence financière, afin d'indiquer les responsables et les chargés d'exploitation pour permettre l'accès au site, dans le cadre de la maintenance.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Je ne prendrai pas part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-231

Direction Patrimoine et Moyens

Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Convention d'occupation du domaine public

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre des activités aéronautiques exercées sur l'aérodrome de Niort-Marais poitevin, de nombreux hangars sont implantés sur le domaine public aéronautique de la commune, afin de permettre principalement l'abri des aéronefs basés.

La convention d'occupation du domaine public en date du 5 juillet 2006, signée entre le précédent gestionnaire de l'aérodrome, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres et un particulier, est arrivée à échéance après une durée de validité de vingt ans.

Il vous est proposé de renouveler le droit d'utilisation du domaine public pour l'implantation d'un hangar pour l'abri des aéronefs d'une superficie de 306 m² en autorisant la signature d'une nouvelle convention d'occupation d'une durée de vingt ans et moyennant une redevance d'occupation annuelle d'un montant de 459,00 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation du domaine public d'une durée de 20 ans à compter du 1er juillet 2018, pour l'implantation d'un hangar à l'aérodrome de Niort-Marais poitevin ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-232

Direction Patrimoine et Moyens

Centre Du Guesclin - Demande de gratuité au profit de l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers contribue au service public de la justice en rapprochant le particulier de celle-ci et en favorisant l'accès du citoyen à la conciliation. La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Pour cela, le conciliateur de justice, qui est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole, doit pouvoir recevoir les parties dans une salle adaptée notamment pour assurer la confidentialité des échanges.

Il est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, la salle n°318 (ou toute autre salle de nature équivalente si cette dernière n'était pas disponible) située au 3ème étage du Centre Du Guesclin et, cela une journée par semaine.

Cette mise à disposition gratuite représente une aide financière d'un montant de 1 120,00 €, pour la période courant du 1er juillet au 31 décembre 2018, conformément à la tarification votée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18 décembre 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder la mise à disposition d'une salle municipale située au Centre Du Guesclin, à titre gratuit, à l'association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Poitiers, pour une journée hebdomadaire, du 1er juillet au 31 décembre 2018.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-233

Direction Patrimoine et Moyens

**Cession au Stade Niortais Rugby d'une structure
toilée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire d'une structure toilée, d'une superficie totale de 200 m², actuellement installée au Stade René Gaillard. Cette structure qui constitue un bien meuble pouvant ainsi être transportée d'un endroit à un autre, n'a aujourd'hui plus d'utilité pour la collectivité.

L'Association Stade Niortais Rugby est aujourd'hui intéressée pour en devenir propriétaire et accepte de prendre en charge le démontage et le déplacement de cette structure du Stade René Gaillard vers le Stade Espinassou.

Pour ces différentes raisons, il est proposé la cession, à titre gratuit, de cette structure toilée à l'association mentionnée ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public de la structure toilée installée au Stade René Gaillard, sis 117 avenue de la Venise verte et cadastrée section EE n°171 ;
- céder, à titre gratuit, la structure toilée citée ci-avant, d'une superficie de 200 m², les frais liés au démontage et au déplacement étant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué**

Signé

Michel PAILLEY

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Michel PAILLEY

Il s'agit de déclasser et de désaffecter du domaine public et ensuite de céder gracieusement une structure toilée du complexe sportif de la Venise Verte.

Ce grand Tivoli deviendra la propriété du Stade Niortais Rugby, qui compte l'installer au Stade Espinassou.

Monsieur le Maire

Merci Michel. Y a-t-il des commentaires ? Non ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Une bonne réutilisation du patrimoine public.

Procès-verbal

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Délibération n° D-2018-234

Direction Espaces Publics

Port-Boinot - Effacement de réseaux électriques aériens rue de la Chamoiserie et quai Métayer - Répartition financière entre ENEDIS et la Ville de Niort

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du programme des travaux pour la réhabilitation de Port-Boinot, la Ville de Niort a inscrit l'aménagement de la rue de la Chamoiserie en façade du site Boinot et le quai Métayer entre la place Henri Dunant et l'allée des Acacias.

Par délibération en date du 23 avril 2018, le Conseil municipal a approuvé les marchés de travaux dont le programme sur les espaces publics comprend l'effacement des réseaux électriques et de communications.

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de la concession, la Ville de Niort a sollicité ENEDIS pour effectuer ces travaux d'enfouissement de réseaux.

Pour cette opération, les études réalisées par ENEDIS ont permis de définir un chiffrage global estimatif de 45 000 € HT soit 54 000 € TTC.

Le schéma de financement, conformément à l'article 8 de la concession, se répartit de la manière suivante :

- Commune de Niort - 60 % : 27 000 € HT soit 32 400 € TTC.
- ENEDIS - 40 % : 18 000 € HT soit 21 600 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la réalisation de l'aménagement, cité ci-dessus ainsi que ses montants estimatifs et ses modalités financières ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à :
 - solliciter les aides financières auprès d'ENEDIS pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des travaux au titre de l'article 8 de la concession ;
 - établir et signer les documents nécessaires à l'attribution de la participation d'ENEDIS.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	5

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote

**Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué**

Signé

Dominique SIX

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Dominique SIX

Dans le cadre du programme Port-Boinot, nous avons inscrit l'aménagement de la rue de la Chamoiserie et le Quai Métayer. On a prévu d'effacer les réseaux sur ces deux parties de voies.

Les études ont été confiées à ENEDIS dans le cadre de l'article 8 du cahier des charges des concessions et le chiffrage pour ce projet est de 45 000,00 € HT.

Le schéma de financement, conformément à l'article 8 du contrat de concession, serait, pour la Ville, de 27 000,00 € HT et pour ENEDIS, de 18 000,00 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget, donc il vous est demandé d'approuver la réalisation de l'aménagement et surtout de nous autoriser à solliciter l'aide financière d'ENEDIS et établir les documents nécessaires.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? Non ?

Je ne prendrai pas part au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je vous prie de rester encore quelques instants, on a reçu une motion co-signée notamment par Madame JOHNSON.

Vous souhaitez qu'on la présente ? Ça va s'en dire.

Je vais donc en donner lecture.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2018

Voeu n° V-2018-1

Direction du Secrétariat Général

Motion relative à la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par courrier électronique en date du 29 mai 2018, six Conseillers municipaux de l'opposition niortaise ont adressé un vœu intitulé « Motion relative à la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais poitevin » joint en annexe.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre des réserves circonstanciées sur le projet actuel défendu par la Coopérative de l'eau et inviter l'ensemble des acteurs concernés à co construire un projet de territoire vertueux, responsable, et acceptable par tous.

Pour:	7
Contre:	32
Abstention:	0
Non participé:	1
Excusé:	5

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, n'ayant pas pris part au vote.

La motion n'a pas été adoptée.

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Motion relative à la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin

Le projet de création de réserves de substitution porté par la coopérative de l'eau impacte plusieurs communes de l'agglomération niortaise. Onze réserves distinctes sont prévues sur le territoire de la CAN pour une capacité utile de stockage de l'ordre de 4 800 000 m³ et ce, sur une emprise foncière d'environ 112 hectares.

À l'heure où notre agglomération œuvre à construire son SCoT et son PLUID, et à définir de cette manière les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire intercommunal, alors que nous nous apprêtons à intégrer la compétence obligatoire GEMAPI par laquelle nous serons par exemple contraints à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques et de nos zones humides, il est primordial de mesurer précisément les impacts de ce projet.

Si nous tous, sommes conscients des difficultés et de la grave crise que traverse actuellement le monde agricole, qui doit évidemment pouvoir disposer d'une partie de la ressource en eau pour pérenniser les exploitations (production fourragère, alimentation des troupeaux...), nous avons collectivement une responsabilité essentielle à préserver d'une part une eau de qualité, d'autre part à veiller à assurer les deux premières priorités de la loi sur l'eau, que sont la consommation humaine et le bon état écologique des cours d'eau.

Par là-même, nous ne pouvons ignorer que depuis plusieurs années, sur le bassin de la Sèvre Niortaise, l'état qualitatif des nappes et des cours d'eau n'est pas bon (présence importante de nitrates et de pesticides).

La situation quantitative de la ressource est aussi souvent mise à mal et les effets très probables du réchauffement climatique ne sont pas de nature à améliorer les choses.

Au cours de ces dernières années, les porteurs de ce projet ont régulièrement affirmé que le fort déficit de la pluviométrie automnale et hivernale (entraînant de régulières et fréquentes restrictions ou interdictions de pompage dans les nappes) relevait d'une situation exceptionnelle qui ne pouvait se produire qu'une année par décennie. Les saisons passent et nous ne pouvons que constater l'affaiblissement de la ressource.

Aujourd'hui, plus personne n'ose remettre en cause les prévisions des experts du GIEC, lesquelles ne militent aucunement en faveur de cette hypothèse très optimiste.

Si de prime abord, il peut paraître d'une logique imparable de prélever l'eau lorsqu'elle est abondante pour la restituer au milieu lorsqu'elle se fait plus rare, force est de constater que la ressource hivernale disponible risque d'être souvent très insuffisante, ce qui ne peut aucunement conforter le modèle économique proposé, et risque finalement de mettre en difficulté le monde agricole lui-même.

Ce projet pose beaucoup de questions et interpelle bon nombre de nos concitoyens en témoignent les contributions très largement négatives de l'enquête publique ainsi que la très forte mobilisation du 11 novembre dernier à Amuré.

Outre les sujétions relatives à la disponibilité de la ressource elle-même, se pose la question de son partage entre agriculteurs et du financement sur fonds publics de ces réserves. En effet, ces projets ne concernent qu'une faible partie des exploitations (environ 10%) et n'apporte aucune garantie certaine quant aux possibilités d'accès futurs à la ressource pour d'éventuels nouveaux irrigants.

Son financement public, principalement par les contributions des usagers des services d'adduction d'eau potable, pose question tant les besoins en matière de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'investissements en matière d'assainissement demeurent importants.

En outre, il ne peut s'entendre qu'un tel financement public ne s'accompagne pas d'une gouvernance élargie à l'ensemble des acteurs de l'eau et particulièrement les usagers de l'eau potable.

Enfin, l'impact des réserves sur le paysage est loin d'être faible ou modéré comme cela a pu être indiqué dans les documents soumis à l'enquête publique. Le traitement paysager a été souvent traité à minima et ne tient aucunement compte des spécificités paysagères locales.

La question n'est pas de combattre de manière dogmatique un projet dont la dimension coopérative mérite quand même d'être mise en avant mais de l'enrichir, de le réorienter dans une perspective d'avenir, d'une part en s'appuyant sur des données actualisées, d'autre part en tenant compte de l'évolution des pratiques agricoles, des différents usages de l'eau et de l'évolution du climat.

Sur la base des volumes de prélèvements envisagés, le modèle actuel proposé est insoutenable. Sans remettre en cause les besoins de l'agriculture, il est urgent de rendre celle-ci moins consommatrice.

Un nouveau projet est souhaitable et possible, il devra également tenir compte de la demande en eau toujours plus importante, du fait de l'évolution démographique et des besoins croissants de l'industrie et de l'agriculture.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de la ville de Niort émet des réserves circonstanciées sur le projet actuel défendu par la Coopérative de l'eau et invite l'ensemble des acteurs concernés à coconstruire un projet de territoire vertueux, responsable, et acceptable par tous.

Signataires
Pascal Duforestel
Monique Johnson
Josiane Metayer
Alain Piveteau
Jacques Tapin
Elodie Truong

. RETOUR SOMMAIRE

Pour ma part, je l'ai reçu de Madame JOHNSON, si l'un d'entre vous souhaite ajouter un mot après la lecture de ce document !

Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

La motion elle-même est très claire sur les différents points qui mettent en exergue les côtés négatifs de ce projet, comme c'est dit. On ne dit pas que l'agriculture n'a pas besoin d'eau, mais avant de se projeter dans un projet de cette ampleur, avec ce coût qui est largement supporté par les citoyens, il faut se poser la question sur, alors pas l'irrigation, mais pour quel type de culture ? Pour quel type d'agriculture demain ?

Il faudrait que toute goutte d'eau de l'irrigation aille vers des pratiques agricoles ou agronomiques vertueuses, pour la reconquête de la qualité de l'eau. Parce que c'est un grand grand défaut du projet de la coop de l'eau. S'il y a les aspects qualitatifs qui rentrent en compte, à aucun moment il y a un vrai regard et une vraie projection sur la reconquête de la qualité de l'eau. Et c'est ça qui pêche, ça pêche en Deux-Sèvres, ça pêche sur les ressources en eaux locales, donc ce n'est pas pour dire qu'il ne faut pas avoir un projet de territoire par rapport à l'irrigation, c'est que celui-ci est mauvais et il faut effectivement, reposer les bases, se poser les questions sur : quelles sont les pratiques agronomiques agricoles à valeur ajoutée sur notre territoire par rapport à la ressource en eau ? Et ne pas faire l'inverse. Il nous faut de l'eau pour ce qui est déjà en place. Voilà.

Je pense que le message c'est que, oui, il faut réfléchir à une répartition meilleure de la ressource en eau, privilégier ce qui est dans la loi, d'abord l'eau potable, ensuite, les milieux aquatiques et après, l'eau industrielle, enfin l'eau économique, et vraiment tous se remettre autour de la table pour un vrai vrai projet de territoire.

Que le bon sens l'emporte, pour le moment, dans ce projet, le bon sens n'y ait pas. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Non ?

On va passer au vote.

J'aurais une expression pour ma part, je l'espère collective. Je me suis exprimé à titre personnel au conseil d'agglomération après avoir été sollicité sur le sujet. Je pense avoir été assez clair, exprimant au moins 3 réserves dont je retrouve un certain nombre d'entre elles dans ce document, et je dois dire que j'apprécie le ton tempéré, qui est celui de cette motion.

J'ai permis, et je permets aussi, par cette motion, c'est tout à fait dans votre droit, d'ouvrir, par cette possibilité là un débat, en tous cas une expression dans le Conseil municipal, comme on a pu en débattre d'une autre façon au Conseil d'agglomération.

Néanmoins, il y a aujourd'hui, dépêchées par l'Etat, dépêchées par des organismes environnementaux, des missions qui se font d'ailleurs dans cet esprit de co-construction et de dialogue. Je crois que le Président du Conseil régional est également dans cette volonté d'écoute réciproque et il a montré, au moins à deux reprises, ces derniers temps, dans les Deux-Sèvres, en rencontrant les différents interlocuteurs, je crois que Madame Le Préfet est également dans cette volonté là, en lien avec ce que l'Etat souhaite, évidemment, qui soit fait.

Pour toutes ces raisons, je ne souhaite pas qu'on porte un vœu en Conseil municipal, parce que ce n'est pas notre compétence et parce que surtout, je n'aimerais pas qu'on envoie un message qui brouille par rapport à ce climat de construction et d'échange sur le dialogue qui se fait en ce moment autour de ce sujet-là.

Encore une fois, beaucoup de choses ont été dites, l'enjeu de l'eau, l'enjeu de l'agriculture, tout ça est certainement conciliable et je ne voudrais pas qu'un vœu soit mal interprété par les uns et pas les autres.

M'étant exprimé à titre personnel et ne souhaitant pas non plus partager nos conseils, qu'ils soient d'agglomération ou municipaux, et laissant à chacun la liberté de son sentiment par rapport au sujet néanmoins, à défaut de voter contre, que l'on repousse ce vœu en s'y opposant dans sa forme, si ce n'est dans le fond.

Je vais donc passer au vote.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? La motion n'est pas adoptée.

[. RETOUR SOMMAIRE](#)

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Le Conseil municipal est clos, l'ordre du jour est épuisé, mais vous pouvez venir me parler ensuite

Madame TRUONG. Merci.

Procès-verbal